



Plan Local d'Urbanisme

Révision n°1

Pièce 1.2 DIAGNOSTIC COMMUNAL

Annexé au rapport de présentation

Vu pour être annexé
à la délibération d'arrêt
du projet de révision n°1 du PLU
en date du 12 décembre 2024

Le Maire,
Jean-Louis MARTIN

1. TAULIGNAN > Portrait de territoire

Profil socio-démographique et habitat 3

Profil socio-économique 15

Analyse paysagère et urbaine 33

 Géographie et paysage 34

 Patrimoines 53

 Espaces urbains 71

 Fonctionnement et pôles de vie 97

Bilan des réseaux 110

 Eau potable 110

 Assainissement 117

 Autres réseaux 124

2. TAULIGNAN > Les enjeux fonciers

Bilan de la consommation des espaces et objectifs 128

PROFIL SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE ET HABITAT



1 677 Habitants* à Taulignan en 2017
22 857 habitants sur la CC EPPG

+ 27 habitants supplémentaires entre 2012 et 2017
 (+ **5 à 6 habitants / an**)
 contre **+ 25 habitants / an** entre 1975 et 1990
+ 98 habitants sur la CC EPPG entre 2012 et 2017

+ 0,3% de croissance démographique entre 2012 et 2017
 (uniquement dû au solde migratoire > SN = 0%)

> Bilan des naissances / décès qui s'annule entre 2012 - 2017
 Croissance démographique qui s'appuie sur un **bilan des entrées / sorties** positif sur la dernière période.

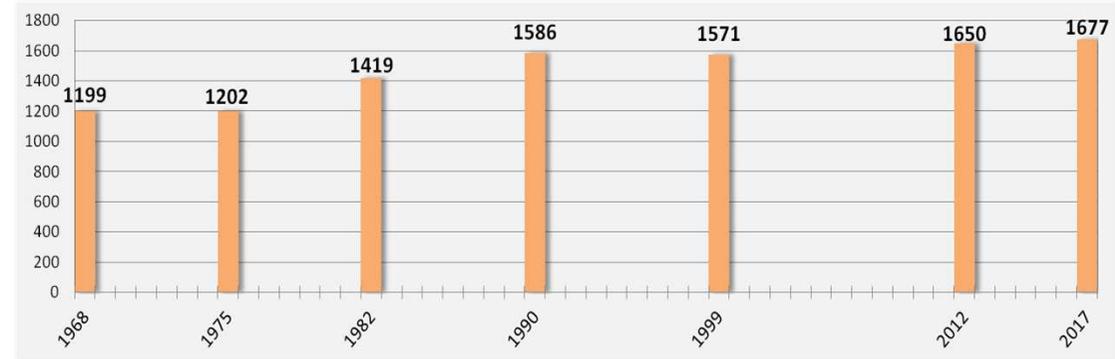
> Taille moyenne des ménages qui se stabilise
 autour de **2,08 pers / ménage** en 2017

Evolution de la taille des ménages				
Années	1990	1999	2012	2017
Taulignan	2,6	2,3	2,1	2
CC EPPG	2,7	2,5	2,3	2,2
Département de la Drome	2,6	2,4	2,3	2,2

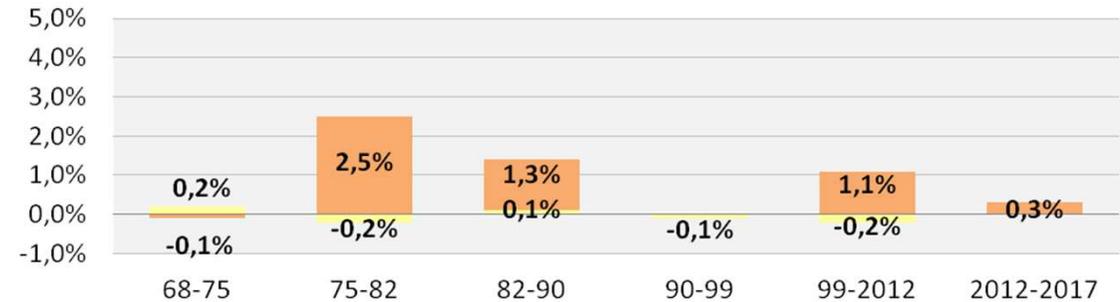
* Population municipale : occupants des RP

NB : En orange, valeurs CC Enclave des Papes Pays de Grignan

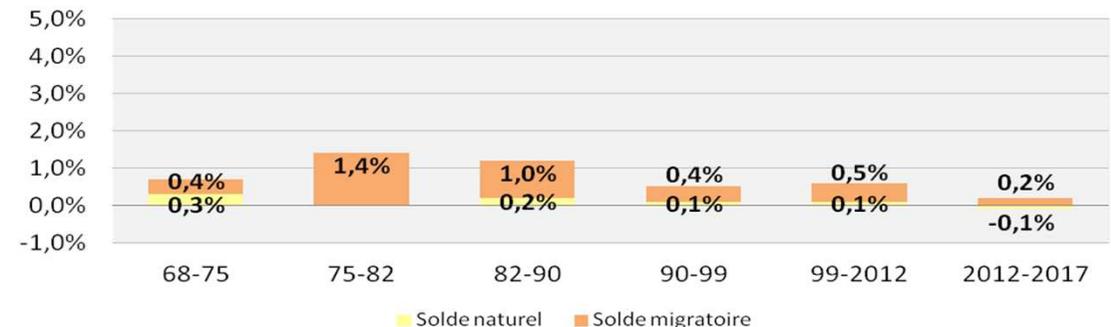
Taulignan – évolution de la population depuis 1968



Taulignan – indicateurs démographiques



CC EPPG – indicateurs démographiques



Taulignan compte **1 677 habitants** en 2017.

Le **solde migratoire** est depuis les années 1970 le principal moteur de la croissance démographique.

Le solde naturel est très faible voir négatif sur l'ensemble de la période. L'attractivité de la commune, elle, fluctue sur ces 50 dernières années. Après l'arrivée importante de nouveaux habitants entre 1975 et 1990, l'attractivité de la commune reprend modestement après les années 2000 (+0,3% entre 2012 et 2017). L'évolution du nombre d'habitants est peu marquée depuis 20 ans.

A noter qu'une actualisation récente du recensement INSEE pointe une tendance à la baisse du nombre d'habitants avec **1656 habitants en 2018** (expliqué par un solde migratoire négatif de -0.3% sur la période 2013-2018) > **Une tendance à observer et confirmer dans le temps.**

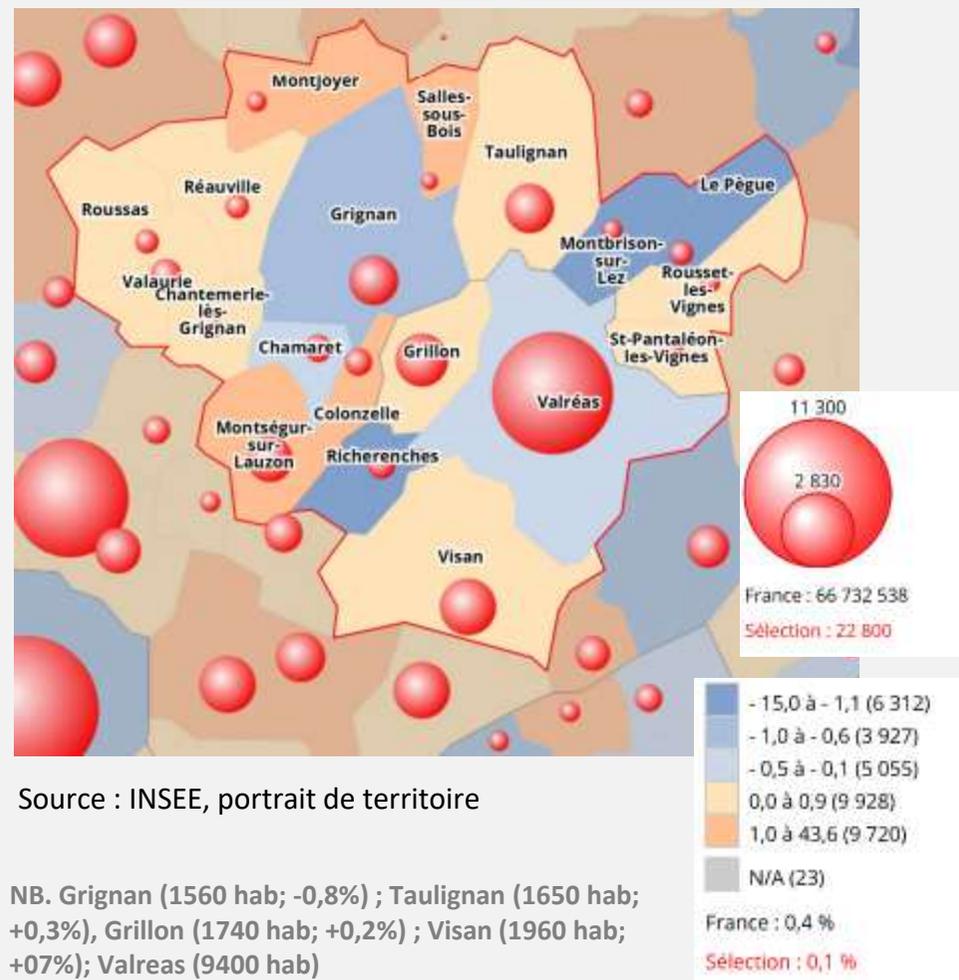
La Communauté de communes compte **22 857 habitants en 2017**. Depuis 1970, l'évolution de la population sur ce territoire ne connaît pas de fluctuations importantes. Le solde migratoire est en moyenne le facteur principal de la hausse de la population depuis cette date. Il est inférieur ou égale à +0,5% depuis 1990 et montre les signes d'une **intercommunalité en perte d'attractivité**.

Sur la dernière période de recensement 2012-2017, la population augmente modestement sur la quasi-totalité des communes à l'exception de 6 d'entre elles dont Grignan et Valréas, aujourd'hui les deux principales polarités urbaines de l'intercommunalité.

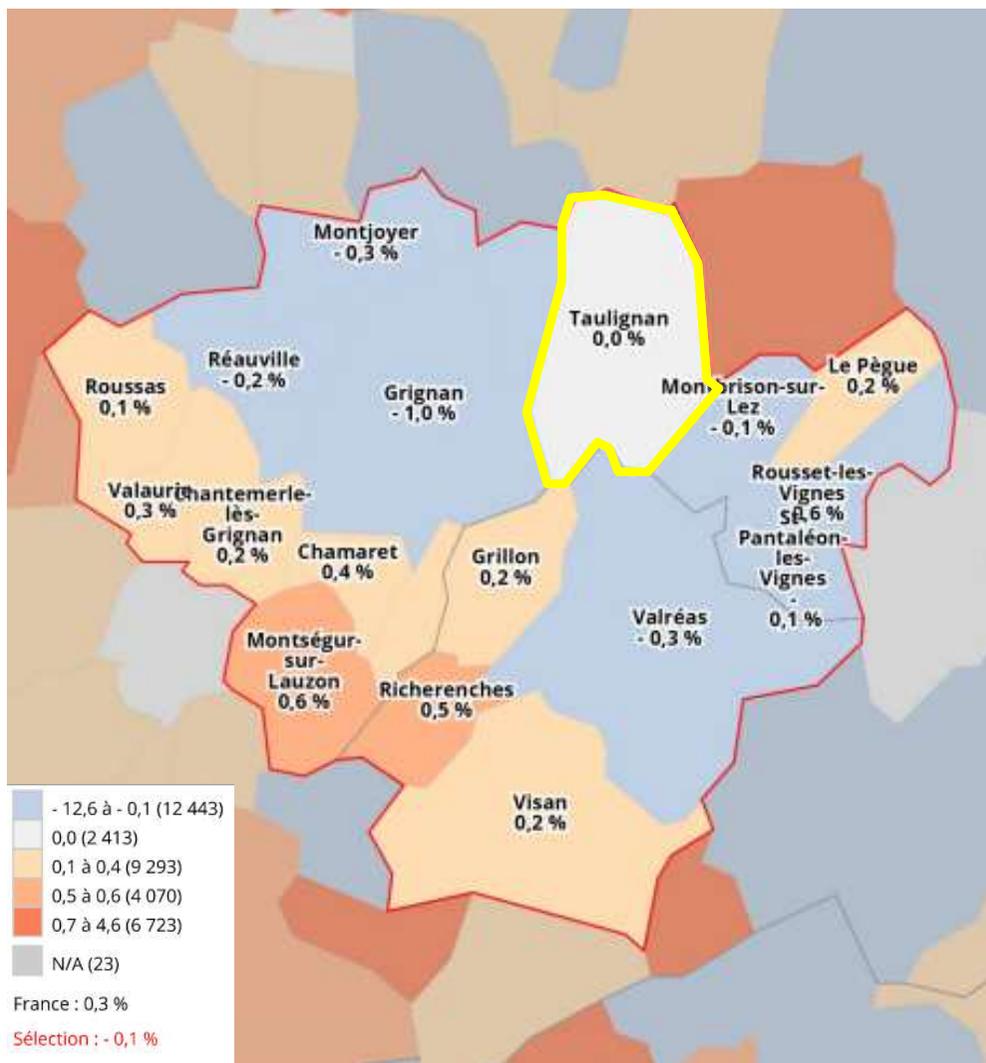
L'analyse par commune des dynamiques démographiques ci-après montre que les deux indicateurs, naturels ou migratoires, fluctuent. Chaque commune explique sa croissance de façon différenciée sans dynamique commune propre à l'intercommunalité.

Source : Portrait de territoire, Insee 2017

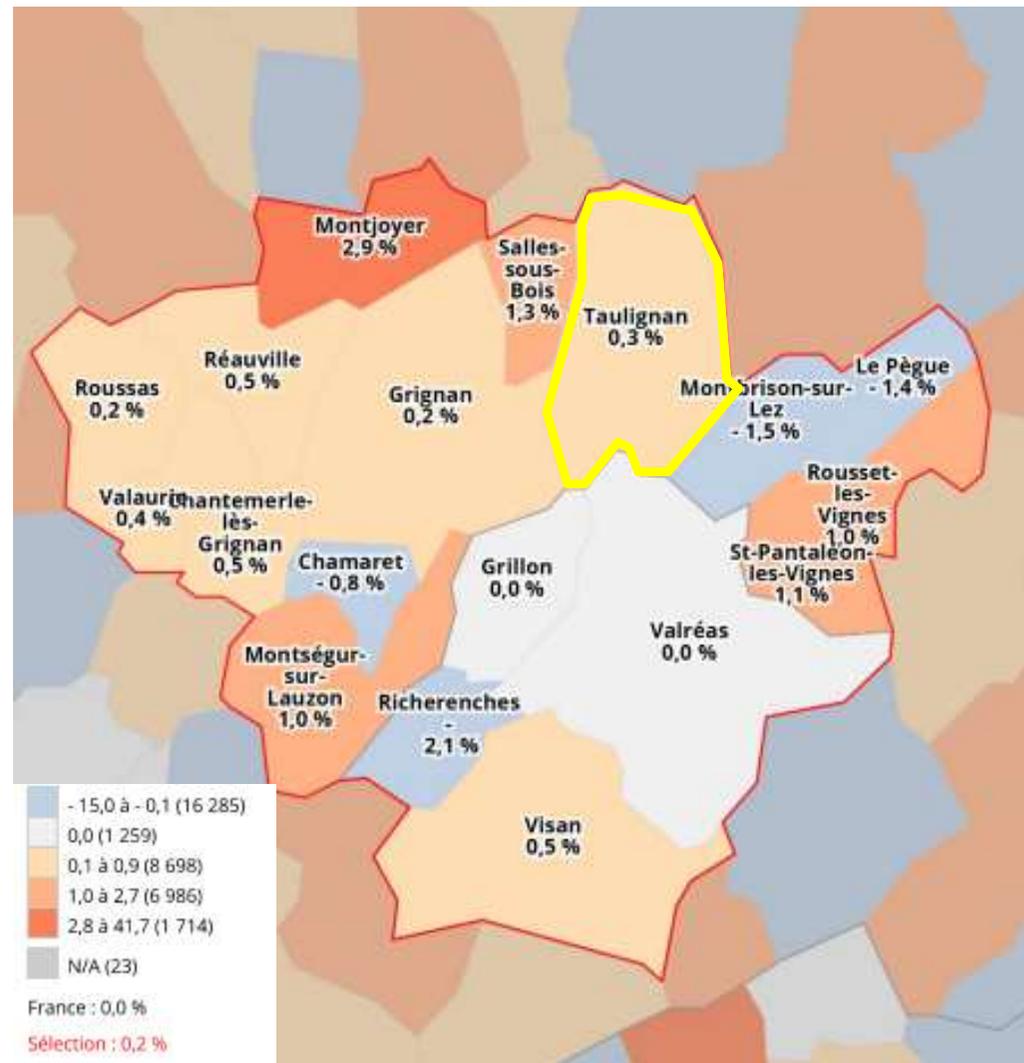
Evolution annuelle moyenne de la population des communes de la CC EPPG entre 2012 et 2017



CC EPPG – solde naturel* entre 2012 et 2017



CC EPPG – solde migratoire* entre 2012 et 2017



- Evolution annuelle moyenne (%)

L'évolution des classes d'âge sur Taulignan montre **un vieillissement de la population depuis au moins 10 années**. La part des plus de 60 ans augmente de façon exponentielle au détriment des plus jeunes et des classes d'âge intermédiaire.

Les 30-60 ans reste le profil d'âge le plus représenté (38% des habitants), tandis que les plus de 60 ans représentent près de 35% de la population, soit 3 points de moins seulement.

Les écarts se resserrent et le profil général de la population change, impactant inévitablement la vie de la commune. Les évolutions des classes d'âges des plus jeunes impactent les réponses que doit apporter la collectivité en matière d'offre petite enfance et scolaire (+ animation périscolaire), d'accès au premier logement et les premières années du parcours résidentiel des jeunes ménages.

A l'inverse, la tendance au vieillissement de la population questionne la collectivité sur les problématiques du maintien à domicile, de l'offre résidentielle adaptée et de l'accueil de cette population en perte d'autonomie en structure adaptée. Face à ces conséquences, la commune mobilise les leviers permettant d'inverser la tendance observée.

A l'échelle de la communauté de communes, cette tendance au vieillissement de la population s'observe également avec une structure par âge de la population relativement similaire à celle de Taulignan en 2017.

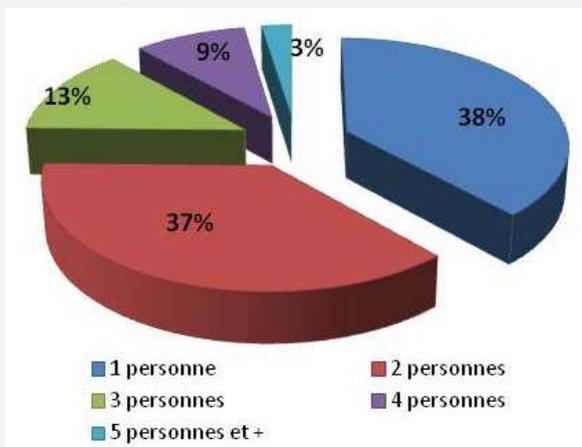
En 2017, **Taulignan** compte **804 ménages**, soit 47 ménages supplémentaires depuis 2012. La taille des ménages est en moyenne de **2,08 personnes en 2017**, contre 3,3 en 1968.

Ainsi, la taille des ménages diminue progressivement, notamment par l'augmentation de la part des « petits » ménages (composés d'une à deux personnes). La taille moyenne des ménages à l'échelle de la CC EPPG a suivi la même évolution depuis 2012 avec un taux légèrement supérieur en 2017. Ces valeurs supérieures à 2 signifient que la famille avec enfants reste le profil de famille dominant parmi les populations observées. Ce constat est moins vrai à Taulignan où les familles sans enfant représentent 57% des ménages en 2017.

En 2017, les ménages composés d'1 à 2 personnes représentent les trois quarts des ménages. **39 % sont des personnes seules**, majoritairement des personnes âgées de plus de 60 ans (environ 80 % des petits ménages).

La part des petits ménages augmente également à l'échelle de la Communauté de Communes, témoin du vieillissement et d'un phénomène de desserrement des familles (décohabitation, divorce...).

Répartition par taille des ménages à Taulignan en 2017



Taulignan – Le vieillissement de la population se poursuit



1/3 des habitants de Taulignan ont **+60 ans** en 2017 (contre 30% en 2012 et 28% en 2007)

Le vieillissement de la population se poursuit également à l'échelle de la CC EPPG

1/3 des habitants de la CC EPPG ont **+60 ans** en 2017 (contre **30% en 2012 et 25% en 2007**)

Taulignan – composition des familles en 2017

Taulignan 2017		
Famille monoparentales	66	12,9%
1 enfant	35	
2 enfants	25	
3 enfants	5	
4 enfants et plus	0	
Couples sans enfant	294	57,4%
Couples avec enfant	152	29,7%
1 enfant	96	
2 enfants	40	
3 enfants	15	
4 enfants et plus	0	
TOTAL Famille	511	100,0%

39% de ménages d'1 personne en 2017 (314 personnes seules contre 210 environ en 2012)
33% en 2017 contre 30,5% en 2012

511 familles en 2017 (dont **57%** sans enfant)
31,7% en 2017

NB : En orange, valeurs CC Enclave du Pape Pays de Grignan

Source : Portrait de territoire, Insee 2017

Taulignan – Evolution du parc de logements

Données INSEE

Années	1975	1982	1990	1999	2012	2017
Résidences principales	395	492	578	651	757	804
Taux d'évolution		24,6%	17,5%	12,6%	16,3%	6,2%
Variation annuelle		3,5%	2,2%	1,4%	1,3%	1,2%
		13,8 logts/an	10,8 logts/an	8,1 logts/an	8,2 logts/an	9,4 logts/an
Résidences secondaires	77	159	115	139	199	204
Logements vacants	49	60	36	39	101	115
Total logements	521	711	729	829	1057	1122

804 résidences principales en 2017, soit environ **72% des logements**

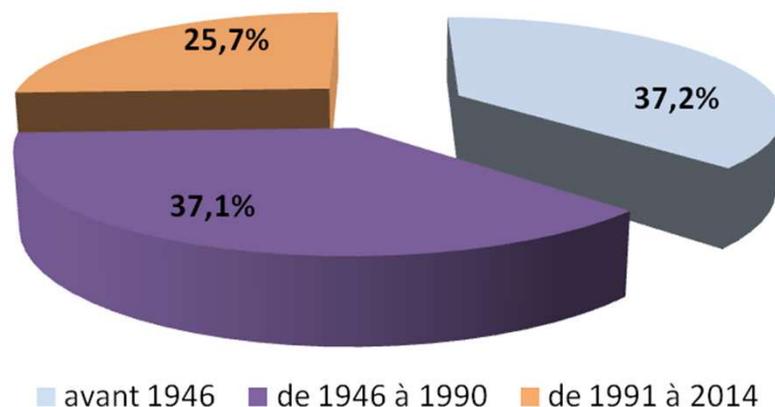
+ 47 résidences principales entre 2012 et 2017, soit environ **9,5 RP/an**
+395 RP 2012 – 2017
 soit environ **80 RP/an**

10% de vacance en 2012 et 2017 (contre 5 % en 1999)
11% sur la CC EPPG

18% de résidences secondaires environ depuis 20 ans
12,5% environ sur la CC EPPG depuis 10 ans

37% Logements dits « anciens »
 417 logements

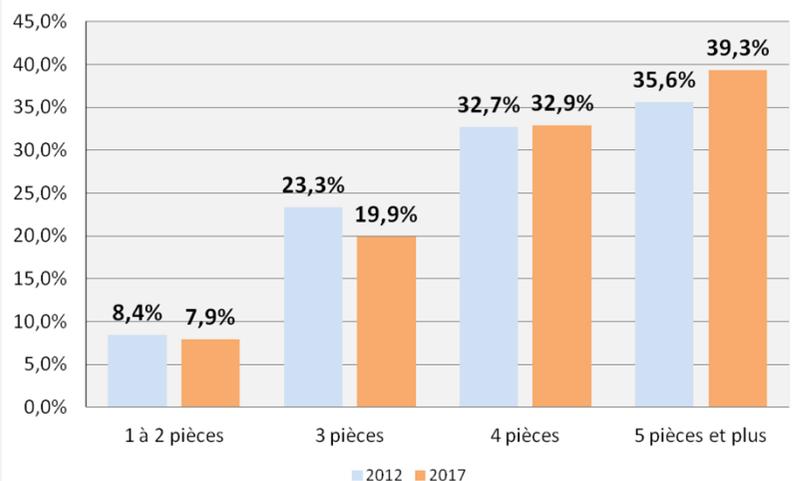
Age du parc des résidences principales



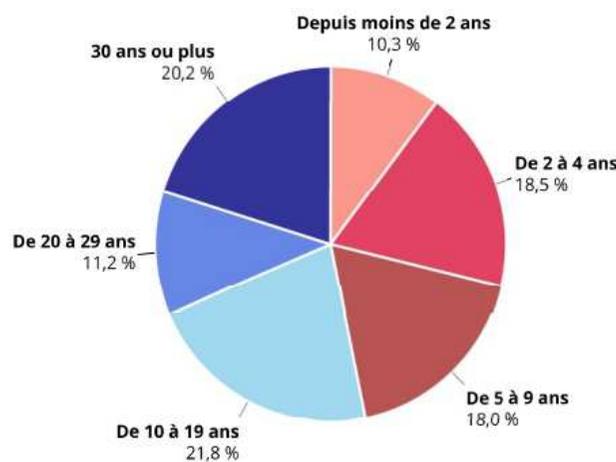
NB : En orange, valeurs CC Enclave du Pape Pays de Grignan

Taulignan – Composition du parc de résidences principales

Evolution de la taille des logements



Ancienneté d'emménagement des ménages en 2017



67% de propriétaires (contre 66% en 2012)
65% contre 64% en 2011

19% de logements collectifs (contre 16% en 2012)
19 % sur la CC EPPG

72% de logements +4 pièces (contre 68,4% en 2012)
74% contre 73,4% en 2012

29% des ménages ont emménagé sur la commune depuis moins de 4 ans,
28,5% sur la CC EPPG

1/3 des ménages ont emménagé sur la commune depuis plus de 20 ans

1/2 des ménages habitent le même logement depuis plus de 10 ans (**400 ménages**)

NB : En orange, valeurs CC Enclave du Pape Pays de Grignan

Composition des logements en 2017

Typologie : L'habitat collectif représente 19 % des logements. Les derniers chiffres INSEE montrent une évolution croissante des logements collectifs depuis 2012.

Statut d'occupation : une majorité de **propriétaires occupants** (67,3 % du parc).

Offre locative néanmoins présente (public/privé) : **224 logements en 2017**, soit 27,8 % des résidences principales (en augmentation depuis 2007, soit +34 logements locatifs). La mobilité résidentielle chez les locataires est de 6 ans sur une ancienneté moyenne d'emménagement de 16 ans.

Parc social : 42 logements locatifs sociaux en 2021 (d'après les données communales) soit 5 % des résidences principales.

Taille des logements : une majorité de **grands logements de plus de 4 pièces (72 %)**, en augmentation depuis 2012, au détriment des logements de plus petite taille.

Age du parc : un parc ancien important (417 logements construits avant 1950, principalement situés sur le centre historique) > **à la fois un atout patrimonial mais aussi des enjeux de réhabilitation conséquents.**

Bilan de la construction ces dernières années

Les chiffres de l'INSEE indiquent un **rythme moyen annuel** de la construction compris autour de **8 à 10 logements par an** depuis 1982.

Cette tendance se confirme sur la période 2017 à 2021 avec en moyenne 8 nouveaux logements par an d'après le registre des permis de construire. A noter pour mémoire que sur ces quarante dernières années, la croissance démographique a elle aussi été constante et lente, voir négative sur certaines périodes.

72% du parc de logements est composé de résidences principales. Il est à noter, toutefois, la part notable de résidences secondaires sur l'ensemble du parc en 2017 soit 204 logements au total (18%), taux supérieur à la moyenne de l'intercommunalité. Cette **proportion importante de résidences secondaires** induit l'arrivée importante de population saisonnière ce qui impacte fortement la vie de la commune dans ses usages et ses besoins sur une période estivale courte.

Les chiffres INSEE 2017 font état de **115 logements vacants**, soit 10% des logements en 2017. L'évolution des chiffres montrent une hausse importante de ces logements vacants entre 1999 et 2012. Cette augmentation soudaine étonne les élus.

> **Cette problématique devra être intégrée au volet logement du projet de PLU.**

39 Logements locatifs sociaux en 2017
soit **5% des RP**
36 LLS au 1^{er} janvier 2020 (source RPLS)

+ 14 LLS entre 2012 – 2017

500 Logements locatifs sociaux en 2017
soit **5% des RP aussi**

+ 69 LLS entre 2012 – 2017
(17% des logt réalisés)

Données de la commune au 19 mai 2021

Deux bailleurs qui gèrent 42 logements :

- HABITAT DAUPHINOIS : 17 LLS (3 opérations de 2012 et 2014)
- DROME AMENAGEMENT HABITAT : 25 LLS (3 opérations de 1967, 1997 et 1986)
- + 4 logements de la commune
- + 4 logements gérés par l'association CAMPHILL LE BEAL (1977)

Soit au total **50 logements** à loyers plafonnés

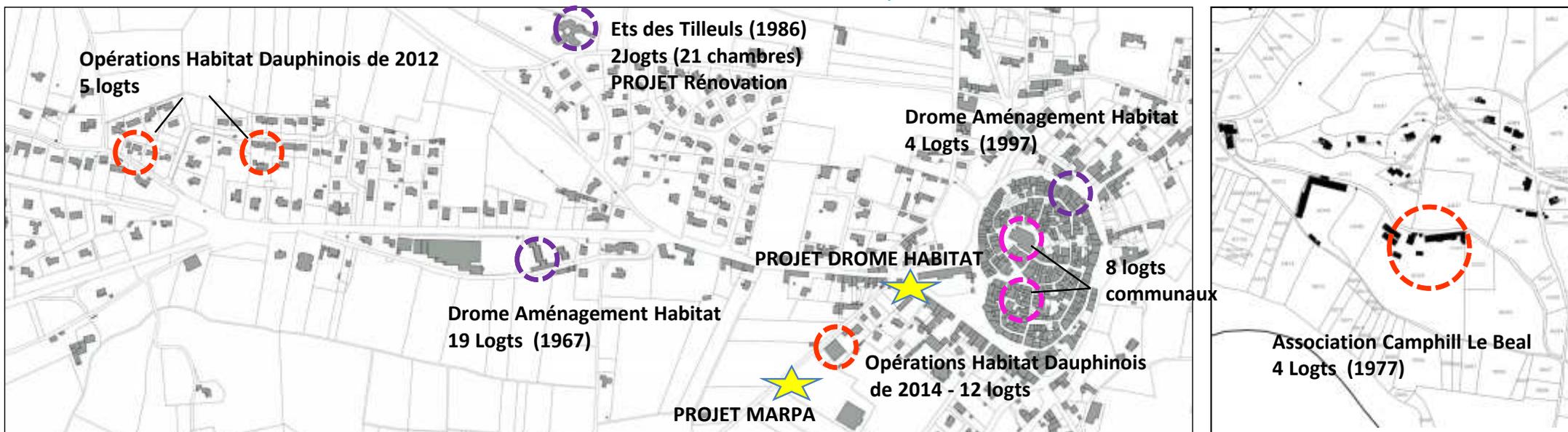
LES PROBLÉMATIQUES ET ENJEUX

> Enjeux de réhabilitation ? Les opérations ont entre 25 et 50 ans

> Typologies : 7 T2, 20 T3, 8 T4 et 3 T5.

Demandes et rotation sur les LLS (moins de rotation Rte de Grignan)

> **PROJETS Drome Habitat** (6 av résistance – aménagement de 5 logements vacants) + **MARPA** (projet de 24 studios en offre sociale) + 7 logements supplémentaires pour l'**Etablissement LES TILLEULS** (dans le cadre d'une rénovation complète de l'établissement)



Bilan des logements depuis 2017

Données SITADEL2 – logements commencés

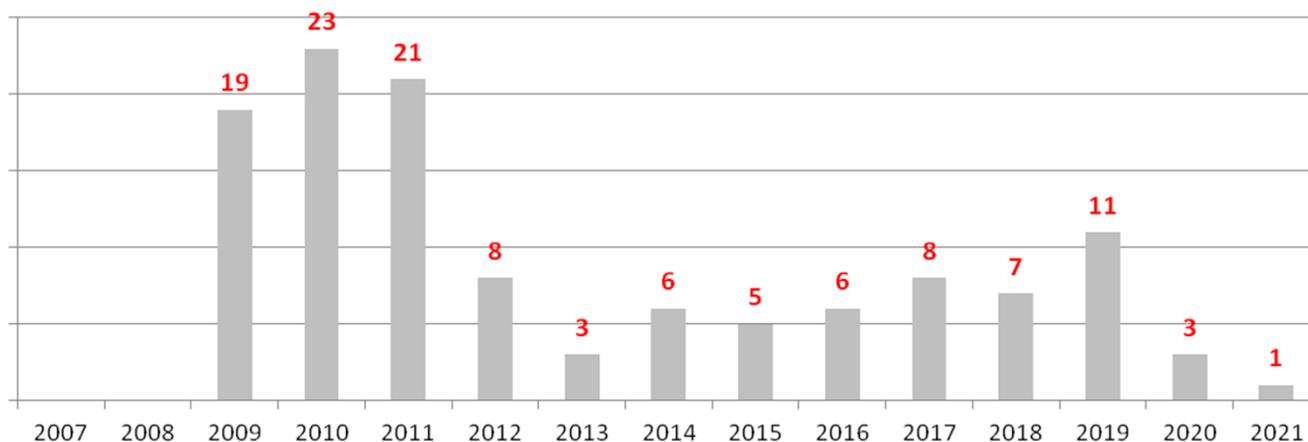


+ 21 Logements entre le 01.01.2017 et le 30.11.2020, d'après SITADEL.

+ 30 Logements entre le 01.01.2017 et le 17.04.2021, d'après le registre PC en mairie.

NB. nombre de logements transmis à l'INSEE par la Commune fin juin de l'année N et publié en Mai de l'année N+1

Données Commune – Registre des permis de construire de 2007 au 17.04.2021



NB. Registre 2007 et 2008 non exploitable (nature construction non renseignée)

Estimation du nombre d'habitants en 2021

> 804 RP (INSEE 2017) + 30 (PC) = **834 RP en 2021**

> **2.08** pers par ménage en 2021 (projection à valeur constante depuis 2017)

> 2.08 x 834 = **1734 habitants environ en 2021**

/!\ seuil bas de la construction pour maintenir la population

Dynamiques et freins

- une intercommunalité en **perte d'attractivité** depuis 1980,
- une **faible croissance démographique** sur Taulignan (+0,3% entre 2012 et 2017) avec pour seul moteur de croissance le solde migratoire,
- une **population vieillissante** sur Taulignan ainsi que sur l'ensemble de la CC EPPG et une part croissante des ménages d'une personne,
- un **rythme de construction stable** depuis 40 ans (environ 8 à 10 logements par an),
- **18% de résidences secondaires** en 2017,
- **10% de vacance** en 2017,
- un parc de logements majoritairement composé de **grands logements individuels** malgré une part croissante de logements collectifs depuis 2012,
- **5% de logements locatifs sociaux**,
- 400 ménages sur 800 sont installés sur la commune depuis plus de 10 ans. A noter, un renouvellement des ménages depuis moins de 4 ans sur 1/3 du parc environ.
- Présence de plusieurs foyers spécialisés

Enjeux

- Définir des **objectifs de progression démographique** permettant à la fois **un renouvellement et une augmentation maîtrisée et équilibrée des habitants** en lien avec la disponibilité de la ressource (en eau notamment), la capacité des équipements et réseaux.
- Poursuivre la **diversification du parc de résidences principales** et adapter la stratégie de localisation du développement urbain aux besoins d'une population vieillissante.
- Faciliter la **mobilité résidentielle** des ménages au sein de la commune avec une réponse diversifiée de l'offre de logements.
- **Identifier les logements vacants** et mobiliser les acteurs et leviers pour résorber ce phénomène.
- Mesurer l'impact sur le territoire de **transformer certains bâtiments « anciennement » agricoles en logement**.
- Maintenir **un rapport harmonieux entre espaces bâtis et non bâtis** (trame agricole et naturelle, silhouette du village...) tout en veillant à la **qualité architecturale des futures opérations**.
- **Evolution des foyers d'accueil**



PROFIL SOCIO-ECONOMIQUE



7 083 emplois en 2017 sur la CC EPPG
contre 7355 en 2012 (-272 emplois)

Agriculture (11,6 %)
Industrie (14,1 %)
Construction (6,9 %)
Commerce, transports, services (39,6 %)
Administration, enseignement, action sociale (27,8 %)

5 300 emplois salariés en 2017 (75%)

2 374 établissements * fin 2019

Secteur du commerce, des transports, hébergement et restauration
prédominant – 31 %

+ 262 établissements * en 2019

+ 76 établissements dans le secteur dominant cité plus haut

Les dynamiques économiques sur la CC EPPG

L'intercommunalité accueille près de 2370 établissements fin 2019 et offre environ 7000 emplois sur le territoire pour 9600 actifs.

Beaucoup de ces activités sont **des petites entreprises disséminées** sur tout le territoire. **80 d'entre elles sont regroupées sur les 9 sites d'activités de la communauté de communes.** Les dynamiques économiques sur la CC EPPG sont assez faibles tandis que la proximité de bassins d'emplois dynamiques attire une part importante de la population active qui délaisse la Communauté de Communes pour d'autres territoires. **Les déplacements domicile travail sont importants.**

* unité de production géographiquement individualisée, au sens de l'INSEE

Les 9 sites d'activités sur la CC EPPG

Environ 80 activités

Source : site CC EPPG



ZA du Clavon
23 activités

ZA Nord et Sud
23 activités

**ZA La Garenne
Nord et Sud**
4 activités

ZA Les Moulières
2 activités

ZA La Grèze (22 activités)

ZA Les Molières – (3 activités)

**Hôtel et pépinières
d'entreprises**

646 Actifs ayant un emploi en 2017 sur un total d'actifs de 1007 (pop âgée de 15 – 64 ans)
73,4% d'actifs en 2017 contre 70,9% en 2012
72,2% en 2017 contre 70,3% en 2012

93 Chômeurs en 2017 (contre 123 en 2012)
12,6% de tx de chômage contre 16,7% en 2012
15,3% en 2017 contre 14,9% en 2012

401 Emplois en 2017 (+ 6 emplois depuis 2012)
5,7% des emplois communautaires sur Taulignan
31% d'emplois non-salariés

195 Actifs habitent et travaillent à Taulignan (29,6 %).

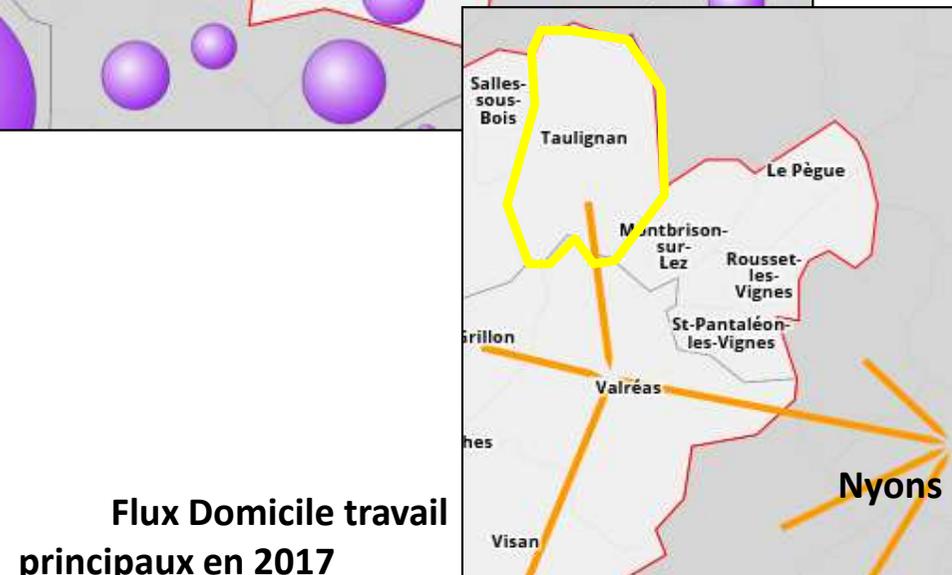
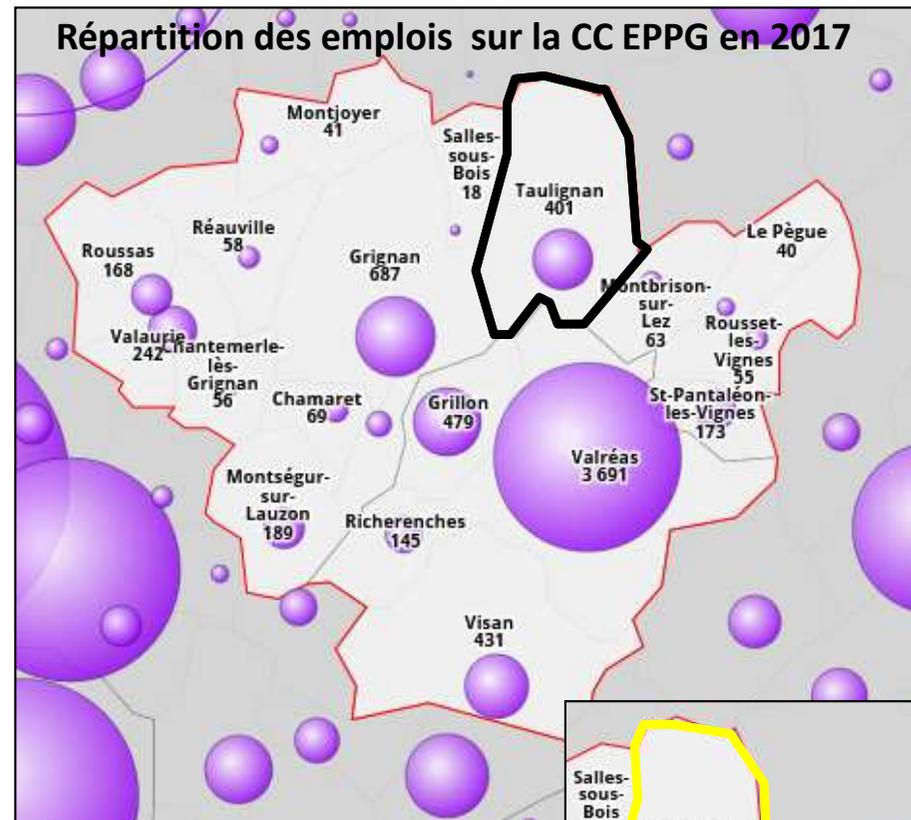
111 Flux Domicile-travail quotidiens de Taulignan vers le bassin d'emplois de Valréas (flux dominants).

141 Établissements (hors agriculture) fin 2019.
 22% dans le secteur du commerce, des transports, hébergement et restauration
 22 % dans l'administration publique, l'enseignement, l'action sociale

129 Entreprises (hors agriculture) fin 2019.

A Taulignan, l'économie de la commune repose sur quelques secteurs dominants notamment les transports, le commerce, l'hébergement touristique. Ces 130 entreprises ont généré près de 400 emplois en 2017. Taulignan compte à cette date près de 650 actifs. 30% d'entre eux travaillent à Taulignan. Les autres rejoignent les bassins d'emplois, la plupart en dehors de l'intercommunalité.

Répartition des emplois sur la CC EPPG en 2017



Une offre de commerces et services de proximité satisfaisante

- une **trentaine de commerces et services** - boucher, boulanger, chocolatier, restaurants, épicerie, pharmacie, biscuiterie, agent immobilier, banques, professionnels de santé (dentiste, kinésithérapeutes, infirmières) - localisés dans le centre village, le long des remparts.
- la **maison des services au public** (guichet unique).
- la **maison médicale** chemin des Aumailles : médecins, infirmières, ostéopathe, podologue, psychologues, diététiciennes.
- un **réseau d'une vingtaine de petites entreprises et d'artisans** situés sur les entrées de ville ou en dehors du village :
 - + 1 établissement de vente et fabrication de matériel de motoculture et outillages pour l'agriculture et le jardinage (Berthélémy)
 - + 9 artisans du bâtiment
 - + 1 entreprise de dépannage électroménager
 - + 1 carrosserie
 - + 2 entreprises espaces verts
 - + 5 artisans d'art
 - + activités touristiques

Les **hébergements touristiques** sont essentiellement pourvus par des gîtes et chambres d'hôtes (env. 49 lits pour 12 structures). Un hôtel restaurant occupe une situation privilégiée sur les remparts ; il n'est plus en activité.

Problématiques et enjeux

- **Traitement qualitatif des entrées de ville Ouest et Est** marquées des sites économiques
- **Accessibilité et visibilité des commerces du village améliorées par les travaux voirie et espaces publics récents**
- **Localisation d'activités (et de projets le cas échéant) hors enveloppe urbaine**



Des établissements artisanaux et industriels répartis autour du village

La commune de Taulignan ne dispose pas de zone d'activités proprement dite. Toutefois autour du village, plusieurs établissements sont installés (voir carte de localisation page suivante). Trois de ces établissements sont installés en entrée de ville, à l'Est (route de Nyons) et à l'Ouest (route de Grignan).

Installé route de Nyons, **l'établissement Berthelemy** vend et entretient du matériel de motoculture et outillages pour l'agriculture et le jardinage depuis 1979. Il emploie entre 6 et 9 salariés.

L'établissement occupe deux parcelles pour une surface d'environ 7600 m², majoritairement dédiée au stockage extérieur de matériels divers. Les bâtiments couvrent une emprise d'environ 950 m².



Ets Berthelemy



S.P.I.T (RD 14)

SPIT est établi depuis 1999 à Taulignan, est un établissement secondaire rattaché à l'entreprise SPIT (société de prospection et d'inventions techniques) fondée en 1951 à Valence dans la Drôme. Elle est spécialisée dans la fabrication de pièces techniques à base de matières plastiques. L'établissement emploie 20 personnes à Taulignan.

Il est installé en entrée de ville le long de la route de Grignan. Il occupe une parcelle d'environ 10880 m², avec un bâtiment et une cour de manœuvre et stockage. Le bâtiment couvre une emprise d'environ 2430 m².



Site Ets Berthelemy



Site de SPIT

Des établissements artisanaux et industriels répartis autour du village

LA SAFI

Créée il y a 60 ans (1963) à Taulignan, la **SAFI** est une société leader européen de son secteur - la robinetterie plastique industrielle.

Elle emploie 60 salariés sur place. Elle a généré 11 millions de chiffre d'affaires en 2022, avec 8000 produits au catalogue, 5 filiales dans le monde et une présence dans 70 pays (filiales, bureaux, revendeurs). Récemment la Région a soutenu le projet de relocalisation de production ; désormais 100% des composants sont fabriqués sur le site de Taulignan.

L'établissement est installé dans le village, entre la rue Jacques Moison et le chemin des étangs sur une parcelle qui couvre 8520 m².

Aujourd'hui le site est très densément occupé : bâtiments pour une emprise d'environ 3500 m², aire de stationnement accessible par la rue Jacques Moison (1370 m²) et maintien d'une chênaie (1280 m²). En plus des constructions, plusieurs modules de type Algeco ont été installés entre la chênaie et le chemin des étangs.

Depuis plusieurs années, l'entreprise occupe partiellement un terrain communal pour notamment répondre aux besoins en stationnement des employés ; il se situe directement à l'aplomb du site de la SAFI au sud du chemin des étangs.

Une cession partielle du foncier communal à la SAFI est en discussion pour permettre l'amélioration du fonctionnement général du site, l'extension des installations et par conséquent, pérenniser sa localisation à Taulignan.

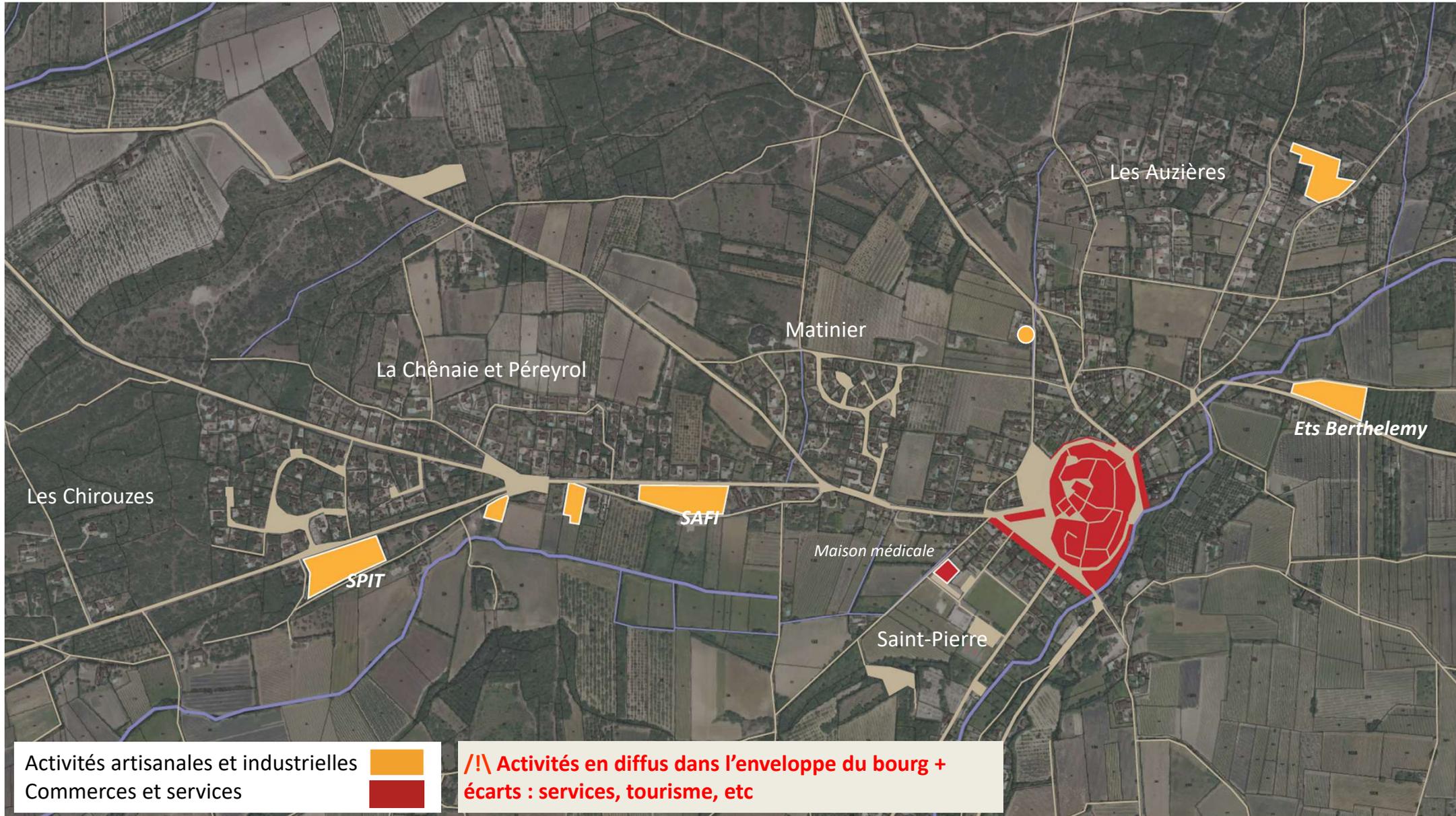


Entrée et bâtiments depuis la rue Jacques Moison



Stationnement sur terrain communal – chemin des Etangs

Bilan des activités industrielles, artisanales et commerciales, activités de service, activités touristiques



L'agriculture, composante importante du tissu économique local

Pour en établir le portrait nous nous appuyons sur la combinaison de plusieurs données :

- analyse du registre parcellaire graphique - RPG (base de données géographiques servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune européenne) ;
- différentes campagnes du Recensement Général Agricole (2000, 2010, 2020) ;
- Résultats de l'enquête diffusée auprès des agriculteurs travaillant des terres sur la commune (19 réponses reçues) début 2021.

L'activité agricole est encore bien présente dans le profil économique de la commune et marque fortement le paysage communal.

Les parcelles travaillées sont majoritairement localisées au sud d'une ligne délimitée par la RD14/RD24 jusqu'aux abords du Lez et dans la vallée de la Berre, à l'exception d'une clairière au Nord des bois de Taulignan.

37 exploitants se répartissaient en 2017 les 1193 hectares de surfaces cultivées sur la commune soit près d'un tiers de la superficie communale. Les cultures dominantes sont la vigne, la lavande et le chêne truffier. 23 exploitations agricoles sont repérées en 2017 sur la commune.

Le Monastère des Dominicaines de Taulignan, implanté au sud du territoire communal, développe une production d'huiles essentielles et hydrolats ainsi que de plantes séchées issue de la transformation de cultures de plantes aromatiques.

Les exploitations

L'analyse du RPG 2017 indique **37 exploitants enregistrés**, 23 installés sur Taulignan, 14 installés sur les communes alentour, dont une majorité dans une des communes limitrophes de Taulignan (Montbrison-sur-Lez, Salles-sous-Bois, Roche-Saint-Secret-Béconne, Grignan).

Les données du RGA 2020 confirme le nombre de 37 exploitations.

Evolution de la SAU (surface agricole utile)

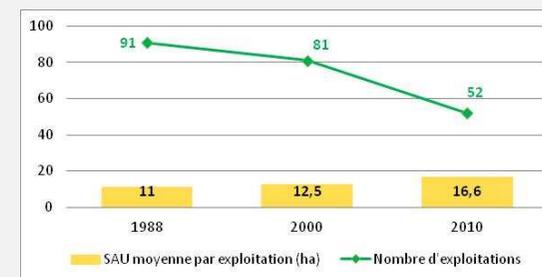
- **1011 ha en 2000**
- **864 ha en 2010**
- **863 ha en 2020**

L'analyse du RPG 2017 combinée à celle de l'ortho-photo (2020) permet d'estimer une **surface utilisée totale d'environ 1193,5 ha** (soit env. 35% de la superficie communale), dont **613,15 ha issus du RPG 2017**.

C'est donc une activité qui façonne de façon sensible le territoire communal, occupation des sols et paysages.

La taille moyenne des surfaces exploitées augmente : 24 ha pour les 23 exploitations dont le siège est à Taulignan. Stable par rapport au RGA 2020 : 23,3 ha

Les retraités déclarent aussi des surfaces utilisées (par eux-mêmes ou des tiers), entre 1,00 ha et 3,00 ha.



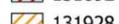
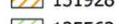
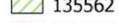
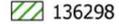
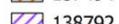
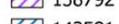
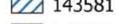
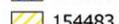
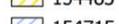
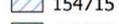
Données RGA 1998, 2000 et 2010

Les exploitations - Répartition (RPG 2017)

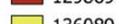
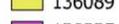
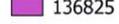
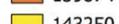
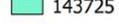
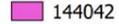
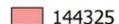
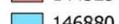
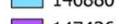
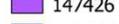
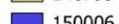
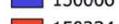
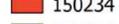
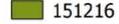
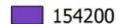
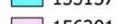
37 exploitants
dont **23 ont leur siège sur Taulignan**

● Sièges d'exploitations – Données PC 2017 + données communales

Exploitants agricoles (37) - Données PAC 2017

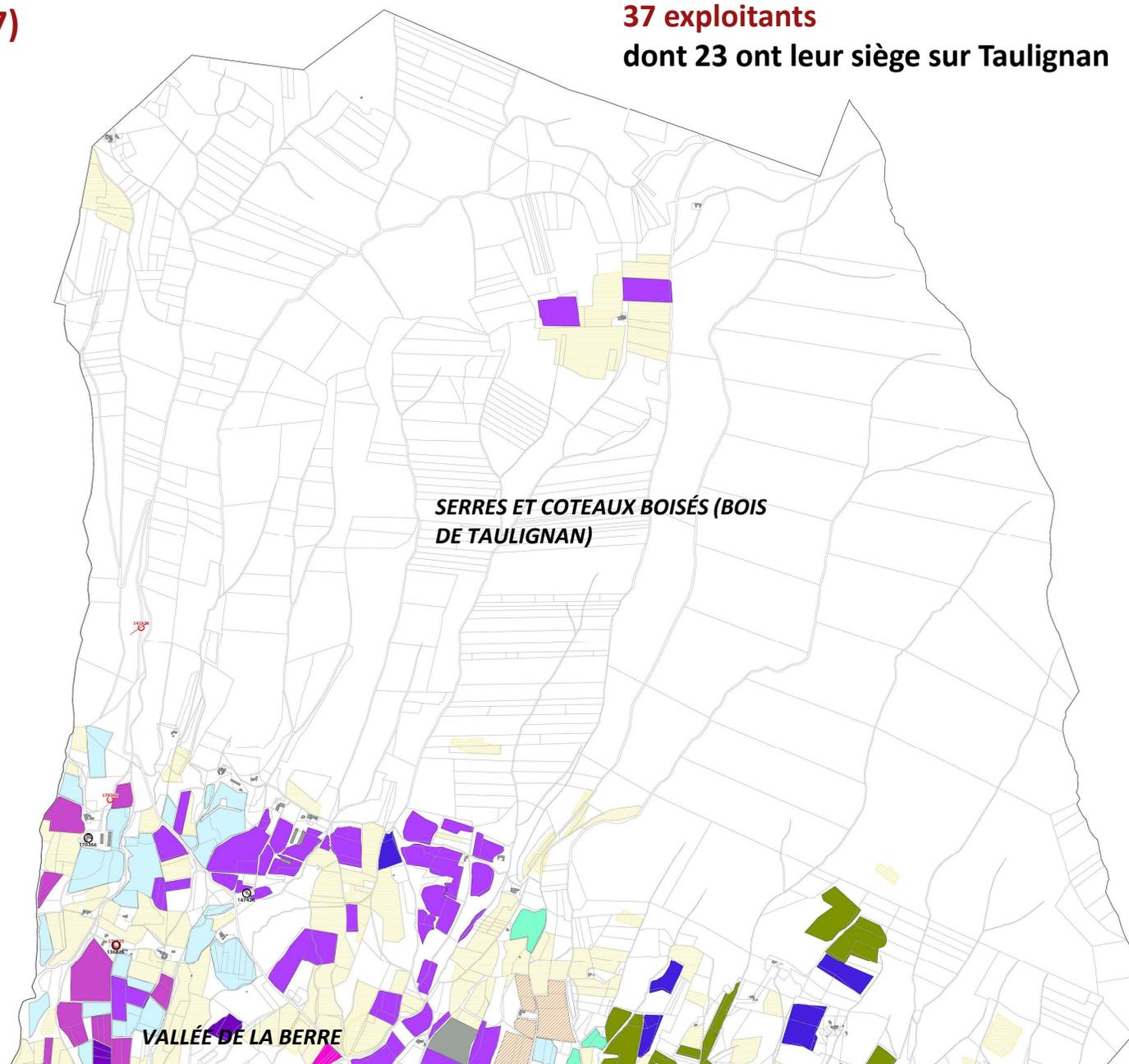
-  131692
-  131928
-  135562
-  136298
-  137494
-  138792
-  143581
-  144676
-  145583
-  154483
-  154715
-  163590
-  166459
-  171158

Exploitants extérieur à la commune (14)
(hachure)

-  129869
-  136089
-  136825
-  139124
-  139874
-  143250
-  143725
-  144042
-  144325
-  146880
-  147426
-  149673
-  146799
-  150006
-  150234
-  151216
-  154200
-  155157
-  156201
-  159529
-  166895
-  168640
-  170366

Exploitants de Taulignan (23)
(couleur pleine)

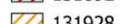
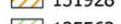
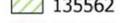
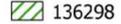
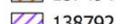
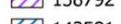
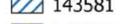
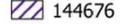
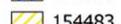
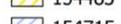
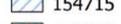
 Autres parcelles exploitées (analyse orthophoto)



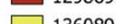
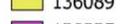
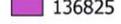
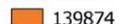
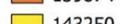
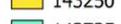
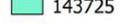
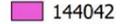
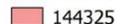
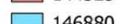
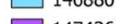
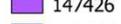
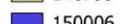
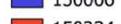
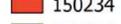
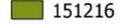
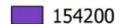
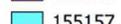
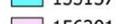
Les exploitations - Répartition (RPG 2017)

● Sièges d'exploitations – Données PC 2017 + données communales

Exploitants agricoles (37) - Données PAC 2017

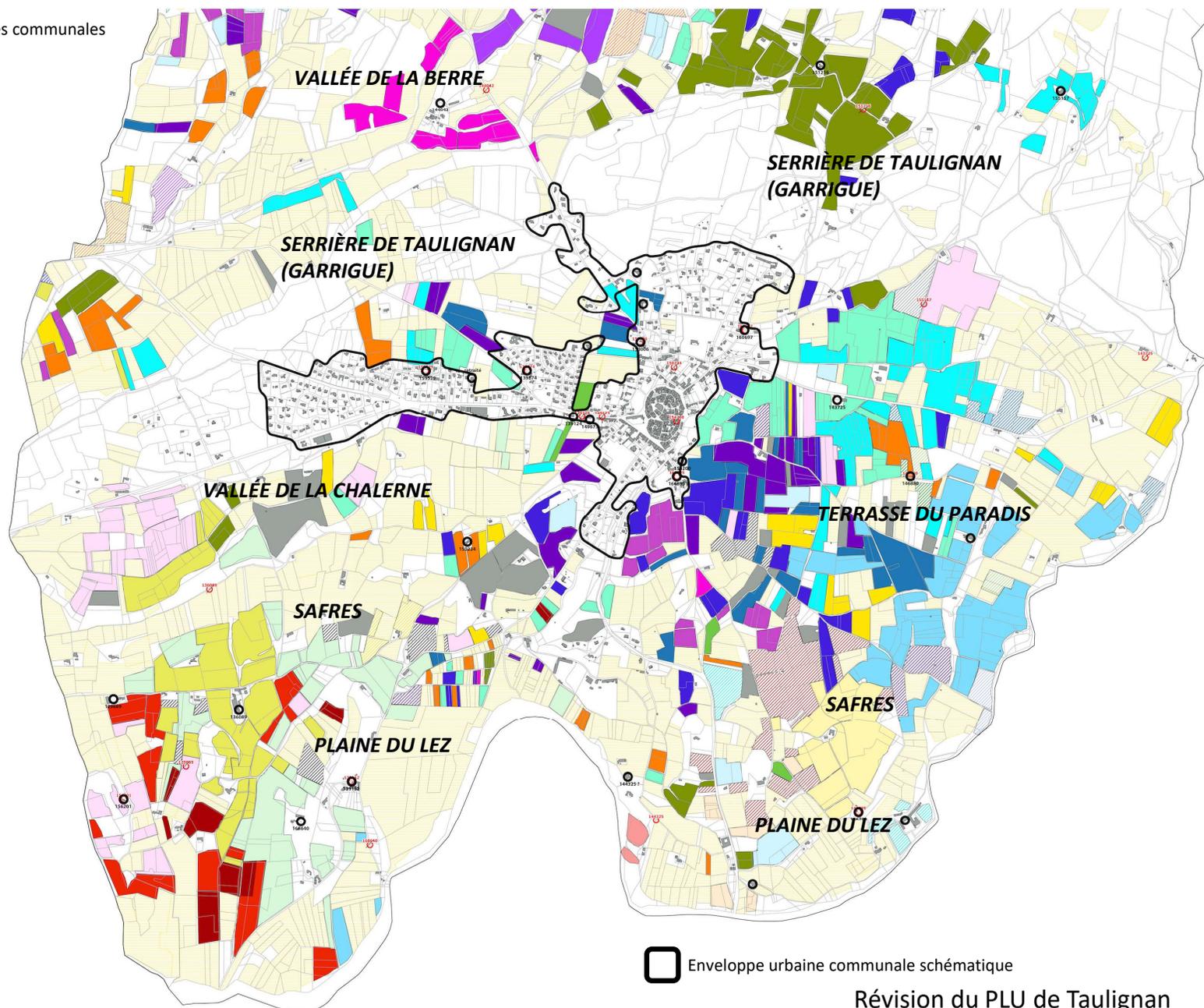
-  131692
-  131928
-  135562
-  136298
-  137494
-  138792
-  143581
-  144676
-  145583
-  154483
-  154715
-  163590
-  166459
-  171158

Exploitants extérieur à la commune (14)
(hachure)

-  129869
-  136089
-  136825
-  139124
-  139874
-  143250
-  143725
-  144042
-  144325
-  146880
-  147426
-  149673
-  146799
-  150006
-  150234
-  151216
-  154200
-  155157
-  156201
-  159529
-  166895
-  168640
-  170366

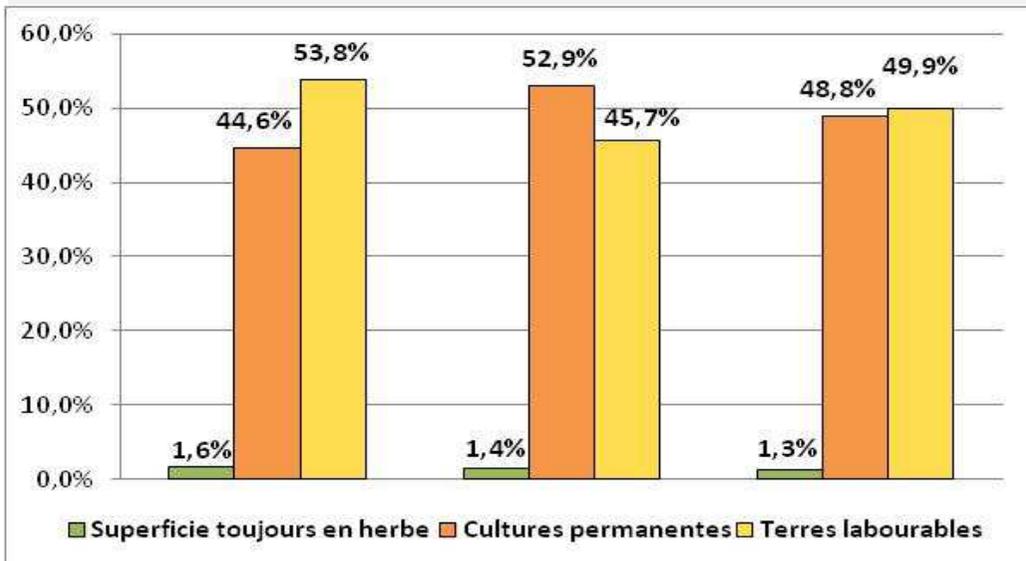
Exploitants de Taulignan (23)
(couleur pleine)

 Autres parcelles exploitées (analyse orthophoto)



 Enveloppe urbaine communale schématique

Productions



Données RGA 1998, 2000 et 2010

Orientations technico-économiques

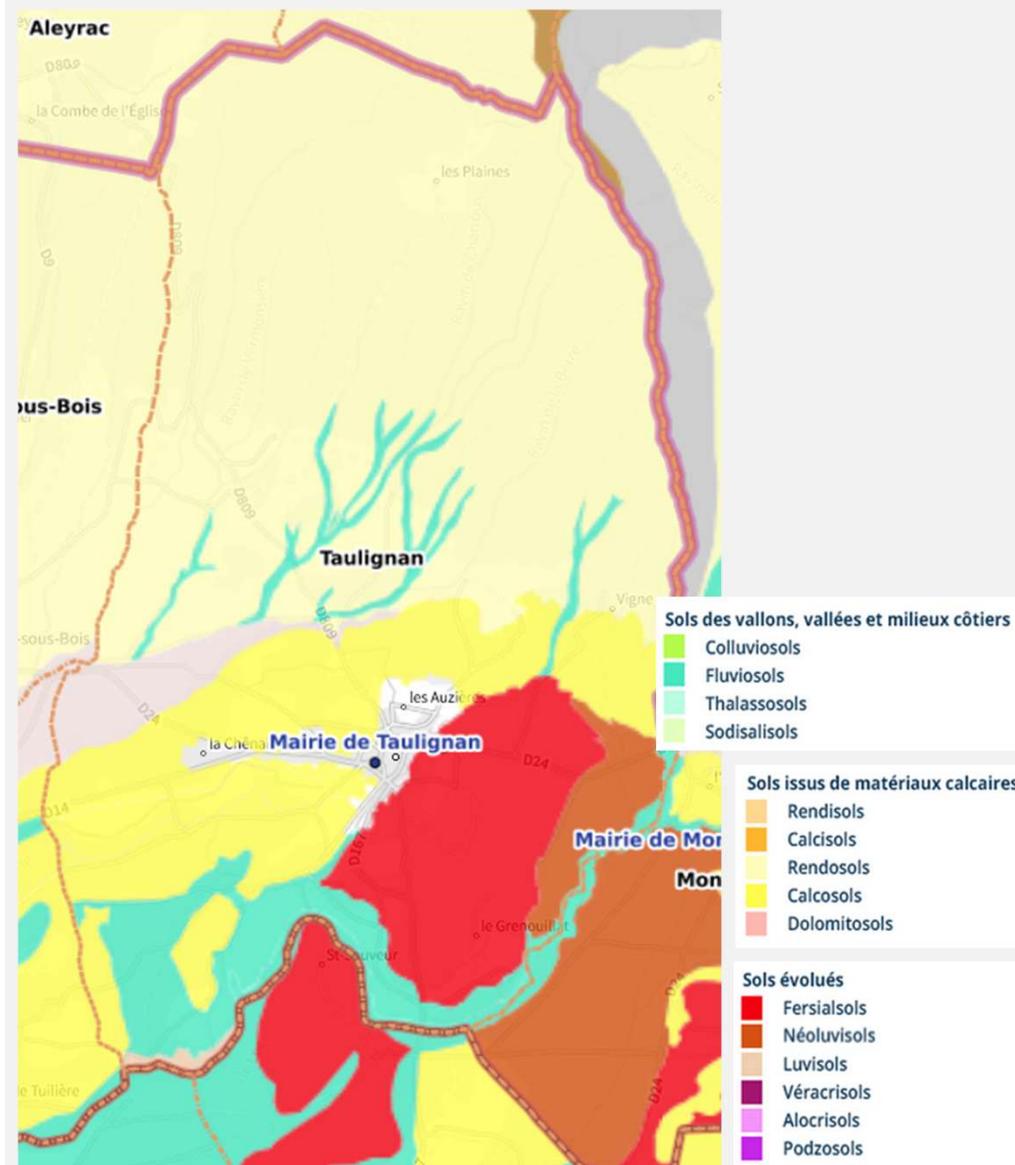
En 2000 : cultures de fruits et autres cultures permanentes dominantes (38% des terres agricoles en vigne)

En 2010 : polyculture et poly-élevage dominant ; d'après *l'étude de 2017*, prédominance de la culture de la vigne mais également des plantes pharmaceutiques, aromatiques et médicinales (75% de la SAU).

En 2020 : polyculture et poly-élevage dominant ; prédominance des cultures permanentes et de la vigne (74,1%).

Les meilleurs sols sont situés au sud de la commune à proximité des cours d'eau et du village.

Carte des sols



Source : Géoportail - carte des sols

L'analyse des questionnaires pointe :

- Le maintien de la polyculture,
- La très faible représentation de l'élevage (volailles) ; à noter que le RGA 2020 mentionne l'élevage caprin.
- L'essor des chênes truffiers, que ce soit sur des parcelles dédiées ou en cultures inter-rangs (alternance de lavande et chênes truffiers), qui concerne aussi bien les actifs que les retraités ; à noter que de nombreuses parcelles sont présentes au sein de l'enveloppe urbaine communale, sans relever de la classification PAC.



Chemin des Etangs



Chemin de Haut Matinier



Chemin de Haut Matinier

Cultures

Les principales cultures sont les suivantes (cf. analyse du RPG 2017 combinée à celle de l'ortho-photo 2020) :

	Surfaces estimées	
	ha	part
Vignes	385,89	32,33 %
Légumes, fleurs (lavande et lavandin)	358,20	30,01 %
Divers (chênes truffiers...)	345,29	28,93 %
Prairies (permanentes ou temporaires)	84,31	7,06 %
Gel, rotation	13,73	1,15 %
Total	1193,43	100 %

Le maraîchage et l'arboriculture sont aussi mentionnés dans l'enquête, ainsi que la production de miel.



Vallée de la Chalagne

Les cultures - Répartition (RPG 2017)

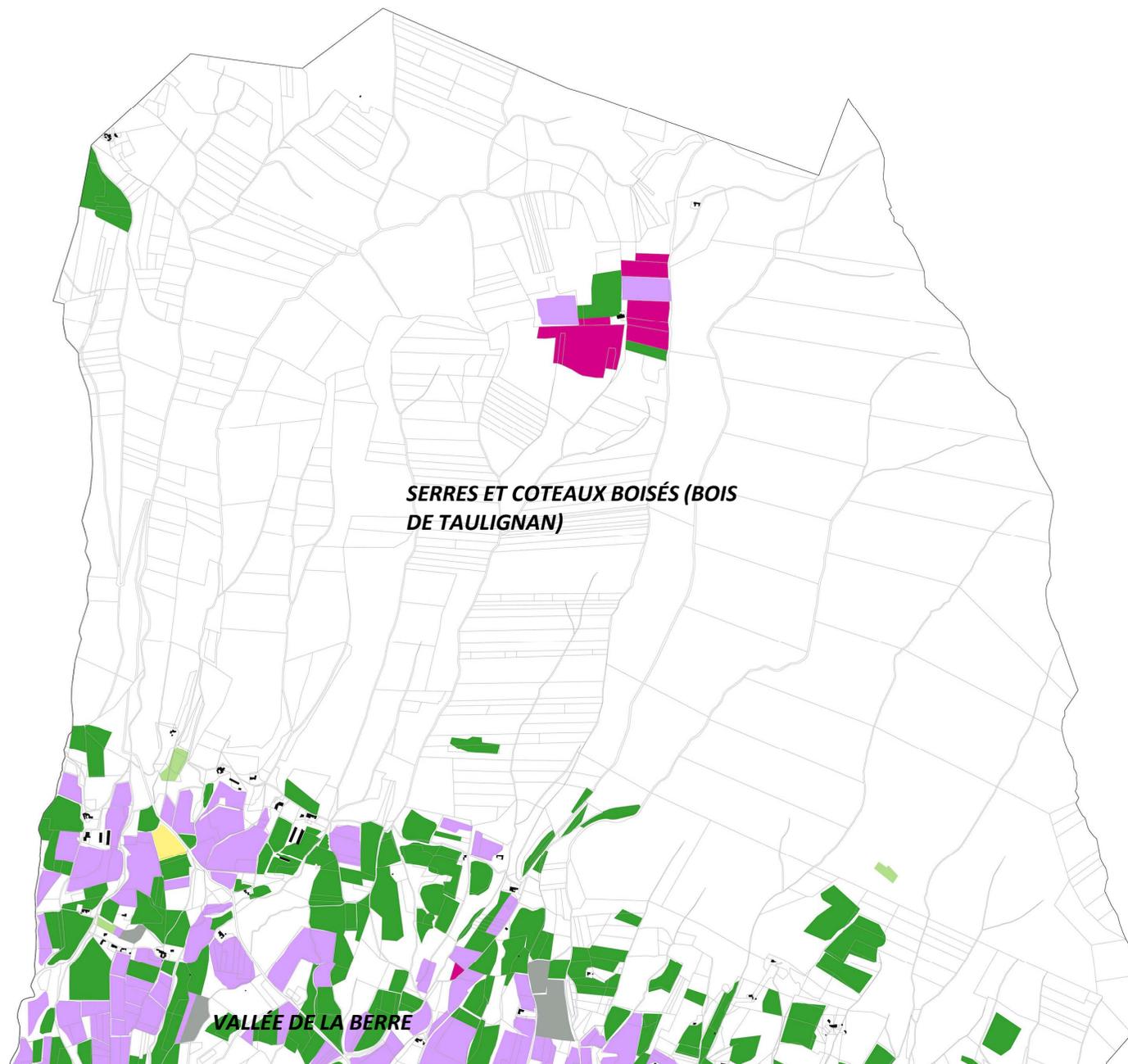
● Sièges d'exploitations – Données PC 2017 + données communales

SAU 2017 = 1193 ha

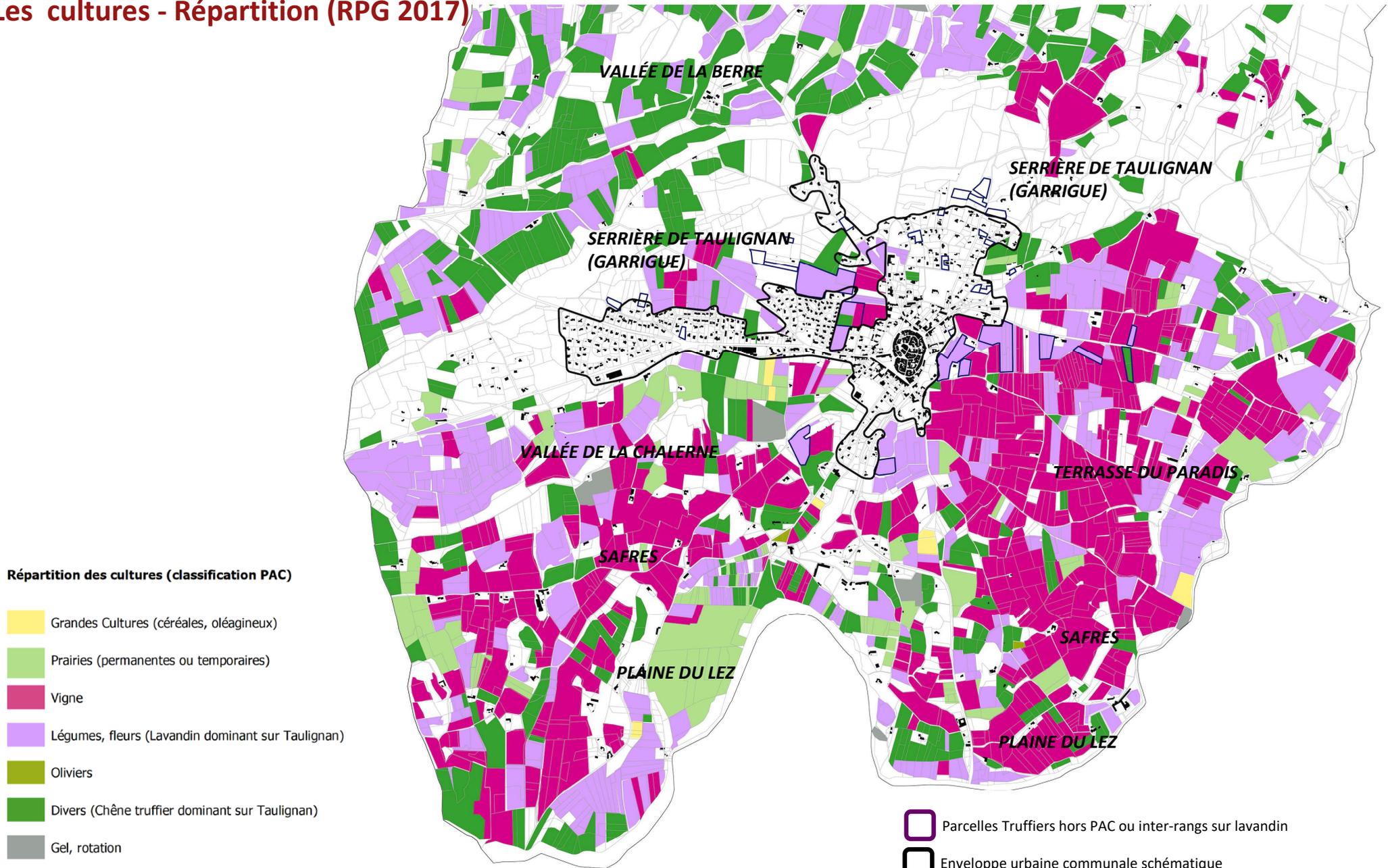
Cultures dominantes : Vigne, Légumes/Fleurs, Chêne truffier

Répartition des cultures (classification PAC)

- Grandes Cultures (céréales, oléagineux)
- Prairies (permanentes ou temporaires)
- Vigne
- Légumes, fleurs (Lavandin dominant sur Taulignan)
- Oliviers
- Divers (Chêne truffier dominant sur Taulignan)
- Gel, rotation



Les cultures - Répartition (RPG 2017)



Bâtiments agricoles et installations

Plusieurs sièges d'exploitation sont situés en périphérie de l'enveloppe urbaine du bourg à proximité des espaces agricoles. Les autres sont dispersés au sein des espaces agricoles.

Un établissement agricole fait l'objet d'un classement au titre du régime des ICPE : viticulture, dans le secteur de la route d'Aleyrac.

Terres travaillées

Les terres travaillées se situent essentiellement en dehors de l'enveloppe urbaine.

Toutefois le quartier de Matinier est caractérisé par une forte imbrication de plusieurs parcelles agricoles qui font une vraie coupure entre le centre et l'extension à l'Ouest. Des problèmes d'écoulement d'eaux pluviales ont été évoqués pour la parcelle de lavandin qui rejoint la RD24a, avec une altération du rendement.

Une partie des terres est irriguée, soit par un système d'irrigation collective, soit par des prélèvements individuels essentiellement dans le prolongement de la vallée du Lez.

En 2013, sur les 40 ha irrigables de l'ASA Saint Martin seulement 8ha l'étaient ; depuis, elle a cessé son activité ce qui modifiera les pratiques agricoles et maraichères du secteur (notamment la pratique maraichère du Béal).

Le RGA 2020 indique que 7,4% de la SAU est irrigable, cela concerne 8 exploitations. Seulement 0,7% sont irriguées.

D'autre part, plusieurs agriculteurs pointent des difficultés d'accès, notamment pour le passage du matériel agricole, ce qui constitue un frein à l'évolution des cultures (céréales).

Outils mutualisés

Deux coopératives d'utilisation de matériel agricole :

- CUMA de la Riaille – Distillerie de lavande
- CUMA de Salles sous-Bois – Distillerie de lavande et plantes à parfum

L'enquête indique qu'il existe aussi des pratiques de mise en commun de matériel entre agriculteurs.

Qualité et valorisation des productions

Taulignan fait partie de l'AOC « Picodon » et des aires AOC viticoles suivantes:

- Côtes du Rhône blanc / Côtes du Rhône rosé / Côtes du Rhône rouge
- Côtes du Rhône primeur ou nouveau rosé / Côtes du Rhône primeur ou nouveau rouge
- Côtes du Rhône villages blanc / Côtes du Rhône villages rosé / Côtes du Rhône villages rouge

Les appellations viticoles couvrent la partie sud de la commune, y compris la serrière de Taulignan (garrigue) et le village. L'appellation Côtes du Rhône Villages est plus circonscrite, sur 4 secteurs. L'adéquation la plus forte entre appellation et cultures se situe sur la Terrasse du Paradis.

La commune est concernée par 32 IGP, essentiellement viticoles, et Pintadeau de la Drôme, Volailles de la Drôme, Ail de la Drôme.

Plusieurs exploitations sont en productions en BIO et en Haute Valeur Environnementale (pratiques agricoles utilisées sur l'ensemble d'une exploitation préservent l'écosystème naturel et réduisent au minimum la pression sur l'environnement : sol, eau, biodiversité...).

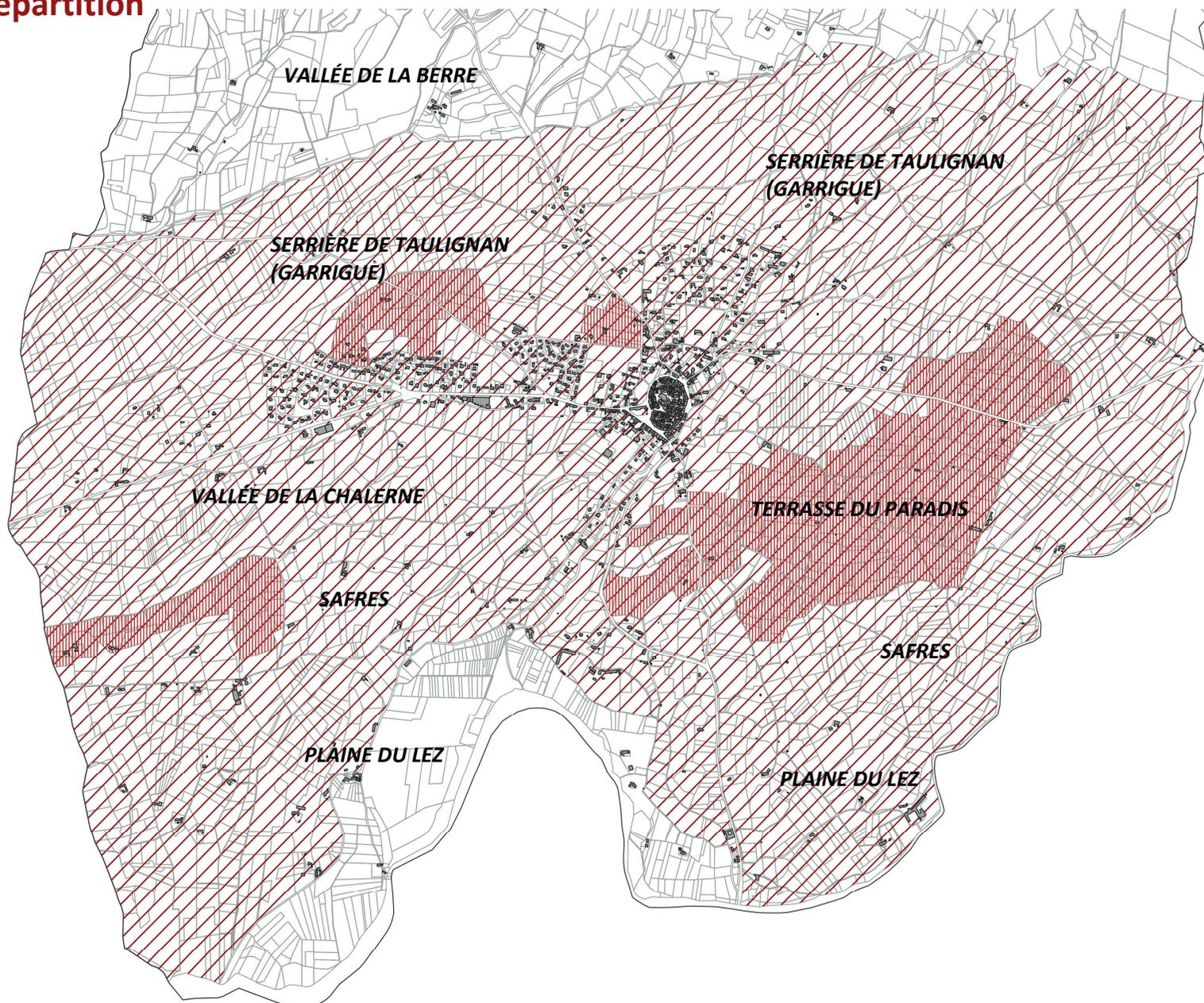
Les appellations viticoles - Répartition

La carte ci-contre localise les appellations viticoles (donnée transmise par l'INAO). Pour mémoire l'appellation a été créée en 1937.

A Taulignan, l'aire de l'appellation Côtes du Rhône couvre 1438,85 hectares, soit 41,5% du territoire communal.

A l'intérieur de cette aire :

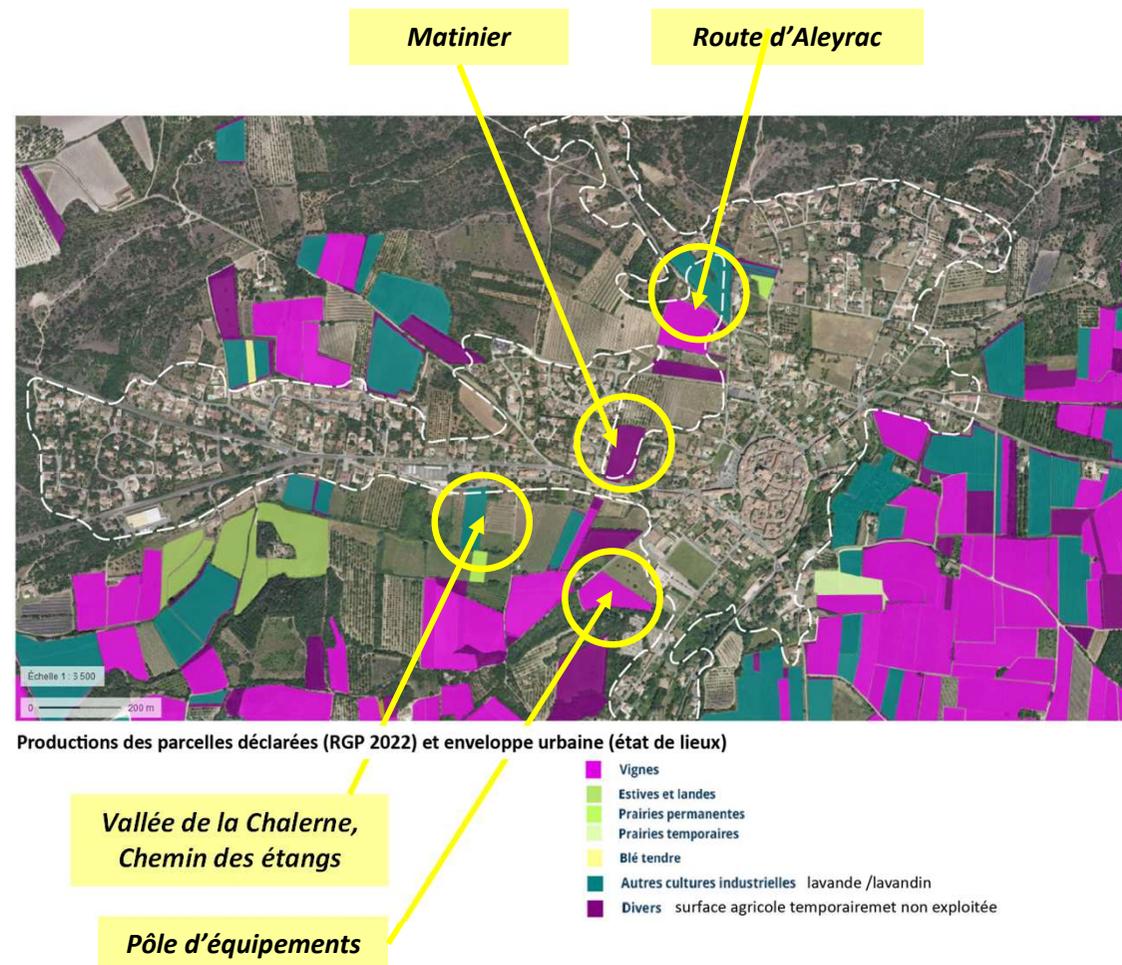
- Les secteurs Côtes du Rhône Village couvrent 164,81 hectares, soit 11,5% de l'aire Côtes du Rhône.
- Le village de Taulignan dans ses parties actuellement urbanisées, y compris le centre ancien, couvre environ 82,31 hectares, soit 5,8% de l'aire Côtes du Rhône.
- De nombreux écarts anciens et issus du développement pavillonnaire de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle).



Enjeux

Dans la perspective du PLU, les enjeux de l'agriculture se situent à plusieurs niveaux :

- rapport étroit entre les parcelles travaillées et l'enveloppe urbaine du village notamment au contact de la vallée de la Chalerne, dans le secteur de Matinier (route d'Aleyrac) et au sud du pôle sportif et d'équipements, qui peuvent interroger les choix en matière d'extension urbaine notamment : maintien de la coupure agricole au sein du tissu urbain (avenue Berthe et Louis Gras, prise en compte d'une installation récente (terrains chemin des Etangs) notamment ;
- présence de nombreuses parcelles portant des chênes truffiers imbriqués au tissu urbain, plantés à des fins de production et qui ont pour effet de réduire la capacité d'urbanisation à court et moyen terme dans l'enveloppe urbaine, et mais aussi de renforcer la trame arborée dans le village en jouant favorablement sur les microclimats ;
- dominante de chênes truffiers dans la partie nord de la vallée de la Berre, ce qui a pour effet de modifier sensiblement le paysage agricole et conduire à la mise en place de clôtures ;
- présence d'un habitat dispersé et souvent ancien au sein des espaces agricoles. Pour le bâti ancien, une grande partie a déjà muté vers l'habitat ; néanmoins plusieurs situations sont à examiner pour décider si ces constructions pourraient changer de destination ;
- insertion paysagère et volumétrie des installations et bâtiments d'exploitation, particulièrement en cas d'extension successive et de projets visant l'installation de toitures photovoltaïques.



Dynamiques et freins

- Un **faible dynamisme économique** sur l'intercommunalité, **proximité de bassins d'emplois dynamiques** qui attirent la majorité des actifs, tandis que 30% des actifs travaillent sur la commune, **déplacements domicile-travail** importants,
- Une population active avec emploi encore bien représentée parmi les habitants de Taulignan (646 actifs avec emplois, 73,4% d'actifs parmi les 15-64 ans)
- Un territoire qui produit des emplois (401) grâce aux 141 établissements installés sans compter les exploitations agricoles,
- Une offre de commerces de proximité satisfaisante,
- Un **tissu économique artisanal et industriel** important,
- Une **économie agricole** dont les productions bénéficient d'appellations qualitatives, encore bien présente qui travaille un tiers de la superficie communale,
- Des **problématiques d'entrée de ville** avec des activités peu valorisantes.

Enjeux

- Maintenir voire développer les emplois locaux.
- Comment **minimiser l'impact des déplacements domicile travail**? adapter l'offre de TC, développer l'offre de stationnement cycle, développer les cheminements doux, aider le développement d'alternatives à la voiture.
- **Requalifier les abords des activités d'entrée de ville** Est et Ouest, améliorer ainsi la qualité paysagère de ces entrées.
- Maîtriser la **fréquentation touristique** saisonnière en lien avec la capacité des réseaux, la gestion des déchets, gestion des stationnements...
- Définir une **stratégie agricole** en lien avec les intérêts environnementaux, patrimoniaux et paysagers du territoire.

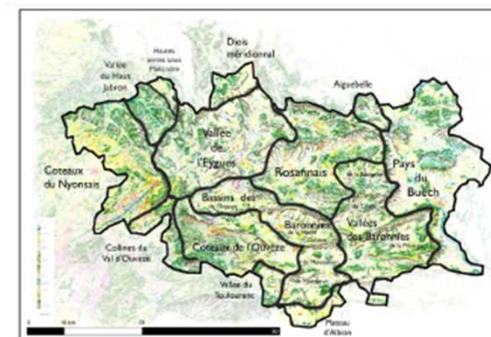




TAULIGNAN DANS LE PAYSAGE DE LA DRÔME PROVENÇALE



Nous sommes au pays du vin, de la truffe et de la lavande. Le paysage est ici constitué d'un patchwork graphique de ces cultures pérennes, alternant avec les bosquets et haies de chêne vert ou les arbres plus élevés des ripisylves. L'ensemble est dominé par l'anticlinal de la Lance et son arc des collines boisées, qui marquent la transition avec les Baronnies. Les villages remarquables, les fermes isolées et les cabanons concourent au caractère patrimonial des paysages de la Drôme provençale, et Taulignan en est un exemple remarquable.



1



2

1/ Carte des unités paysagères du Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales

2/ Extrait de la carte paysagère

I. LES CARACTÉRISTIQUES GÉOGRAPHIQUES ET PAYSAGÈRES DU TERRITOIRE COMMUNAL

Situation

La commune de Taulignan, d'une superficie de 34,64 km², se développe suivant une orientation nord-sud, en distance comme en altitude, depuis ses reliefs occupés par les bois de Taulignan jusqu'au Lez, rivière qui la sépare de la commune de Valréas, au sud. Elle est entourée des communes de Grillon, Grignan et Salle-sous-Bois à l'ouest, d'Aleyrac et le Poët-Laval au nord, de la Roche-Saint-Secret-Béconne et Montbrison-sur-Lez à l'est.

I.1 TAULIGNAN DANS LE PAYSAGE DE LA DRÔME PROVENÇALE

Le grand paysage

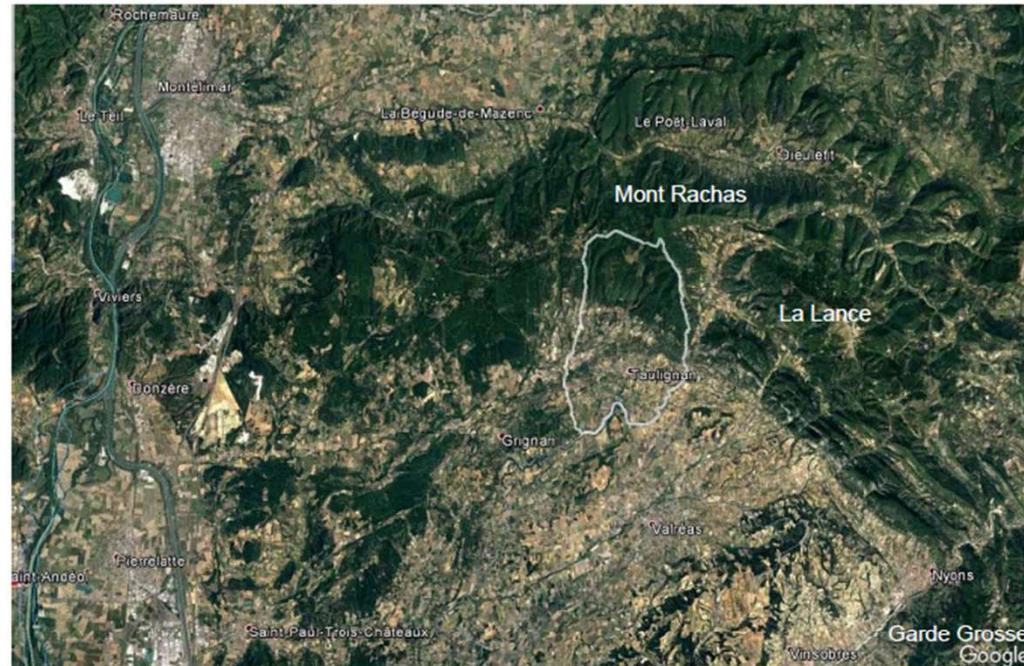
Dernière commune au nord-ouest du Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales, Taulignan appartient à deux unités paysagères :

- Dans sa partie sud, le «Pays de Grignan, Tricastin et coteaux du Nyonsais» située en Drôme provençale, et tournée vers la plaine du Rhône ;
- Dans sa partie montagneuse, elle se rattache au «Pays de Roche-Saint-Secret-Béconne et de Dieulefit, montagne d'Angèle», franchement Baronnard.

La commune s'inscrit effectivement dans un paysage remarquable, délimité par un arc de collines montagneuses dominées par le Mont Rachat (898 m) au nord et la Montagne de Lance à l'est (1340 m). Cet arc se déploie depuis les hauteurs d'Aleyrac jusqu'à Garde Grosse (944 m), située dernière Nyons, et se poursuit visuellement plus au sud par la chaîne du Mont-Ventoux. Ces montagnes Baronnardes, annonces de l'arrière pays des vallées, constituent les repères visuels des habitants de la plaine Valréassienne. Elles composent un fond de scène majestueux et marquent une transition à la fois paysagère et climatique.

Vers l'Ouest, les reliefs s'abaissent vers la vallée du Rhône et la vue s'ouvre sur un paysage plus lointain à mesure que le regard se porte au Sud. Les bois de Salles et de Grignan constituent le prolongement des bois de Taulignan à des altitudes plus basses (300-450 m).

Plus au Sud, le château de Grignan et la tour de Chamaret émergent des reliefs de plaine. En arrière plan, on peut apercevoir le massif d'Uchaux près de la vallée du Rhône et les Monts d'Ar-dèche. Par temps clair, la vue porte jusqu'aux Cévennes.



Du paysage au climat et du climat au paysage

D'un point de vue climatique, La commune se trouve dans l'aire Provençale, bien que subissant des influences prés-Alpines sur ses hauteurs. Elle se situe en limite nord de l'aire AOP Olives de Nyons (dont elle ne fait pas partie) et qui correspond ici à peu près à la limite climatique de la Chênaie verte (l'Yeuse). Jusqu'au gel de 1956, les Oliviers étaient très présents sur la commune ; ils sont ponctuellement replantés depuis peu.

Le col d'Aleyrac d'une part et le défilé de la Malaboisse à La Roche Saint-secrets, communes toutes deux limitrophes, constituent des verrous climatiques vers la plaine de Montélimar au nord-ouest et le pays de Dieulefit au nord-est, caractérisés par des hivers plus froids, où le chêne vert devient relictuel.

Les cultures manifestent ce caractère méditerranéen, en particulier la lavande et le chêne truffier. La vigne est la culture dominante sur le sud de la commune.

I.2 RELIEF ET MORPHOLOGIE

Un paysage contrasté...

L'altitude de la commune varie de 210 m au près du Lez à 760 m d'altitude sous le Mont Rachat. Le paysage, très ouvert dans les plaines cultivées, se boise dès que le relief s'accroît et que le sol devient maigre.

Les reliefs montagneux au nord, dénommés «Serres», sont séparés par des ravins profonds et encaissés. Le pendage général de ces reliefs est orienté nord-sud.

Une succession de plaines et de vallées cultivées liées aux cours d'eau occupe les deux-tiers sud de la commune, compartimentée par des reliefs beaucoup plus légers :

- Les vallées parallèles de la Berre et de la Chalerne se prolongent vers l'ouest sur les communes de Salle-sous-Bois et Grignan.
- La plaine alluviale du Lez, au sud, la rivière formant la limite avec les communes voisines de Montbrison-sur-Lez et de Valréas.

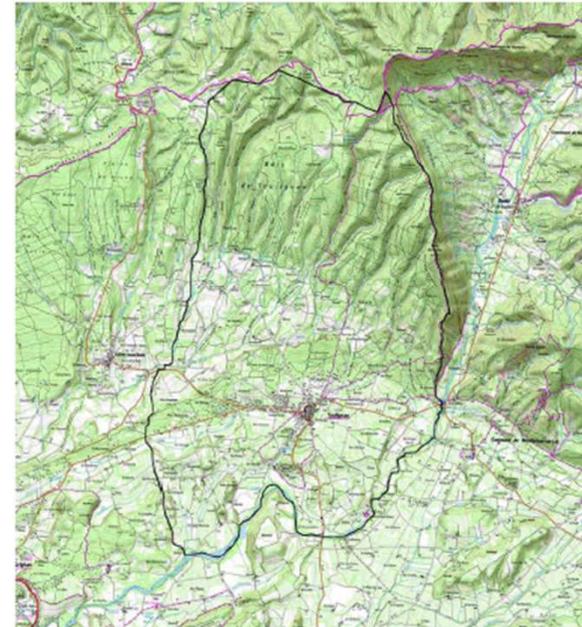
Ces plaines sont irriguées de nombreux ruisseaux, affluents de la Berre et du Lez, qui prennent leur source sur les coteaux. Le village historique est implanté sur la rive de la Rialhe, cours d'eau exclusivement Taulignanais qui s'écoule du nord au sud la commune.

... correspondant à des époques géologiques différentes

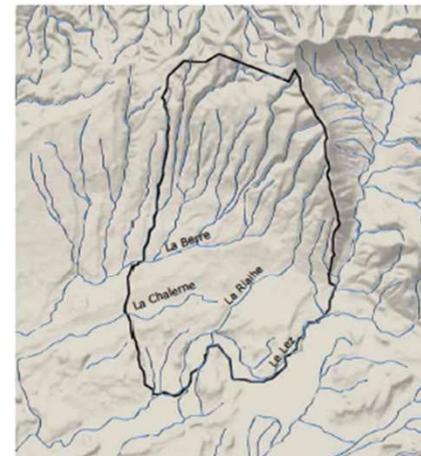
La géographie et les paysages communaux sont dessinés par différentes époques géologiques, depuis la formation des différentes roches qui constituent les sols actuels, à leur déformation et leur érosion par des cours d'eaux et des glaciers au fil du temps.

La commune de Taulignan s'inscrit en rive gauche du couloir Rhodanien, au bord du bassin sédimentaire de Valréas constitué par un large synclinal recouvert par la mer au Miocène. Les différentes époques géologiques s'étagent, sur la commune, depuis les alluvions de la plaine du Lez pour les plus récentes (Quaternaire) aux roches du Crétacée pour les plus anciennes, qui constituent ses pentes Montagneuses. Ces dernières ont été soulevées à la fin du miocène par l'anticlinal de la montagne de la Lance, entraînant le redressement des assises Burdigaliennes -des calcaires agglomérés- à l'est de la commune (en orange sur la carte géologique), offrant un paysage de dalles rocheuses affleurant dans la pente. La Berre sépare les reliefs du crétacée (en verte) et les marnes lacustres de l'oligocène (en rose), du pays miocène : Burdigalien (en orange) et Langhien (en jaune). Les sols qui apparaissent en crème sur la carte sont constitués de colluvions, dépôt de bas de pente, relativement fin, formé d'éléments arrachés aux versants et ayant subi un faible transport, à la différence des alluvions déposées par les cours d'eau en fond de vallées.

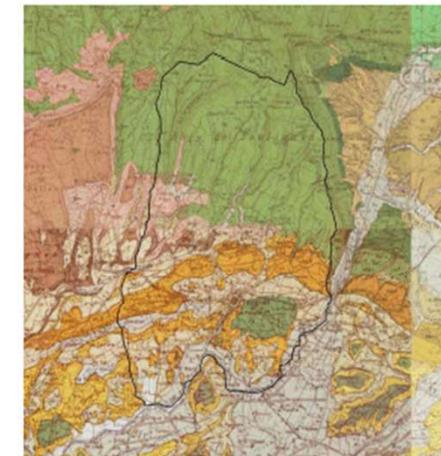
La succession de ces vallées et reliefs calcaires plus ou moins résistants compose des paysages contrastés du nord au sud de la commune.



Extrait de la carte IGN, Géoportail



Hydrographie et Relief, D'après le Géoportail



Extrait de la carte géologique, Géoportail

I.3 LES ENTITÉS PAYSAGÈRES

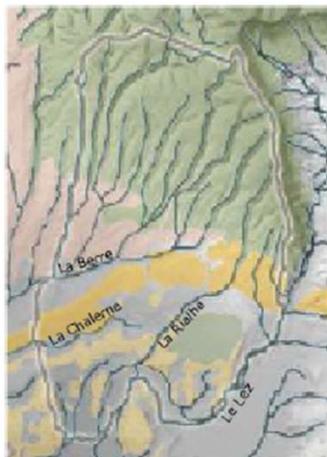
Un patrimoine culturel et bâti indissociable du paysage

La commune de Taulignan appartient à la famille des paysages dits ruraux-patrimoniaux, telle que définie par la DIREN Rhône-Alpes :

«Les paysages ruraux-patrimoniaux se distinguent des paysages agraires en raison de structures paysagères singulières qui leur confèrent une identité forte. Elles sont le résultat d'une spécialisation agricole et de modes de faire traditionnels et transmis. Ces paysages rassemblent une architecture caractéristique et un petit patrimoine rural mais aussi des traces qui attestent d'une histoire ancienne. Cet ensemble de facteurs confère à ces paysages une dimension culturelle, au sens de l'UNESCO.»

A Taulignan, la géographie variée a été façonnée par l'homme en fonction des ressources offertes par le sol et le relief ; de la même manière, la végétation diffère en fonction de ces caractéristiques. A la diversité des sols répond donc des patrimoines spécifiques, des paysages agricoles et un positionnement de l'habitat singulier.

Ces particularités nous ont amené à distinguer des unités paysagères en fonction de ces différentes composantes, pour mieux percevoir la relation entre géologie, paysage et occupation humaine (culture, architecture et petit patrimoine rural).



Les différents sols géologiques et l'hydrographie sont associés aux patrimoines bâtis et à l'occupation des sols. Ils préfigurent les entités paysagères de Taulignan.

Les Serres et les coteaux
Boisés (Bois de Taulignan)

La vallée de la Berre

Le paysage de garrigue issu
de l'abandon des
pratiques agro-pastorales

La terrasse cultivée,
du Paradis à Saint-Marcel

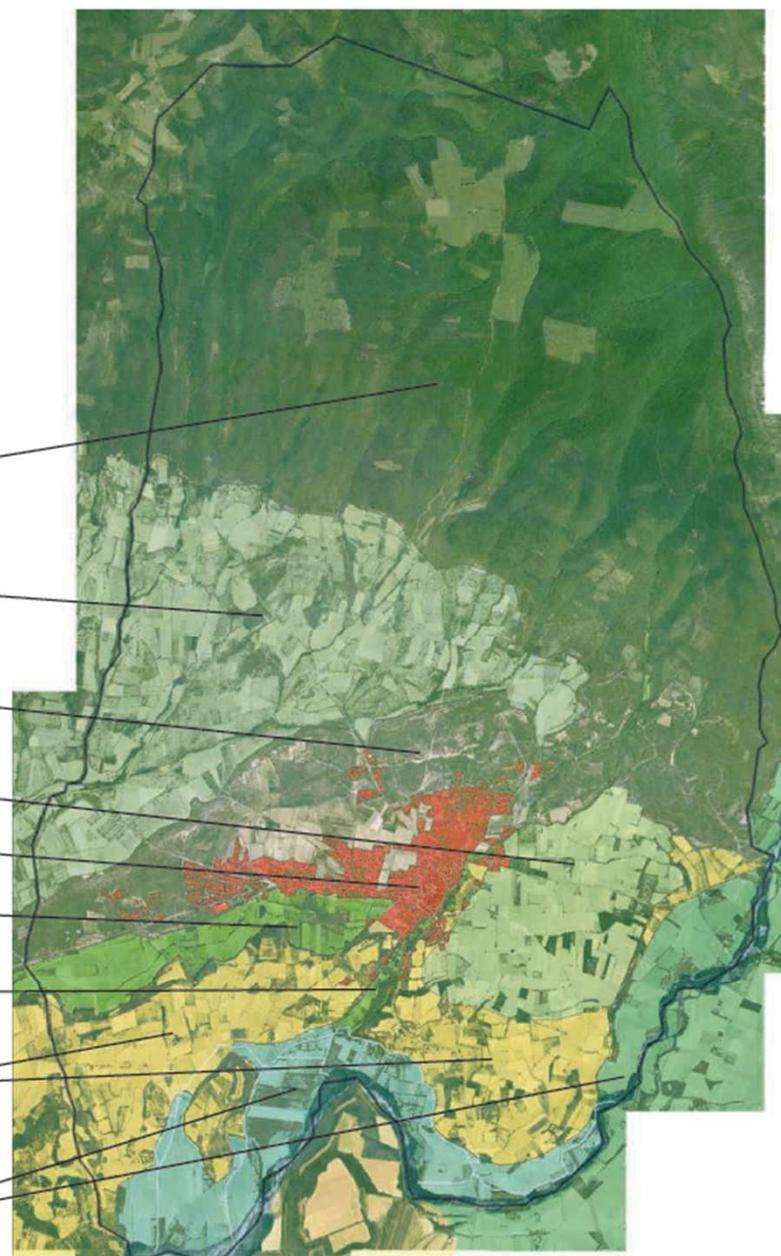
Zone urbaine

Vallée de la Chalagne

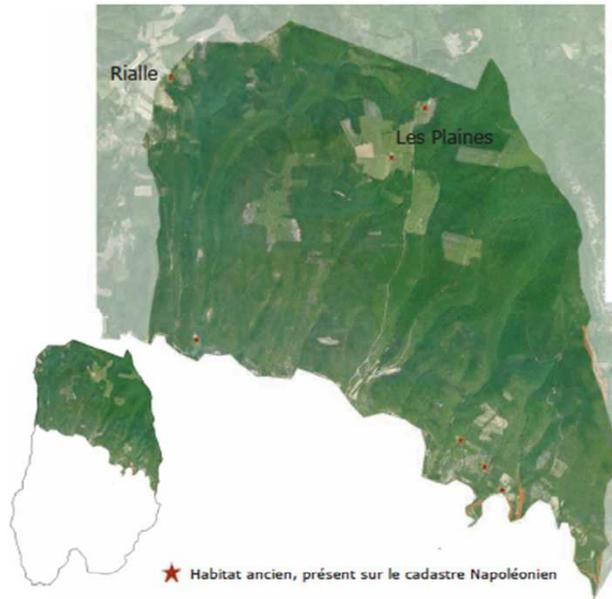
Vallée de la Riaille

Le paysage vallonné
des Safres

La Plaine du Lez



Les Serres et les coteaux boisés (Bois de Taulignan)



Paysage et géologie

Les reliefs des Serres entaillés de ravins encaissés suivent un pendage général orienté Nord-Sud. De nombreux cours d'eau y prennent leur sources : la Berre et ses affluents, ainsi que La Rialhe. A l'est, la limite de la commune suit une crête qui surplombe la vallée du Lez, du Serre Enrichier à la Cime de Rozier.

Cette entité paysagère correspond aux roches du Crétacée, constituées de grès rouges et de calcaires blancs, alternant en couches tendres et dures et profilant le relief de ce secteur très vallonné. Certains niveaux sont riches en silex.

Les bois qui recouvrent ces reliefs ont des caractères très variables en fonction de l'altitude, de l'exposition et de l'épaisseur des sols. En altitude et dans les ravins, le hêtre est très présent. Il alterne ou se mélange avec le pin de montagne et le chêne pubescent sur les sols plus minces. La Chênaie pubescente est, comme souvent en Provence, issue du taillis anciennement pâturé. En descendant, le maquis de chêne vert et les landes garrigues dominent. Les chênes rabougrés et les pins sont associés aux buis, aux genêts et aux genévriers. Le bas des coteaux a longtemps servi de parcours pour les troupeaux.

Occupation humaine

Les bois de Taulignan sont desservis par un réseau dense de chemins d'exploitation forestière. Ils sont des lieux de promenade, de cueillette et de chasse. La tradition de l'affouage* est toujours en vigueur dans les bois communaux, permettant aux habitants de faire leur bois de chauffage.

* De l'ancien français *afouer*, allumer : droit, issu d'une pratique du Moyen-âge, permettant aux habitants d'une commune de pratiquer certaines coupes de bois sur les biens communaux en échange d'une taxe modique.

Aux lieux-dits Les plaines et Riaille, une amorce de plateau accueillent des clairières propices à l'élevage, à la flore particulièrement riche. Les plaines ont servi de lieu d'estive autour d'une grande bergerie jusqu'à la disparition des élevages. Les prairies d'altitude, enrichies, y sont progressivement remplacées par des boisements de cèdres et plus récemment des cultures de lavande.

Ce qu'il faut retenir

- Reliefs boisés ponctués de clairières pastorales, offrant des vues dominantes sur la plaine de Valréas et l'arc des collines
- Secteur de grand intérêt écologique, avec en particulier une ZNIEFF «BOIS DE TAULIGNAN»
- Boisements diversifiés d'une grande richesse floristique, se densifiant depuis l'abandon du pâturage en sous-bois et du pâturage d'estive au lieu-dit Les Plaines.
- Usages en cours :
 - Exploitation en bois de chauffe, chasse et cueillette
 - Promenade et randonnée (GR9, nombreux sentiers muletiers, chemins d'exploitation),

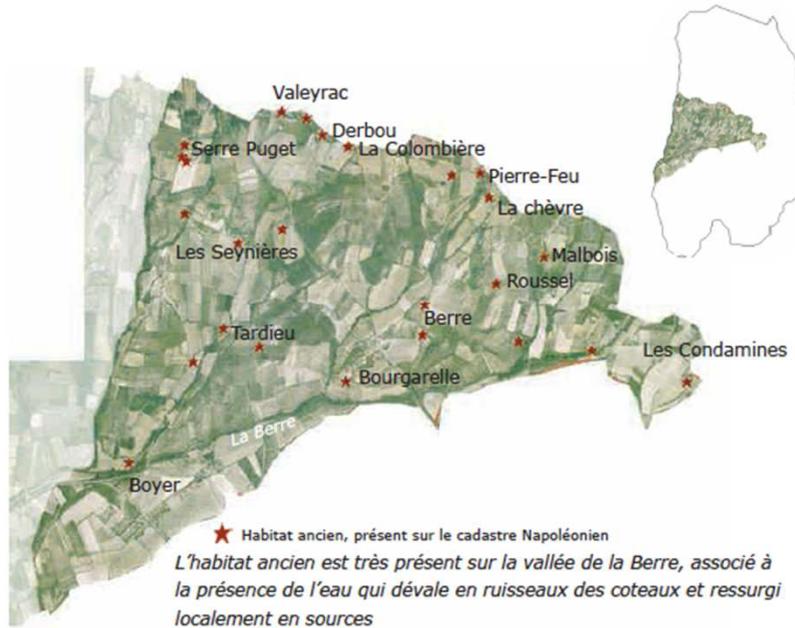
ENJEUX

- Gestion de la ressource en bois en tenant compte des aspects environnementaux
- Maintient des milieux ouverts sensibles au lieu-dit Les Plaines



Paysages des plaines : les prairies autrefois pâturées autour des bergeries d'estive s'enrichissent ou sont progressivement remplacées par des boisements de cèdres et des cultures de lavandin.

La vallée de la Berre



Hameaux de serre-Puget et des Seynières



Fermes isolées, alignées en bas de coteau



La végétation des cours d'eau et les nombreuses truffières ferment le paysage.

Paysage et géologie

La vallée de la Berre s'étend du bas des coteaux calcaires du Crétacé à un relief constitué de molasse calcaire au sud qui a détourné le cours de la Berre vers l'ouest, en direction de Salles-sous-Bois.

Formée de calcaires lacustres à intercalations marneuses de l'Oligocène, le relief de cet ensemble est entrecoupé de nombreux ravins orientés nord-sud, aux fonds constitués de zones d'alluvions. Les marnes, sensibles à l'érosion, apparaissent en de multiples lieux exempts de végétation (ci-dessous).

Le paysage vallonné est très compartimenté, à la fois par ces ruisseaux et la plantation de nombreuses truffières qui ont progressivement remplacés les prés et les cultures avec l'abandon de l'élevage. La Berre et ses affluents sont bordés d'une ripisylve étroite et sauvage.



Les marnes de l'oligocène sont sensibles à l'érosion

Occupation humaine

Les principales cultures sont le lavandin et des truffières, souvent associées, et les prairies dans les fonds de vallée (Trois ruisseaux). Les secteurs de Saint-Fond et des Condamines sont plantés en vigne.

Le bâti est majoritairement ancien, constitué de hameaux dans la plaine (Serre Puget, les Seynières et Bourgarelle) et de fermes isolées, témoignant de la diversité des typologies d'habitat rural en Provence. Certains bâtiments sont remarquables et d'intérêt patrimonial.



Ce qu'il faut retenir

- Un paysage compartimenté par l'érosion des cours d'eau et visuellement fermé par les truffières et les ripisylves.
- Un bâti rural diversifié d'intérêt patrimonial

ENJEUX

- Maintien d'une agriculture diversifiée
- Cahier de prescriptions architecturales permettant la restauration soignée du bâti rural

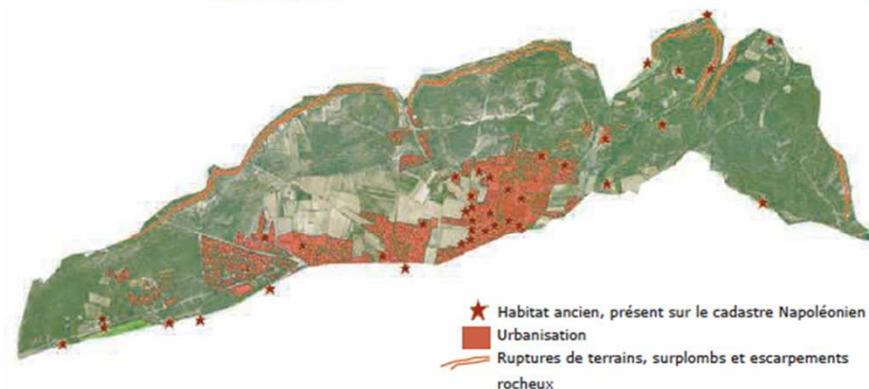
Le paysage de garrigue issu de l'abandon des pratiques agro-pastorales



Des surplombs rocheux dégagés par l'érosion le long des vallées de la Rialhe et du Lez



Le paysage de Lande-garrigue, encore ouvert par endroits est entrecoupé de cultures de lavandin et de truffiers



Paysage et géologie

Un léger relief coupe la commune d'ouest en est, au nord du bourg, et constitue une unité paysagère propre liée à sa géologie très particulière. Ces calcaires occupent une large bande en pente légère s'étendant des Chirouzes au Pont-au-Jas en passant par les quartiers de La Chênaie, Péreyrol, Les Auzières, puis Baume-Chaix. Celle-ci sépare de manière nette les vallées parallèles de la Berre et de la Chalerne. Ce relief est aujourd'hui presque entièrement boisé, recouvert par la végétation classique de la Lande-Garrigue anciennement cultivée puis pâturée, avec une dominante de Buis et Chênes vert. Quelques cultures de lavandin et des truffières subsistent dans certaines zones épierrées.

Cette formation géologique correspond à l'étage Burdigalien du Miocène (Tertiaire). Elle est constituée de molasse calcaire, formant des bancs d'épaisseurs variables, séparés par de fines couches d'argile. L'érosion des cours d'eau (vallées de la Rialhe et du Lez) a tranché ces bancs, formant des surplombs rocheux en porte à faux au bord des vallées.

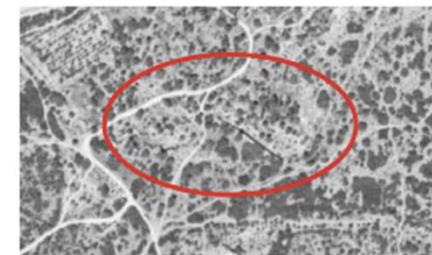
Cette roche particulièrement résistante et abondante à proximité immédiate du village, est à l'origine d'un patrimoine bâti et paysager diversifié qui caractérise la commune à différents niveaux.

Dalles et pierres de construction

La roche se délite naturellement pour donner les dalles de Taulignan, employées dans la construction (sols des étages, trottoirs, cours dallées, escaliers et lavoirs) ou servant à délimiter les parcelles et les bords de routes jusqu'à la commune de Rousset-les-Vignes. Des carrières locales fournissaient ces dalles résistantes, particulièrement recherchées, qui caractérisent les habitations anciennes de Taulignan et des communes proches.

La principale carrière de Taulignan a servi de décharge municipale de 1966 à la fin des années 80. L'observation des photos aériennes anciennes révèle les sites de prélèvement marqués par des coupes nettes au sol.

Les surplombs rocheux ont, par ailleurs, permis l'installation d'habitations troglodytiques aux Lieux-dits La Beaume et Beaume-Chaix.



Fronts de taille des carrières de dalles, prélevées en surface, lieu-dit Beaume-Chaix (1948)



Habitations troglodytiques à Beaume-Chaix



Lavoir traditionnel en dalles de Taulignan



Au XIXe siècle, la mise en culture des terres où la roche affleure a induit la construction de bories, de murs en pierres sèches et de Clapas liés à l'épierrage des sols (Granet, les Bories, les Chirouzes, les Auzières) - Bories, dont de nombreuses écroulées

Ouvrages de pierre sèche

La roche affleurante, visible sous les pas du promeneur, a conduit l'homme à des ouvrages colossaux pour mettre en culture des terres sèches au XIXe siècles (céréales et cultures de légumineuses), avant que ce mode de cultures ne soit abandonné et remplacé par des pelouses naturelles et des landes pâturées, elles-même aujourd'hui gagnées par la garrigue.

Les traces bâties de cet usage agro-pastoral sont des murs et des pierriers (clapas) parfois monumentaux et organisés, ou par endroits accumulées en simples tas. De très nombreuses bories, abris du cultivateur ou du berger, jalonnent les bois. Certaines sont entretenues. La dureté particulière de la pierre permet le relativement bon état de conservation des ouvrages malgré leur abandon. Leur altération principale provient de l'emboisement naturel.

Dynamiques

Délaissé par l'agriculture contemporaine, ce territoire évolue de manière indéterminée : décharges sauvages, nombreuses impasses et pancartes « propriété privée », chemins détériorés par le passage d'engins motorisés (motos, 4x4 ou quads). Il est également soumis à une forte pression urbaine depuis les années 70, sous forme de mitage ou de lotissements (La Chênaie, Les Bories, Les Buis et Péreyrol). Cette urbanisation a permis la préservation de certains ensembles remarquables, tout en malmenant parfois le caractère particulier de ces constructions de pierres sèches.

Ce qu'il faut retenir

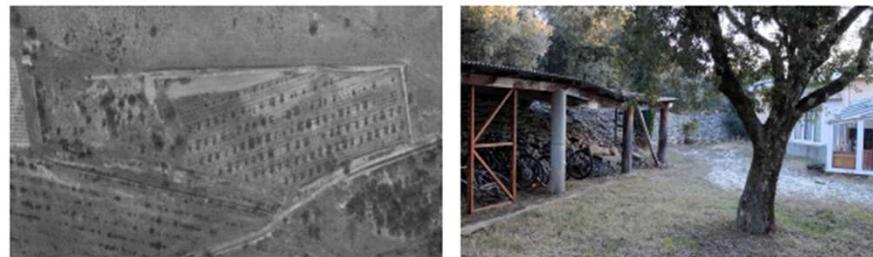
- Un paysage associé à la roche affleurante, fortement liée à l'histoire bâtie de Taulignan (dalles de Taulignan) et abritant un patrimoine rural et culturel diversifié bâti en pierre sèche, menacé par l'emboisement général.
- Une forte pression urbaine ayant permis la préservation de certains ensembles, tout en malmenant le caractère particulier de ces constructions de pierres sèches.

ENJEUX

- Encadrer la protection du patrimoine bâti d'origine rural, à minima dans la zone urbaine.
- Susciter l'intérêt des propriétaires pour initier la restauration ou la préservation de ces ensembles bâtis fragiles et le défrichage de certaines zones.

ACTIONS POTENTIELLES

- Actions de sensibilisation : le patrimoine lié à la géologie, à travers un sentier dédié
- Restauration de certains ouvrages particulièrement significatifs



Un clapas monumental à Granet cerne la parcelle où s'est construit le foyer des Tilleuls



Un important réseau de murs, clapas et pierriers est menacé par l'emboisement sur le secteur de la Croix de Bouchet (photographie aérienne de 1948)



Dégradations liées à l'urbanisation : compteurs, clôtures et bétonnage des ouvrages de pierre sèche

La terrasse cultivée, du Paradis à Saint-Marcel



Ferme d'Alançonne



★ Habitat ancien, présent sur le cadastre Napoléonien

Paysage et géologie

A l'est du village, entre les vallées de la Rialhe et du Lez, un replat qui s'étend de Saint-Marcel aux Blaches et au Paradis, offre un paysage de cultures dominé par la vigne et ouvert sur le grand paysage. Malgré sa faible altitude (300 m en moyenne), son inclinaison douce vers le Lez ou la Rialhe, s'achevant sur des coteaux francs, nous dévoile une vue à 360° sur l'ensemble des paysages, proches et lointains. Ce petit plateau est en réalité une terrasse alluviale perchée, formé d'alluvions mindeliennes et de colluvions.

Occupation humaine

La culture de la vigne alterne avec des truffiers et quelques haies de cyprès liées à l'habitat, à l'ouest, pour rompre la force du vent. Les quelques hangars agricoles sont visibles de loin. L'habitat ancien est absent, quelques bâtisses imposantes du XIXème siècle, maisons de maîtres ou magnaneries sont implantées au pourtour. La faible densité des fermes a été palliée par la construction de nombreux cabanons viticoles au début du XXe siècle, qui caractérisent le paysage.

Les voies sont bordées de dalles de Taulignan, où les pierres issues des colluvions ne permettent pas de bâtir des murs. Les dalles dressées qui caractérisaient ce paysage sont régulièrement otées lors d'opérations de coupes de bois ou de curage des fossés et leur nombre s'amenuise.



Dalles de Taulignan le long de la RD 24



Cabanon viticole



Cultures de lavandes et cabanon enrichi au devant des bois de Taulignan, depuis Saint-Marcel



Vue des Blaches vers le château et les bois de Grignan

Ce qu'il faut retenir

- Une terrasse alluviale perchée dévoilant des vues remarquables à 360 °.
- Un ensemble continu de cultures, domine par la vigne (AOC) et entrecoupé de truffiers.
- Importance des cabanons viticoles et des dalles de Taulignan qui humanisent ce paysage dominé par les cultures.

ENJEUX

- Préserver ces patrimoines bâtis (dalles et cabanon) par une protection réglementaire visant leur maintien et leur restauration ;
- Prise en compte des vues sur le grand paysage pour l'implantation de bâtiments agricoles



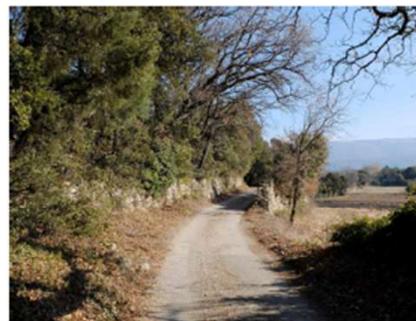
Vue vers la Lance depuis l'ancienne route de Valréas

Ce qu'il faut retenir

- Paysage vallonné ponctué de micro-reliefs de saffres, cultivé de longue date et accueillant de nombreuses fermes associées à la présence d'eau dans le sol.
- Murs et terrasses de pierres sèches associées aux reliefs.
- Les falaises et coteaux boisés offrent de très belles vues sur les vallées de la Chalerne, le bourg (cimetière et chapelle Saint-Pierre), la vallée de la Rialhe et du Lez.

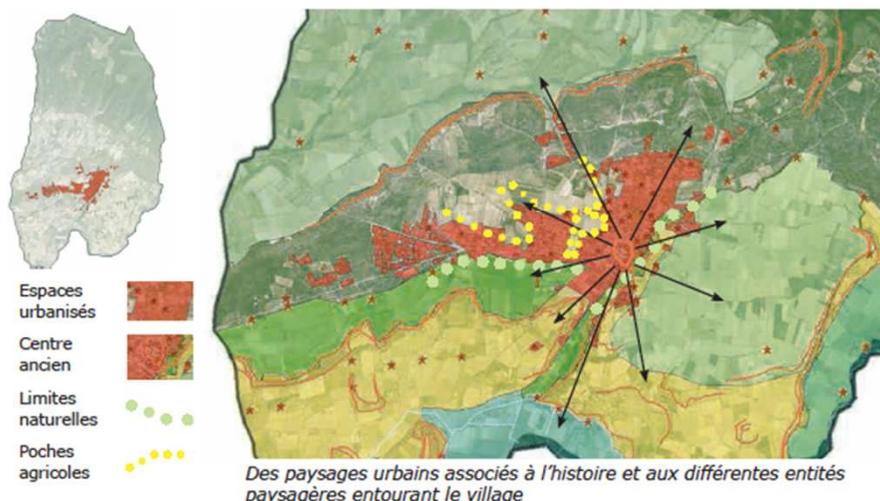
ENJEUX

- Protection et valorisation des ouvrages de pierre sèche
- La route des Peyssières au village et l'ancienne route de Grignan, bordées de murs et de restanques, sont des itinéraires à valoriser.



L'ancienne route de Grignan, bordée de très beaux murs, est un itinéraire particulièrement pittoresque offrant des vues sur le paysage vallonné des Saffres et la vallée de la Chalerne

Le village et sa relation aux paysages agricoles et naturels



La ville s'est construite au moyen-âge sur un relief naturel situé sur la rive de la Rialhe et à l'interface des différents sols géologiques que sont les alluvions de la vallée de la Rialhe et de la Chalerne, le coteau de Molasse calcaire, la terrasse alluviale perchée du Paradis et le paysage vallonné des safres. Elle occupait dans cette position une place stratégique entre les différentes aménités offertes par ces paysages, notamment les vallées. Le centre ancien est cernée d'une muraille habitée qui fait la singularité de Taulignan (Voir paragraphe II.2 Le patrimoine bâti et architectural).

Les constructions étagées dans la pente autour du castrum et de l'église forment un «Altius Tolendi» caractéristique des centres historiques (aucune construction privée ne domine les autres). C'est l'ensemble que l'on perçoit de loin dans le paysage, avec ses toitures de tuiles romane en-châssées, dominées par la flèche de l'église.

A partir du XVIII^e siècle, le village s'étend hors les murs, en préservant d'abord les meilleurs terres ; le quartier des Auzières, au nord, accueille de nombreuses fermes sur un sol constitué de colluvions burdigaliennes. La pierre affleurante offre une bonne ressource pour construire ces fermes et constituer des enclos protégeant les jardins et les cultures du bétail. A faible distance des coteaux boisés, Le bétail pouvait aller paître les sous-bois.

L'urbanisation contemporaine s'est ensuite développée selon de nouvelles logiques, et en préservant toujours autant que possible les terres agricoles. Elle est ainsi limitée au sud par la vallée de la Chalerne et à l'ouest par celle de la Rialhe, qui la sépare de la plaine perchée du Paradis. Très rapidement, le paysage de la garrigue, à l'ouest et au nord, délaissé par l'agriculture, a constitué un terrain de choix pour son expansion.



L'étagement des constructions du centre ancien sur un relief isolé dominé par l'église. Vue depuis les coteaux de safre au sud-ouest.

Les différents quartiers du bourg reflètent leurs époques de construction et les paysages dans lesquels ils s'ancrent, même si le bâti contemporain ne puise plus ses matériaux de construction dans le sol, et que les clôtures tendent à banaliser le paysage. Les murs de pierre sèches et la végétation préservée ou l'organisation parcellaire, lorsqu'elle est encore lisible sont les éléments qui distinguent les quartiers entre eux.

(Voir paragraphe III Les espaces urbains et III.2.6 Les typologies urbaines associées aux différents quartiers)

Ce qu'il faut retenir

- Les maisons construites sur le relief forment un «Altius Tolendi» toujours perceptible dans le paysage ;
- Les extensions successives préservent les meilleures terres agricoles et les vallées constituent des limites naturelles à l'expansion urbaine ;
- Les extensions urbaines successives reflètent des époques et se rattachent à différents paysages.

ENJEUX

- Préserver la silhouette du village dans le grand paysage ;
- Distinguer les quartiers par un règlement adapté aux différents paysages naturels et urbains et par le biais d'un cahier des prescriptions urbaines, architecturales et paysagères.

La vallée de la Chalerne et sa relation au bourg



Paysage et Géologie

La vallée de la Chalerne forme une plaine alluvionnaire étroite et plane, comprise entre les paysages de la garrigue et des safres. De part les sols géologiques qu'elle sépare, la végétation qui la borde au sud et au nord offre un contraste saisissant : les peupliers, les pins et les chênes blancs se développent sur le coteau des safres, se distinguant de la garrigue de chênes verts.

Occupation humaine

La Chalerne, dont le tracé est rectifié par l'homme, prend sa source au sud-ouest du bourg et rassemble les eaux de pluie du coteau nord et, par l'intermédiaire de fossés, d'une large part de l'espace urbanisé, depuis l'ouest des Auzières.

La prairie, les céréales et la lavande dominent et en font un espace singulier perçu depuis les routes anciennes et nouvelles de Grignan (D 14), au premier plan des collines.



Plusieurs chemins la traverse, bordés de murs de pierres sèches bien appareillés ou de dalles dressées. Les limites avec les coteaux sont également marquées de terrasses et de murs.

Ce qu'il faut retenir

- Vues sur le grand paysage
- Bâti ancien et contemporain (le bourg) en frange nord
- Cultures de lavande, céréales et prairies
- Routes traversantes bordées de murs de dalles et de pierre sèche, franges sud et nord marquées de terrasses et de murs

ENJEUX

- Conserver l'ouverture et l'agriculture de cette vallée en maintenant l'urbanisation à sa limite actuelle
- Aménager la lisière urbaine et gérer les eaux pluviales



La vallée de la Rialhe



Paysage et Géologie

La vallée de la Rialhe n'est pas à proprement parler une entité paysagère. Elle traverse les différentes couches géologiques du nord au sud de la commune et emprunte à chacune le paysage qui la caractérise. La Rialhe prend sa source près de la Cime de Rozier, puis entaille profondément les roches du burdigalien. Son cours à fleur de roche lui confère ici l'allure d'un ruisseau montagnoux méditerranéen. Arrivée dans la plaine, elle forme un ravin peu profond. Elle frôle le relief occupé par le bourg et marque une limite forte entre le village et les grands espaces en culture de la terrasse du Paradis. Enfin, atteignant les safres, son cours a façonné une vallée douce et encaissée jusqu'à son évaseement, à la confluence avec la plaine du Lez.

Occupation humaine

Le village s'est implanté sur sa rive pour exploiter sa précieuse ressource en eau, moins imprévisible que celle du Lez. Elle a accueilli les premiers moulinages du bourg, et toujours bien présents dans le paysage du village, les jardins vivriers nécessaires à la subsistance des habitants. Son cours est émaillé de jardins :

- Des jardins en terrasse marquent l'entrée de ville via la route de Nyons, sur sa rive ouest.
- Dans sa traversée du village, les jardins peu perceptibles s'étagent en terrasse au dessus de son lit canalisé,
- Au sud, les jardins s'enchaînent de part et d'autre du ruisseau, le chemin des Combes est un lieu de promenade apprécié des Taulignanais.



Les jardins s'étagent le long du lit canalisé de la Rialhe et apportent un contrepoint de verdure à la minéralité du centre-bourg. Le cours d'eau et ses rives composent une trame verte et bleue.

Le cours d'eau et ses rives constituent un corridor écologique et une trame bleue à préserver dans la zone urbaine.

Ce qu'il faut retenir

- La Rialhe longe le bourg et ses extension du nord au sud.
- Les parcelles cultivées en jardins vivriers émaillent ses rives sur l'ensemble de son parcours urbain. Ces jardins sont des lieux de convivialité appréciés et apaisés, vecteur d'un lien social précieux. Ils conservent de plus les qualités des terres travaillées en jardins depuis des siècles.

ENJEUX

- Les jardins ont une réelle valeur d'usage à prendre en compte dans les documents d'urbanisme ; La croissance urbaine du village sur des terrains peu propices aux cultures vivrières peut inciter à en créer de nouveaux.
- Des liens peuvent être créés entre le cours d'eau et les espaces publics du villages : rives aménagées, cheminement dans la zone urbaine ou accès ponctuels.
- Les équilibres écologiques et de le caractère torrentiel de la Rialhe doivent être pris en compte dans les documents d'urbanisme et tout aménagement relatif à ses rives.

Le chemin des Combes dessert les jardins au sud du bourg, c'est un lieu de promenade apprécié des Taulignanais



La plaine du Lez



La plaine alluviale du Lez est formée d'alluvions wurmiennes hétérogènes reflétant la géologie des versants, comme sur l'ensemble de la surface de la plaine valréassienne. Les sols caillouteux du lit mineur diffèrent de ceux des bordures inondables, plus limoneux.

Le paysage de la plaine du Lez peut-être scindé en trois sous-secteurs différents :

- La plaine non irriguée (1), à l'est, comprise entre la ripisylve du Lez et les coteaux des Blaches et de Saint-Marcel ;
- Le lit mineur (2) constitue un paysage linéaire fermé de rideaux d'arbres et mouvant au fil des crues.
- un secteur irrigué par le canal Saint-Martin (3) au sud, de la Clarté-Notre Dame à Saint-Martin et Grange Blanche, cette irrigation modifiant parfois l'occupation agricole des sols ;



Le lit mineur et sa ripisylve



Le Lez est bordé d'une ripisylve épaisse où poussent des essences d'eau : aulne, peuplier blanc et tremble, saules à feuilles de romarins.... Ces boisements délimitent le lit mineur, encaissé de 2 à 3 m dans les limons de la plaine et constitué de galets et cailloutis. Les falaises de bord de rivière, créées par l'érosion, sont fréquemment modifiées par les crues, comme le lit lui-même. L'ensemble abrite une biodiversité très forte et constitue un lieu de promenade et de baignade connu des familles et des estivants.

Ce qu'il faut retenir

- Un espace linéaire aquatique et boisé abritant une très grande bio-diversité et composant un maillon essentiel de la trame verte et bleue à l'échelle départementale,
- Un paysage mouvant au fil des crues du Lez, où le lit mineur est bouleversé chaque hiver
- Un espace public a part entière : lieu de baignade estivale, balades au fil de l'eau et observation de la nature

ENJEUX

- Veiller à la qualité de l'eau des affluents du Lez et de la nappe (station d'épuration et pollutions accidentelles de la Rialhe, d'Industrie de lavande, agriculture)



La plaine non irriguée aux Corps Neufs

En terme d'appréhension du paysage, le passage de la terrasse perchée, des Blaches à la vallée du Lez, en suivant par exemple la route vers Nyons (RD 24), produit toujours une forte impression. L'assise des collines arrondies au devant de la Lance se dévoile, puis la ripisylve du Lez au premier plan de la plaine Valréassienne. Les cultures dominantes y sont la Vigne et le lavandin.



La ripisylve du Lez marque la limite de la commune, au premier plan de la plaine de Valréas ; Les contreforts de la Lance ferment le paysage, offrant un panorama majestueux.

La plaine irriguée : le canal Saint-Martin et les filatures et moulins associés

Cette partie de la plaine du Lez offre un paysage plus refermé, cerné par les reliefs de safres qui révèlent par contraste la planéité et l'étendue des sols cultivés. Le canal Saint-Martin marque la limite entre plaine et bas des coteaux. Sa présence se repère à la végétation plus développée des haies, ou à sa ligne marquée d'un vert bien franc ou de roseaux. Il se divise en deux bras au lieu-dit les Estras. Le canal est un élément important de la trame verte et bleue à travers la faune et la flore particulières qu'il accueille au sein des espaces cultivés.



L'ouvrage du canal est remarquable par l'ensemble de ses détails constructifs. Il est associé aux usines de Moulinage de la soie qui jalonnent le bord de la plaine. L'ASA gère le réseau d'irrigation du canal Saint-Martin : 7 km de canaux permettant d'arroser 100 hectares de terre.

Du fait de l'évolution des cultures, l'arrosage a fortement diminué et l'essentiel du volume prélevé dans le canal est aujourd'hui restitué au Lez. Mais les sols restent propices aux céréales et le maraîchage perdure ponctuellement, avec par exemple des cultures d'asperges, les jardins vivriers du Béal et exploitation maraîchère en agriculture biologique. Début 2021, l'ASA a cessé toute activité, ce qui modifiera les pratiques agricoles et maraîchères du secteur (notamment la pratique maraîchère au Béal).



Passage du canal en surplomb au-dessus du Lez, La Clarté-Notre-Dame.



L'ancien moulinage de Faujas, implanté en contre bas du coteau longé par le canal.

Ce qu'il faut retenir

- Les rebords de la terrasse alluviale perchée du Paradis offre un panorama remarquable sur la plaine du Lez et l'ensemble de la plaine Valréassienne, fermée par l'anticlinal de la Lance.
- La canal Saint-Martin constitue un patrimoine remarquable par l'ensemble de ses détails constructifs, indissociable des grands ensembles bâtis au XIXe siècle pour le Moulinage de la Soie, associé au paysage de la plaine du Lez
- Il étend la Trame verte et bleue liée aux cours d'eau à l'intérieur des terres cultivées et participe à la bio-diversité

ENJEUX

- Le patrimoine remarquable du canal Saint-Martin pourrait être davantage mis en valeur en agriculture avec un potentiel sous-exploité de terres irrigables.
- La promenade le long des rives du canal est réservée aux riverains et initiés. Certains tronçons pourraient s'inscrire, sans risque pour l'ouvrage, dans un parcours pédestre permettant de découvrir les panoramas et paysages de la plaine, ainsi que ce patrimoine.

III.4.1 Le village dans le grand paysage

La silhouette du village ancien dominé par son clocher focalise fréquemment le regard dans le grand paysage. Le quartier des Auzières et le bâti édifié sur le coteau à l'est du village, sont cependant ponctuellement perçus depuis le plateau du Paradis, la route de Nyons, les anciennes routes de Grignan et de Salle. Les bâtiments d'activité bardés de couleurs vives et les logements collectifs sont bien visibles, en bordure de la vallée de la Chalerne.

Les quartiers en lotissement construits dans la garrigue à distance du centre ancien s'insèrent plutôt discrètement dans les masses boisées, à l'exception des murs des clôtures qui ponctuent les bord des routes de Grignan et Salles-sous-bois.



Les quartiers en lotissement construits dans la garrigue à distance du centre ancien s'insèrent plutôt discrètement dans les masses boisées.



Les lotissements édifiés sur le coteau à l'ouest du village, sont ponctuellement perçus depuis les anciennes routes de Grignan et de Salle.



Le village depuis les abords de l'ancienne route de Grignan



Le village et bâti dispersé du quartier des Auzières, depuis le plateau du Paradis



Les bâtiments d'activité bardés de couleurs vives et les logements collectifs sont bien visibles, en bordure de la vallée de la Chalerne.

ENJEUX :

- Qualifier les lisières urbaines
- Les risques d'incendies associés à des périodes de sécheresses prolongées pourraient modifier le contexte boisé actuel.

Les entrées de ville

Quelque soient les accès aux village, la végétation persistante (chênes verts, haies de cyprès), celle des jardins, ou le relief, contribuent largement à intégrer l'urbanisation récente de Taulignan. Les arbres en port libre, dans une palette d'essences locales, constituent un meilleur accompagnement du bâti qu'une haie taillée. Ces dernière signalent, souvent plus qu'elle ne les dissimule, les bâtiments mal intégrés.

Les amandiers en fleurs présents dans les jardins constituent un événement bref mais fort, qui marquent les entrées de ville en début d'année.

Les entrées principales

RD14 - rte de Grignan, RD24 - rte de Nyons et RD167 - rte de Valréas



Route de Valréas : les masses boisées du coteaux dissimulent en grande partie l'habitat édifié en linéaire le long de la route de Valréas. A l'approche de l'entrée de ville, encadrée par le bâti ancien du faubourg, le parking en cours de réalisation pourrait avoir un impact visuel important sur la perception du village historique.



Route de Grignan : La végétation des jardins valorise la perception du village historique, dans l'alignement de la route.



Route de Nyons : la Rialhe et ses jardins signale l'entrée de ville, agrémentés d'amandiers

Les entrées secondaires

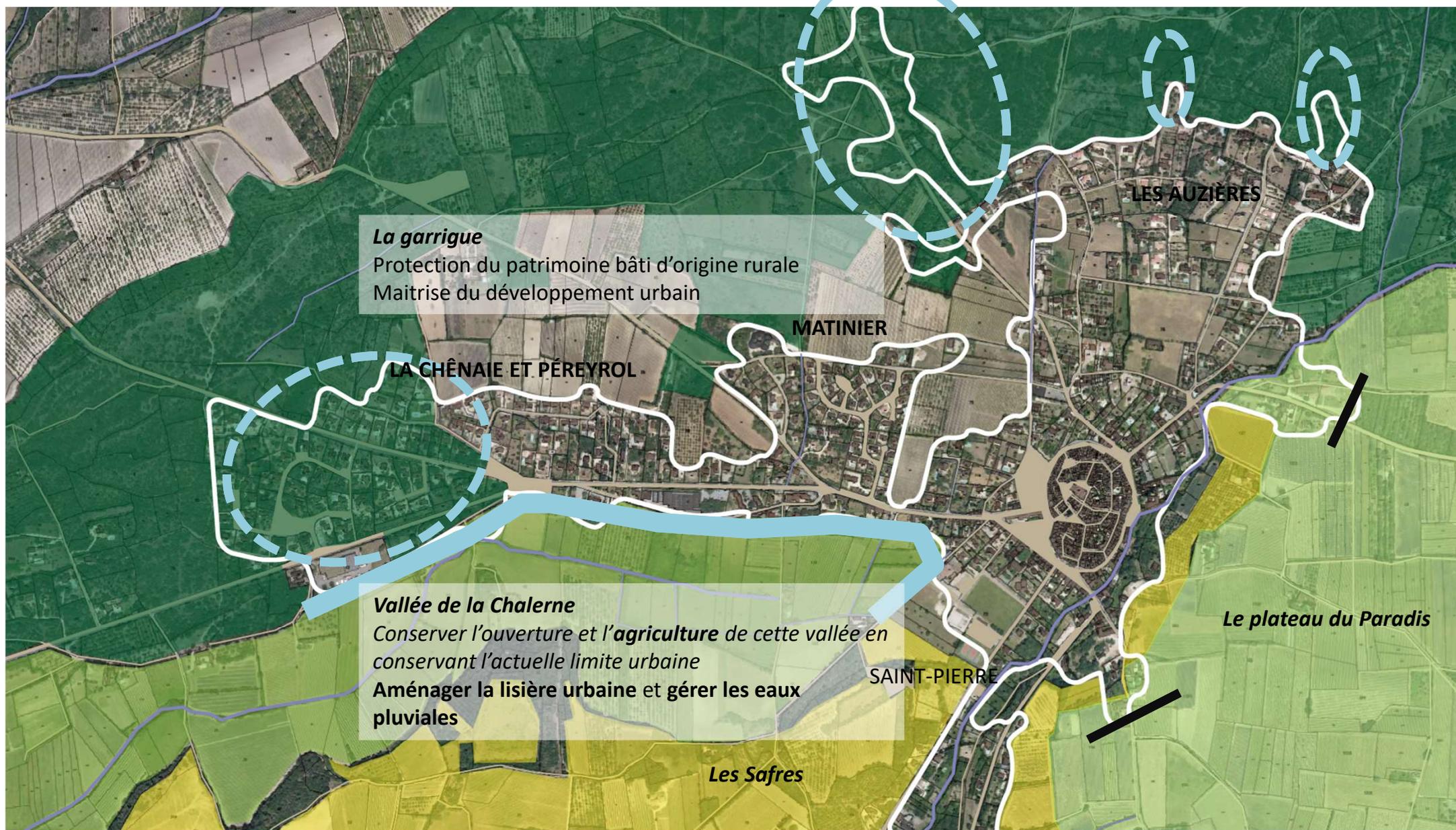


Route de Salle-sous-Bois et Route d'Aleyrac : la forte présence des murs de pierre sèche et les espèces végétales associées au paysage méditerranéen intègre les quartiers résidentiels.

ENJEUX :

Les jardins, les plantations traditionnelles et la végétation indigène jouent un rôle prépondérant dans la perception du village : un cahier de recommandations architecturales et paysagères permet d'accompagner les propriétaires et les entreprises dans leurs choix de clôtures et d'une palette végétale adaptée au contexte paysager de la commune.

Un bourg à l'interface de plusieurs unités paysagères



Dynamiques et freins

- Des paysages très caractéristiques de la **Drôme provençale** marqués par des cultures dominantes (vigne, truffe, lavande),
- Une **géographie singulière**, façonnée par des reliefs contrastés, qui offre des vues dominantes et des paysages remarquables, marqueur identitaire de la commune,
- Des **unités paysagères distinctes** qui s'échelonnent du nord au sud en fonction de la géographie communale: Bois de Taulignan, vallée de la Berre, paysages de garrigue, terrasses cultivées, vallées, village, les Safres, la plaine du Lez,
- Des **boisements** d'une grande richesse écologique qui se densifient depuis l'abandon du pâturage ; de nouveaux usages en place (bois de chauffe, randonnée, chasse et cueillette),
- Un **paysage compartimenté** par l'érosion des cours d'eau et visuellement fermé par les truffières et les ripisylves,
- Un paysage associé à la **roche affleurante**, abritant un patrimoine rural et culturel bâti en pierre sèche, menacé par l'emboisement général,
- Des **jardins vivriers le long de la Riaille**, sur l'ensemble de son parcours urbain : les lieux de convivialité qui permettent de maintenir la qualité des terres et les équilibres écologiques de la Riaille,
- Des linéaires de rivières abritant une grande richesse écologique,
- Le **canal saint martin et ses grands ensembles bâtis du XIX siècle pour le moulinage** sont des éléments de patrimoine remarquable,
- L'urbanisation préserve les meilleures terres agricoles et les vallées constituent des limites naturelles à l'expansion urbaine,
- Les jardins, la végétation jouent un rôle important dans la perception du village.

Enjeux

- Maintenir **une agriculture diversifiée**, garant de la préservation des paysages,
- Gestion de la **ressource en bois**,
- Préserver le **patrimoine bâti d'origine rural et autre** (dalle, cabanon, murs, bories, canal Saint-Martin..) par une protection réglementaire visant leur maintien et restauration ; restaurer certains ouvrages particulièrement significatifs, actions de sensibilisation et de mise en valeur de ce patrimoine,
- Prise en compte des vues sur le **grand paysage** pour l'implantation de bâtiments agricoles,
- Préserver la **silhouette du village** dans le grand paysage, en maintenant l'urbanisation à sa limite actuelle,
- Préserver **les jardins vivriers le long de la Riaille**, vecteur de liens sociaux, et créer de nouveaux liens entre la rivière et les espaces publics du village,
- Veiller à la **qualité des eaux** (épuration et pollution accidentelle),
- Accompagner les propriétaires et les entreprises dans leur choix de clôtures et d'espèces végétales pour agrémenter leur parcelle.



II. UNE RICHESSE PATRIMONIALE A DÉCOUVRIR

II.1 QUELQUES REPÈRES HISTORIQUES

D'après un texte de Geneviève Jourdan

La préhistoire et l'empire romain

Des indices (matériels lithiques) révèlent une occupation préhistorique. Un habitat de l'Age du Fer a été fouillé à Peyriol, ainsi qu'une villa gallo-romaine. Au sud-est de Taulignan, au pied de la colline où sera construite au 12e siècle la chapelle Saint-Pierre, des traces d'occupation protohistorique, puis gallo-romaine, indiquent la présence probable d'un oppidum.

Après la conquête romaine, (fin du 1^{er} siècle avant JC), Taulignan se trouve à la limite des cités tricastines (capitale Saint-Paul-Trois-Châteaux) et voconces (capitales Vaison et Die).

L'époque médiévale

Du haut Moyen Age daterait la fondation du prieuré de Saint-Martin-des-Ormeaux, dans la plaine, sur le lieu où ce saint, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux en 637, devenu lépreux, se serait retiré.

A la fin du 11^e siècle, l'évêque de Die donne à l'ordre de Saint-Ruf de Valence, avec les églises de Taulignan, un prieuré et son église Saint-Vincent. Elevé sur la butte contre ce prieuré, le castrum (château et bourg castral), centre du pouvoir laïque, est cité pour la 1^{ère} fois en 1199.

La famille du nom de Taulignan apparaît en la personne de Bertrand de Taulignan, co-seigneur de Valréas en 1045. Un Bertrand de sa descendance est seigneur de Taulignan, en pariage avec son cousin Dragonnat de Montauban. Au milieu du 13^e siècle, le fief dépend de la baronnie de Montauban en partie et du comté de Valentinois ; le domaine utile de Taulignan appartient aux Bertrand, vassaux des Montauban. En 1285, Bertrand de Taulignan accorde aux habitants une charte de libertés ; en 1295, criblé de dettes, il cède Taulignan à son créancier, Aymard de Poitiers, comte de Valentinois. Ainsi maîtres de toute la seigneurie, les comtes de Valentinois en font hommage au dauphin et aux Adhémar, seigneurs de Grignan. En 1373, Marguerite de Poitiers apporte Taulignan en dot aux Bressieu, puis sa fille aux Eynard, et Marguerite Eynard à Guigue Alleman avant 1408. La famille Allemand, à qui l'on doit la deuxième fortification du bourg, conserve pendant deux siècles la seigneurie, qui échot par succession aux Monteynard. Sous le règne des Monteynard, Taulignan subit les désordres des guerres de religion. En 1613, la fille aînée de Charles de Monteynard la porte dans la famille Groïe de Virville. Puis la seigneurie passe à la famille Olivier de Sénozan en 1716 ; Anne-Marie-Nicolas de Lamoignon, veuve de Sénozan, dernière dame de Taulignan, est décapitée à la Révolution.

Taulignan devient chef lieu de Canton

De 1790 à 1801 (9 frimaire an X), Taulignan, dont la population est de 1630 habitants, devient chef-lieu d'un canton du district de Montélimar qui s'étend des bords du Rhône à aux pillies, et sur-passe administrativement Grignan.

La première commune Moulinière de la Drôme au 19^{ème} siècle

Dès le 17^e siècle, la sériciculture se développe ; de nombreux mûriers sont plantés, les magnaneries se multiplient et, à partir du 18^e siècle, filatures et moulins s'implantent le long de la Berre, de la Rialhe et du canal dérivé du Lez, ainsi qu'à l'emplacement de moulins désaffectés. L'industrie de la soie atteint son apogée au milieu du 19^e siècle et fera la renommée de Taulignan. Dès 1806, les soies Gerbaud sont remarquées à l'exposition des produits de l'industrie nationale ; 10 fabriques à soie sont recensées en 1825, 12 en 1856 et 20 en 1862. Les maisons Martin, Bagnol, Guigon, entre autres, et la société Armandy qui crée des filiales à l'étranger, élèvent les moulineries locales au rang d'industries. Ce marché entraîne la création d'autres entreprises, cartonnage, constructions mécaniques, et l'essor du commerce local. La population passe de 1840 habitants en 1811 à 2145 en 1831 et culmine à 2349 en 1851. Malgré la crise et la 1^{ère} guerre mondiale, certaines usines, comme les moulinsages Peyrol ou Dubourg, ont fonctionné jusque dans les années 1930, d'autres, reconverties dans la soie artificielle, ont cessé leur activité vers 1970.

Parmi les travaux communaux dus aux municipalités du 19^e siècle, se signalent :

- Le transfert du cimetière hors les murs en 1812, près de la chapelle Saint-Pierre,
- La création du lavoir,
- L'amélioration des conduites d'eau du village (1818, 1835) et celle de la voirie
- La construction de ponts, tels les ponts de la Rialhe (1838) et de la Berre (1843) sur la RD4 bis, la réfection de celui de la Rialhe sur la route de Valréas en 1853.

Taulignan exploitait une carrière de pierre à bâtir, mollasse ou grès calcaire tendre à grain fin, permettant d'obtenir de gros blocs, qui figure encore au répertoire de 1889.

Des bâtiments publics sont élevés :

- L'école de garçons construite à la fin du XIX^e, réaménagé depuis en mairie, poste et musée de la soie.
- Des abattoir en 1840 (démoli),
- Une salle d'asile,
- Un poids public (la bascule),
- L'école communale,
- La gare du tramway (quartier Peyrerol) au début du 20^e siècle.

Du point de vue économique, l'agriculture était l'activité dominante sous l'Ancien Régime : céréales, ganance, viticulture, sériciculture et élevage. Il existait plusieurs moulins à farine et à huile, et un moulin à foulon.

II.2 LE PATRIMOINE BÂTI ET ARCHITECTURAL

Taulignan est un bourg castral : son château, entouré de remparts, occupait la butte rocheuse située au centre du village actuel et a été progressivement entouré par le village. Lui-même entouré de ses propres remparts. Ce château, en partie détruit lors des guerres de religion à la fin du XVI^e siècle, a maintenant totalement disparu. Taulignan possède d'ailleurs, du fait de ces guerres, une église paroissiale et un temple, tous deux rebâtit.

De part son histoire médiévale et l'importance de l'activité économique liée au moulinage au XIX^e siècle, on recense à Taulignan des monuments témoignant de ces différentes époques.

Le patrimoine monumental est ainsi formé :

- Des remparts, site inscrit le 1er juin 1943, et qui datent du XIV^e siècle. Ils forment un ensemble monumental composé d'habitations et de onze tours. Des machicoulis, des courtines sont encore visibles. On doit la préservation de ses remparts au fait qu'ils étaient et restent habités.
- Un temple protestant, inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques (ISMH) le 4 / 10 / 2010, édifié à la fin du XIX^e siècle. Sa forme en ronde est exceptionnelle.
- L'église paroissiale, Saint Vincent, du XV^e siècle, fortement remaniée.
- Des restes du château détruit à la révolution : un pan de mur de l'enceinte.
- La chapelle Saint Marcel construite au XII^e siècle qui remplace un ancien temple de Mercure. Elle se situe au lieu-dit « Saint Marcel ». Elle a été restaurée en 1992 par l'association des Onze Tours.
- Des ruines d'une chapelle romane du XI^e siècle, Saint Pierre, situées à côté du cimetière.
- De la chapelle du Pradou, du XIX^e siècle, située près de l'école et de la bibliothèque.
- De l'ancienne école de garçons édifiée à la fin du XIX^e siècle à la place de l'ancien couvent des Augustins Déchaussés, occupé actuellement par la Mairie.

A ces monuments s'ajoutent de nombreuses façades, des éléments architecturaux médiévaux, des sous-sters (galerie bâtie) dans le vieux village, et le patrimoine du XIX^e, des fabriques et moulinages aux façades richement décorées des faubourgs, qui signent l'âge d'or de Taulignan, celui de la sériciculture. La plus importante usine de moulinage est aujourd'hui occupée par le Monastère Notre Dame de la Clarté.

Les anciennes fermes qui jalonnent le territoire Taulignanais constituent un patrimoine d'intérêt et associé aux paysages, comme d'autres architectures singulières, telles que l'habitat troglodytique, ou des constructions du XX^e siècle, associées à l'histoire contemporaine de l'architecture.

L'enceinte fortifiée

L'enceinte fortifiée de Taulignan, immeubles bâtis et façades, fait l'objet d'une protection de site inscrit* par arrêté ministériel le 1er juin 1943. De forme oblongue, son périmètre mesure 700 mètres. La porte nord, dite d'Anguille, est un des ouvrages de défense médiéval les mieux préservés de la région. Ses deux tours rondes sont reliées par une galerie que surmontent des machicoulis. Sur les 14 tours qui jalonnaient l'enceinte, il en reste 11, dont deux plus anciennes, de forme carrées. Monument vivant et habité, les remparts ont été l'objet de remaniements constants, de la révolution à nos jours.



* Cette protection a valeur de servitude d'utilité publique. Elle permet de sensibiliser la population sur la qualité du site et donne à l'Architecte des Bâtiments de France la possibilité d'émettre un avis simple lors des procédures d'autorisation des travaux et de construction et un avis conforme lors des demandes de permis de démolir.

Le patrimoine d'origine religieuse

Le Temple

Le temple protestant de Taulignan, édifié à l'entrée du bourg sur la route de Nyons, est inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques depuis le 4 octobre 2010. Conçu par l'architecte Nicolas Fontanille, sa construction s'est achevée en 1870. Le temple présente un intérêt en raison de la qualité de son architecture : plan centré, coupole en rotonde ornée de verres bibliques à l'intérieur. Il s'ouvre sur une petite entrée ornée d'un oculus central. A l'intérieur, quatre piliers supportent la coupole rehaussée. Les inscriptions des quatre Évangiles sont lisibles sur les quatre écoinçons. L'ensemble est éclairé par des fenestrons au niveau de la rotonde et de la coupole. Cette architecture singulière en rotonde n'a touché qu'un nombre réduit de temples édifiés en France au XIXe siècle.

L'église Saint-Vincent

L'église paroissiale Saint-Vincent domine le village, surmontée d'un clocher carré. Lui-même coiffé d'une flèche octogonale en pierre de Taulignan. Elle est édifiée à la place du prieuré de Saint-Ruf, à l'origine du village, sur la base d'une église Romane dont il ne reste presque rien : deux gargouilles, une marque de tâcheron (vers 1150) et un orbuaire du XIIe siècle. Détruite par les Huguenots au cours des guerres de religion, elle a été reconstruite entièrement au XVIe, puis agrandie au XVIIe, et enfin modifiée au XVIIIe avec l'ouverture d'un porche, la création d'un perron en façade et sa sur-élévation.

Les chapelles

Les restes de la chapelle Saint-Martin, datée du VIe-VIIe siècle, sont aujourd'hui intégrés dans un bâtiment agricole privé. Elle fut un prieuré bénédictin dépendant de l'abbaye de Cruas, supprimé au XVe siècle. Les recherches archéologiques et différents travaux à proximité ou dans le bâtiment ont livré une nécropole de 30 tombes du VIe et VIIe siècle, un sarcophage monolithique, et des fragments de piliers décorés.

La chapelle Saint-Marcel, de dimensions modestes est un édifice simple datant peut-être du XIIe siècle, édifiée à proximité d'un site antique, laissant présager la proximité d'une villa gallo-romaine (Jean-Claude Mège). La chapelle était un prieuré de l'Ordre de Saint-Ruf auquel il fut donné en même temps que le prieuré de Saint-Vincent du bourg (remplacé par l'église), et celui de Saint-Pierre, en 1070 lors de la donation des églises de Taulignan par Saint-Hugues, évêque de Die.

La Chapelle Saint-Pierre, partiellement en ruine présente de beaux vestiges du 2ème art roman montrant les restes d'une étroite porte romane et un beau parterment régulier. Sa présence sur ce site reste encore un mystère mais le lieu qu'elle occupe, à proximité du cimetière et dominant le bourg, vaut le détour autant que ces ruines.

La chapelle du Pradou est édifée au XIXe siècle, sur la place qui porte aujourd'hui ce nom. Sa façade et son intérieur simples ont été rehaussés de vitraux contemporains figurant des papillons et des cocons de soie.



L'église Saint-Vincent et le Temple, deux architectures marquante du paysage urbain Taulignanais



...et la chapelle Saint-Pierre, des lieux de promenades à proximité de sentiers fréquentés (Chemin de la soie et chemin des invasions)



Façade et vitrail contemporain de l'oculus de la chapelle du Pradou



La chapelle Saint-Marcel...



Les détails ornementaux d'époque médiévale

La déambulation dans les rues anciennes du village intra-muros révèle de nombreuses surprises, dont en particulier des détails architecturaux issus d'époques variées, parfois juxtaposés sur une même façade. L'œil averti peut ainsi s'amuser à retracer les évolutions successives de ces bâtiments au cours des époques. Certaines façades ont été remarquablement restaurées, d'autres sont très remaniées, voire détériorées.

Les éléments les plus marquants sont :

- De très anciennes maisons de la fin du XVI^e et XV^e siècles ou Renaissance ;
- Des encadrements de portes en accolades et de fenêtre à meneaux ;
- Quelques dates gravées à la clé de portes en plein cintre ;
- Des portes anciennes et des escaliers à vis.



1



4



5

Détails insolites ou historiques :

- 4/ Pigeonnier XIX^e ajouté dans une tour de l'enceinte
- 5/ Détail de pierre ornée d'une fleur
- 6/ Encadrement de porte en arc brisé de la fin XIV^e siècle et baie couverte d'une accolade de la fin de l'époque gothique...



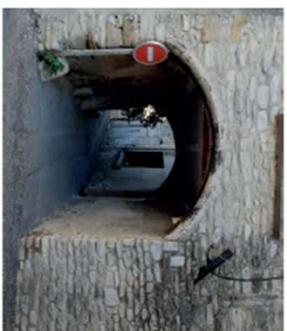
6



10



11



12

10, 11 et 12/ De nombreux sous-tels ponctuent encore les ruelles du centre ancien, ouvrant souvent sur des impasses en cœur d'îlot. Trois d'entre eux subsistent sur les ruelles principales, les autres ayant été démolis pour laisser passer les véhicules.

9



...

- 7/ Porte à linteau en accolade surmontée d'un fenestron
- 8/ Escalier anciens en pierre de Taulignan
- 9/ Porte en accolade du VXI^e



2



3

- 1/ Maison à soustet de la rue des Fontaines, conservant un avant-toit sur aisselier en bois sculpté
- 2 et 3/ Fenêtres à meneaux ou croisée
- 3/ Maison dite du notaire Roy, avec de beaux encadrements saillants et un riche décor d'architecture



7



8

Le bâti XIXème

Dans le centre ancien

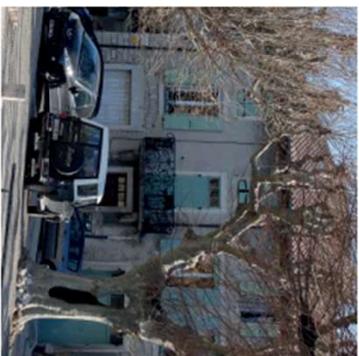
Le XIX siècle, période faste de Taulignan a dessiné la ville hors les murs dans ses tracés, mais aussi l'enceinte et la ville intra-muros, par la modification de façades, la destruction ou la reconstructions de bâtisses anciennes.

La majorité des maisons de faubourg sont bâties sur trois à quatre niveaux, disposition habituelle de l'habitat du 19e siècle. Les façades alignées place du 11 Novembre et de la Résistance reprennent les travées régulières, la symétrie et l'ornementation de l'architecture classique ; cette volonté de décor se manifeste dans l'encadrement architecturé des portes d'entrée, et parfois de toute la travée centrale, avec des proportions d'ouvertures identiques. Les combles, au dernier étage, ont des fenêtres nettement plus petites et carrées.

De belles façades de la fin du XIXe sont également présentes sur la ceinture des remparts. Les constructions du XIXème siècle sont souvent recouvertes d'enduits dans des teintes sable ou pierre, parfois de badigeons plus colorés.



L'atelier de la soie est installé dans le bâtiment de la mairie édifié au XIXe siècle (ancienne école de garçons)



Portes en bois, encadrements de porte et balcons richement décorés marquent l'architecture des XVIIIe et XIXe siècle



Décor classique des colonnes carrées marquant l'entrée d'un moulinage ; Demeure du peintre Patricot

Les fabriques industrielles de soie

Les fabriques de soie édifiées sur le canal Saint-Martin* sont des ensembles bâtis de taille importante destinés à l'origine à accueillir l'activité mais aussi le personnel (jeunes filles et enfants) : filatures, dortoirs, chapelles et maisons de maître. C'est ce qui a permis à de nouveaux usages de perdurer dans ces lieux, comme au monastère de la Clarté Notre Dame ou au Béal, un foyer de vie pour personnes adultes porteuses d'un handicap mental. La plupart de ces bâtiments imposants ont conservé une dimension collective

Dans le village, certains de ces bâtiments subsistent encore. Leurs dimensions moins importantes ont permis leur évolution en lieux d'habitat.

* Voir p. 27 : III.3 Le patrimoine et les ouvrages associés à l'eau



Le Béal, centre de vie pour adultes porteurs d'un handicap mental



Moulinage de Faujats (carte postale ancienne)



Monastère de la Clarté Notre-Dame ; ancien moulinage dit «de l'écluse»



Salle d'escalade et habitat : ancien moulinage du Pont



La fabrique brûlée



L'ensemble de Faujats, réhabilité en 9 habitations en copropriétés autour d'un parc en commun



L'habitat rural

Les anciennes fermes

L'habitat rural est extrêmement diversifié, ayant évolué lui aussi en fonction des époques, par ajouts successifs. Il mérite autant d'attention dans la restauration que celui du centre, même s'il n'en possède pas les ornements.

Le vocabulaire des escaliers de pierre, des ferronneries, des fontaines, des arches de pierre est spécifique au bâti rural provençal, avec des spécificités locales, comme l'emploi des dalles en sol d'étage, en balcons, en délimitation des cases réservées au bétail ou assemblées en auges et lavoirs.

Des détails constructifs liés à la ressource en dalle de Taulignan sont propres à Taulignan, comme la protection des linteaux de bois par des dalles fines (ci-contre en bas).



Escalier de pierre, balcon et lavoir réalisés en dalles de Taulignan, accompagnés d'une ferronnerie traditionnelle et simple.



L'habitat rural présente une grande diversité de typologie, du bâti isolé à la composition de cours plus ou moins fermées par ajouts de granges et de murs.

Un habitat troglodytique

Quelques maisons ont été construites directement sous les dalles rocheuses dégagées par l'érosion. Certaines sont restaurées et habitées. Ce bâti rural est associé à l'entité paysagère de la garrigue.



Des architectures contemporaines singulières

Le territoire communal accueille, par ailleurs, des habitations privées attachées à des mouvements d'architecture ou des architectes connus :

Les maisons bulles

Elles sont constituées de béton projeté sur des treillages métalliques. Ce type de construction voit le jour dans les années 60 sous l'impulsion d'un groupe d'architecte innovant, dont Antti Lovag. La Maison Butscher, située sur la commune proche de Visan est inscrite aux monuments historiques. La simplicité de mise en œuvre permet à des auto-constructeurs d'entreprendre seuls la construction de ces édifices. La maison bulle est une architecture dite organique, la volonté étant d'établir l'architecture en relation forte avec la nature, en intégrant à son environnement. Leurs formes rondes évoquent les organes biologiques et non les formes géométriques de l'architecture habituelle ou classique. L'attrait pour les courbes trouve son origine dans les constructions traditionnelles (nattes, cases, grottes) et les voûtes.



D'autres éléments du patrimoine urbain

Les calvaires



Les monuments aux morts



La maison Pingusson

Il s'agit d'une ferme ancienne restaurée, habitation personnelle de l'architecte Georges-Henri Pingusson, qui termine sa vie à Taulignan, où il est d'ailleurs enterré. Cette réalisation très personnelle de l'architecte se distingue aussi par ses aménagements extérieurs -son jardin et un ensemble de terrasses et de pergolas remarquables-, qui témoignent de son travail très fin sur la relation entre architecture et paysage.



Architecte du mouvement moderne, Pingusson participe à l'Union des artistes modernes (UAM) aux côtés de Robert Mallet-Stevens, Tony Garnier, Le Corbusier, Auguste Perret, Marcel Lods, André Lurcat, Jean Prouvé, etc. Il enseigne de nombreuses années et travaille à la fin de sa vie, avec ses étudiants, à la reconstruction du village ancien de Grillon, totalement en ruine. Cet architecte visionnaire s'est distingué par des réalisations dans le moderne ou l'ancien où le travail sur la vue et la double exposition est primordial, tout comme le lien à l'extérieur. Il est l'auteur du Mémorial de la déportation à Paris.



II.3 LE PATRIMOINE ET LES OUVRAGES ASSOCIÉS À L'EAU

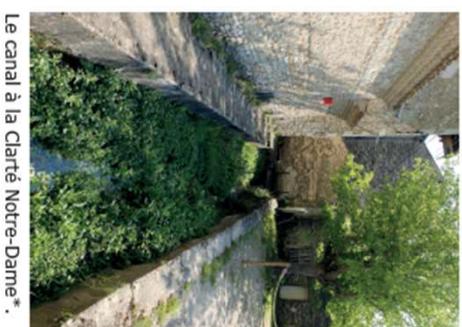
Le canal Saint-Martin

Si les usines de soie du XIX^e * constituent un patrimoine bien visible dans le paysage, l'ouvrage du canal qui leur a permis de fonctionner n'en est pas moins remarquable par l'ensemble de ses détails constructifs. A titre d'exemple : son tunnel creusé dans les safres, ses rives et ouvrages maçonnés en pierre taillée, en surplomb du Lez ou à l'approche des usines ou ses vannes.

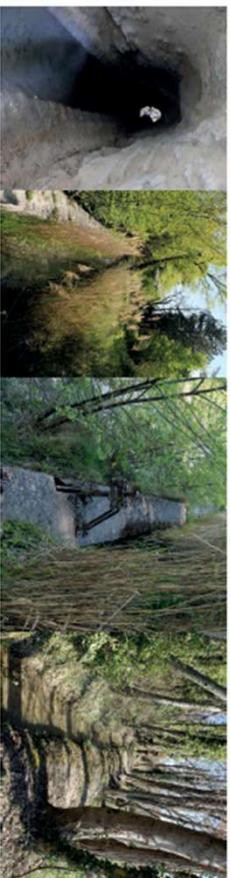
Le canal en chiffres :

7 km de canaux / 100 hectares de terre irriguées

Le réseau d'irrigation du canal Saint-Martin est géré par l'ASA, regroupant 80 adhérents, qui seuls peuvent y puiser. Elle a cessé son activité début 2021.



Le canal à la Clarté Notre-Dame*.



Passage du canal en tunnel, puis en hauteur au-dessus du Lez ; vanne de fuite au dessus du Lez



- 1 - Moulinage de l'Écluse*
- 2 - Moulinage du Pont*
- 3 - Le moulinage du Béal*
- 4 - Le moulinage de Faujas*
- 5 - Moulin
- 6 - Fabrique brûlée*

* Voir p. 24 : les fabriques des soies

Les fontaines et Lavoirs

L'eau est une tradition des villages provençaux. Des fontaines murales subsistent dans le bourg, dont la plus ornée est située à côté du lavoir, sous la place du château. Les deux datent du XIX^e siècle.

La grande fontaine, dite de la Transhumance, était autrefois située dans le milieu de la place de la Bourgade (place de la Résistance) et accueillait les troupeaux lors de leur halte entre la Crau et le Vercors. Démontée en 1957, elle a été réinstallée en 2000, sans sa colonne centrale, devant le musée de la soie.



Fontaine murale et lavoir du XIX^e s.



La transhumance à Taulignan, 1928. (Musée des Berthaliens).



Auge de pierre devant la maison du peintre Patricot.

Les ponts

Les ponts construits au XIX^e siècle sur la Rialhe, canalisée dans le village, et sur la Berre sont des éléments d'architecture remarquables. Ils sont répertoriés dans l'Inventaire général du patrimoine culturel de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.



Pont sur la Berre, route d'Aleyrac.



Pont sur la Rialhe, route de Vairéas.

II.4 LE PATRIMOINE ASSOCIE AUX PRATIQUES AGRICOLES

La pierre sèche et les dalles dressées

La diversité des patrimoines bâtis en pierre sèche et de leurs assemblages révèle l'art de bâtir traditionnel et savant des murailliers :

- les murs de clôture et les « clapas » ou cliapiers, liés à l'épierrage des sols pour leur mise en culture, prennent des formes multiples et intègrent parfois des abris dans la structure du mur ou des bornes accolées ;
- les Bornes accompagnant ces structures peuvent être rondes ou carrées, comporter une ou plusieurs pièces ;
- les assemblages des murs de soutènements des sols et des culture en terrasses diffèrent en fonction du type de pierre ou de sol, et du bâtisseur ;
- les dalles de Taulignan sont employées en délimitation de parcelles, en bord de route, dans la construction d'abris, d'abreuvoirs et de fontaines, en couverture de fossés ou de divers ouvrages d'eau, en pont...

Les dalles sont une caractéristique de Taulignan. Elles proviennent des anciennes carrières situées sur les coteaux de molasse.



Clapier monumental délimitant la parcelle du foyer des Tilleuls (AC 01 n°39). L'ouvrage, de plusieurs mètres de large sur plus d'une centaine de mètres de long, inclut des remises. Les dalles dressées signalent une citerne d'eau creusées dans la roche.



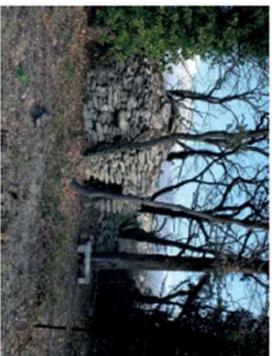
Mur de soutènement mixant assemblage clavé et assisé.



Alignement de dalles en bord de chemin.



Mur couronné de pierres dressées.



Borne construite sur une base carrée.

Les cabanons viticoles

Comme dans beaucoup de communes viticoles de la région, des cabanons sont associés aux espaces cultivés à distance des fermes anciennes. La plupart ont été construits à la fin du XIXe ou au début du XXe. Sur le plateau du Paradis, des Pise et des Blaches, en particulier, l'association des Onze Tours en a recensé une trentaine.



Les plantations

Le mûrier et l'amandier, deux arbres symboles des cultures et activités agricoles passées, sont associés au paysage quotidien ou saisonnier de Taulignan.

Les arbres plantés pour nourrir les vers à soie étaient taillés en têtard. Cette taille doit être poursuivie pour permettre aux arbres de survivre.

L'amandier, un arbre emblématique de la Provence. Planté dans les jardins et le long des routes, il annonce le printemps.



Un repérage des éléments du patrimoine

En complément du travail de caractérisation développé dans l'étude paysagère réalisée par Pénélope Haas (pages précédentes), la commission environnement communale, avec l'appui de l'association des 11 tours, a conduit une campagne de relevés de terrain des différents éléments du patrimoine rural, sur la totalité du territoire communal au cours de l'année 2022.

D'autre part, la Région a produit un inventaire général culturel réalisé par Geneviève Jourdan (établi en 2000 et rédigé en 2009). Cet inventaire très riche, retrace l'histoire de Taulignan et met en exergue plusieurs bâtiments selon différentes typologies : descriptions, relevés photographiques, les références cadastrales étant parfois manquantes. Un inventaire du petit patrimoine à l'échelle du canton de Grignan concerne en partie Taulignan : bories, croix, fontaines, lavoirs. Cet inventaire est annexé au rapport de présentation.

Finalement les éléments de patrimoine bénéficiant d'un repérage précis sont :

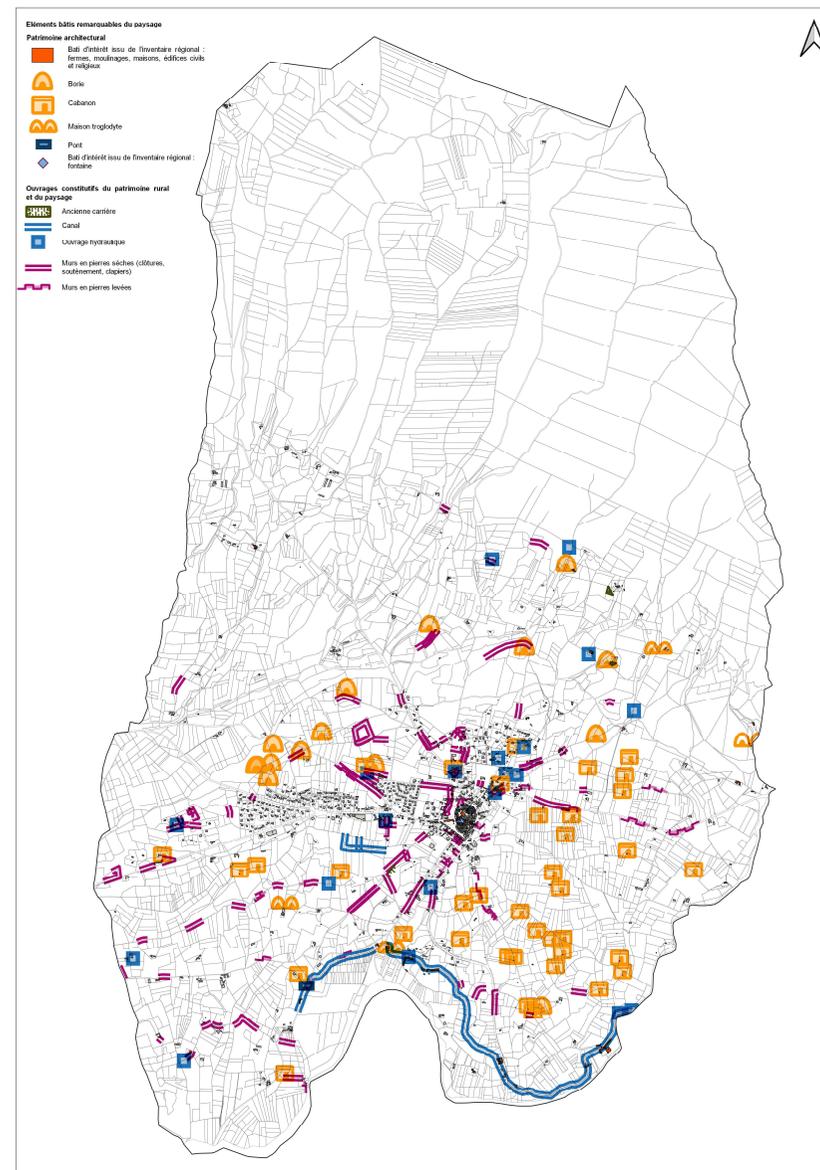
Éléments bâtis d'intérêt culturel, historique et architectural :

- Petit patrimoine rural (cabanons, bories, pont)
- Maisons troglodytes
- Edifices religieux : église paroissiale, chapelles Saint Pierre et du Pradou
- Equipements publics : école primaire et mairie
- Moulinages des établissements Armandy
- Fermes isolées et maison des Isnards
- Maison Pingusson (ancienne ferme)
- Distillerie

Ouvrages constitutifs du patrimoine rural et du paysage d'intérêt culturel :

- Canal et ouvrages hydrauliques
- Murs en pierres sèches et murs de dalles levées
- Anciennes carrières

Repérage du patrimoine bâti



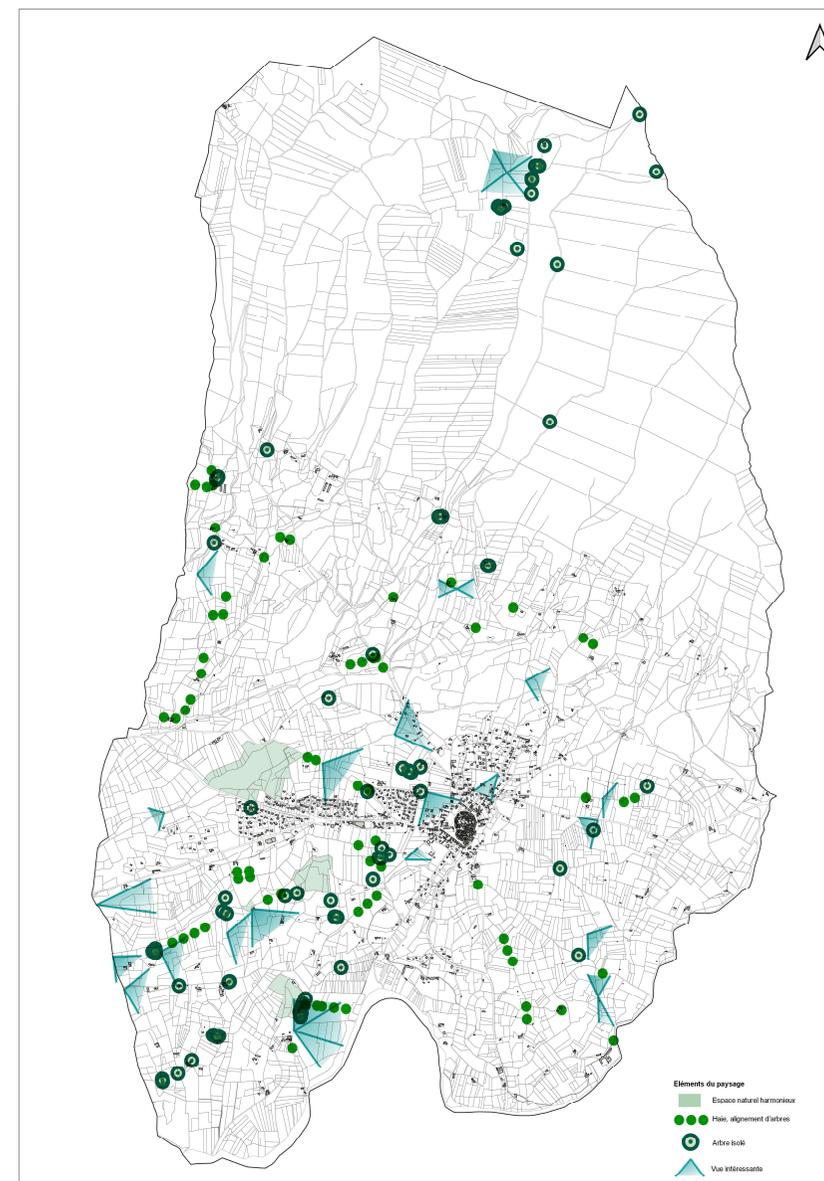
Un repérage des éléments du patrimoine

A ces éléments bâtis, s'ajoutent des éléments du paysage : des haies, alignements d'arbres et arbres isolés, ainsi que d'espaces naturels harmonieux ; autrement dit, des espaces à dominante naturelle particulièrement agréables à parcourir.

Le travail de terrain a aussi permis d'identifier un certain nombre de points de vue, vers le village de Taulignan mais aussi vers le grand paysage.

Chacun des éléments repérés a fait l'objet d'un relevé photographique.

Repérage du patrimoine paysager et des vues



II.5 LE PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE

Le Service Régional de l'Archéologie a répertorié l'ensemble des sites où des vestiges archéologiques ont été trouvés.

La carte archéologique nationale répertorie les sites ou indices de sites archéologiques suivants, répartis sur le territoire de la commune. A ce jour, la commune n'est pas concernée par un arrêté préfectoral de zones de présomption de prescriptions archéologiques sur les projets d'aménagement ou de construction.

- Enceinte urbaine / Taulignan Village / bourg castral / Moyen Âge classique
- Prieuré Saint-Vincent / Taulignan Village / prieuré / Bas Moyen Âge
- Eglise Saint-Vincent / Taulignan Village / église / Moyen Âge classique
- Château fort / Taulignan Village / Moyen Âge classique- Couvent des Augustins / couvent / Époque moderne
- Place du 11 Novembre / Néolithique / Indice d'occupation
- Chapelle Saint-Pierre / Saint-Pierre / Néolithique / Indice d'occupation
- Chapelle Saint-Pierre / Saint-Pierre / Gallo-romain / Indices d'occupation
- Saint-Pierre, sous la chapelle / Age du bronze - Age du fer / Indices d'occupation
- Chapelle Saint-Pierre (chapelle en ruine) / Quartier Saint-Pierre / Moyen Âge classique
- Chapelle St Martin-des-Ormeaux ou Ulmes (aujourd'hui ferme St Martin) / Saint-Martin / Moyen Âge classique
- Prieuré Saint-Martin-des-Ulmes / Quartier de l'Alanconne, près de la chapelle / prieuré / BasMoyen Âge- Saint-Martin-des-Ulmes / Près de la chapelle

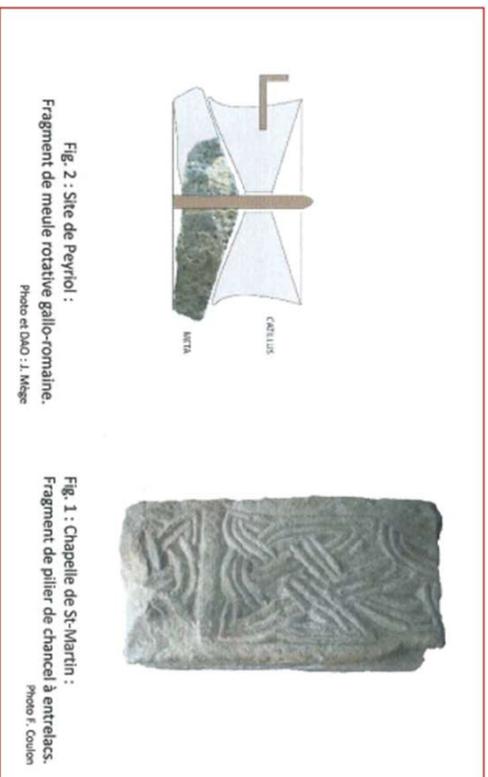
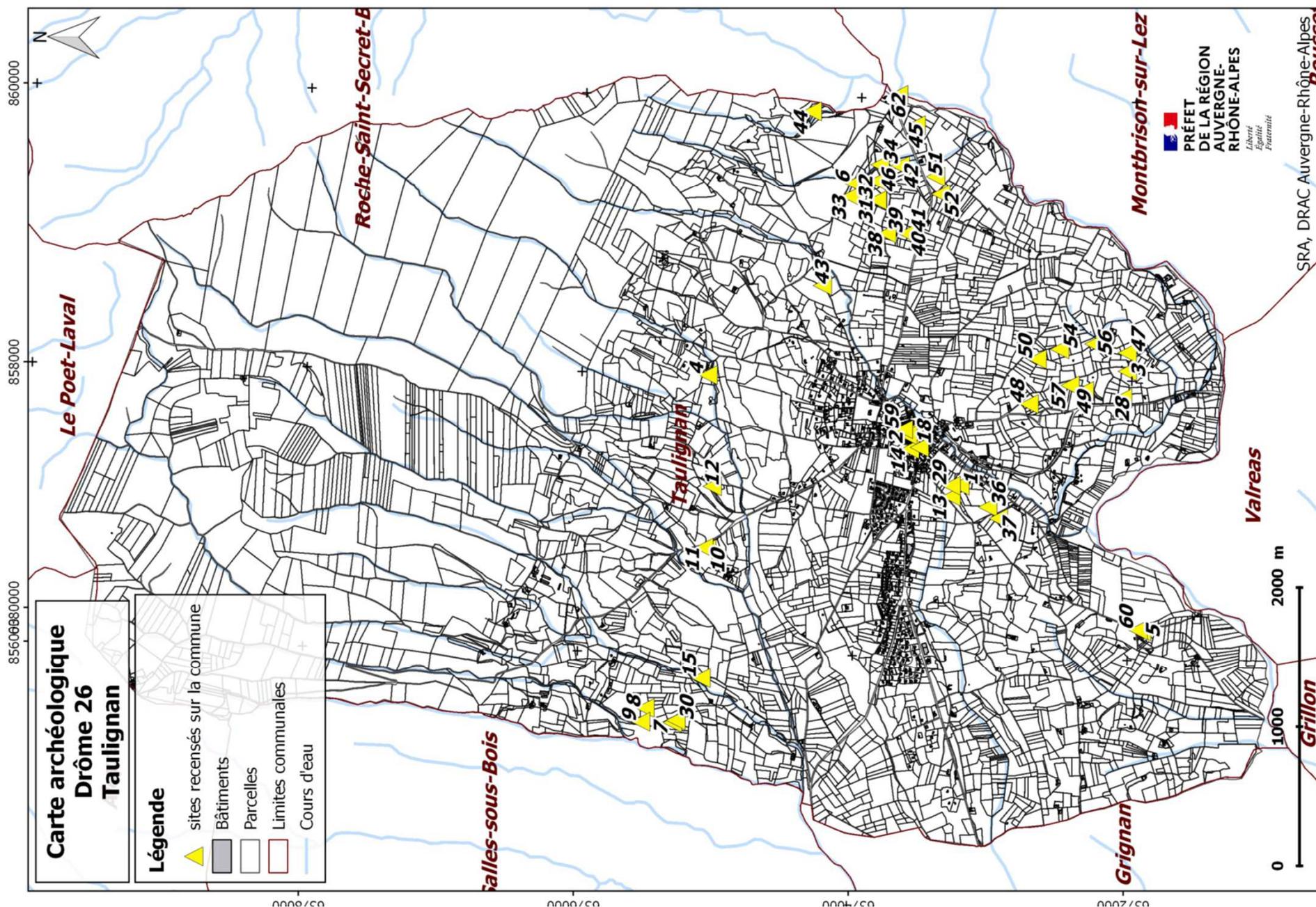


Fig. 2 : Site de Peyriol :
Fragment de meule rotative gallo-romaine.
Photo et DAO : I. Mége

Fig. 1 : Chapelle de St-Martin :
Fragment de pilier de chancel à entrelacs.
Photo : Coullon

- Quartier de l'Alanconne / Gallo-romain
- Bas-empire / Indices d'occupation- Saint-Martin-des-Ulmes / Près de la chapelle
- Quartier de l'Alanconne / funéraire / Bas-empire- Saint-Martin / Haut Moyen-Âge / sarco-
phage
- Chapelle Saint-Marcel / Saint-Marcel / Gallo-romain / inscription
- Chapelle Saint-Marcel / Saint-Marcel / chapelle / Moyen Âge classique
- Saint-Marcel / Gallo-romain / Indice d'occupation- Saint-Marcel / Néolithique / Indices
d'occupation
- Saint-Marcel / Gallo-romain / Indices d'occupation- Saint-Marcel / habitat / Haut-empire -
Bas-empire
- Bourgarelle / Néolithique / Indice d'occupation
- Bourgarelle / Gallo-romain / Indices d'occupation
- Chapelle Saint-Didier ? / Bourgarelle / Moyen Âge ?
- Berre / Néolithique final - Age du bronze ancien / Indices d'occupation- Serre Saint-Denis /
Gallo-romain / Indices d'occupation
- Serre Saint-Denis / Beauregard / Gallo-romain / Indice d'occupation
- Serre Saint-Denis / atelier de taille / Paléolithique
- Néolithique- Saint-Jacques (est de Taulignan) / cimetière / nécropole / Époque indéterminée
- Saint-Jacques (est de Taulignan) / Moyen Âge classique / Indices d'occupation
- Dutoir / Gallo-romain / Indices d'occupation- Voie / Époque indéterminée
- La Baume / Néolithique / Indices d'occupation
- Sainte-Font / Gallo-romain ? / Indices d'occupation
- Peyriol / villa / Gallo-romain
- Peyriol / Néolithique / Indices d'occupation
- Peyriol / habitat ? / Age du fer
- Le Grenouillat / occupation ? / Gallo-romain- Le Grenouillat / habitat ? / Époque moderne -
Époque contemporaine
- Le Grenouillat / Gallo-romain / Indices d'occupation
- Moillère / occupation ? / Néolithique ?- Moillère / Néolithique final / Indice d'occupation- Mo-
lière / Gallo-romain / Indices d'occupation
- Moillère / habitat / Époque moderne
- Époque contemporaine- Les Corps Neufs / occupation ? / Néolithique- Les Corps Neufs /
occupation ? / Gallo-romain
- Maison Ginouli / Rue du Manchot / maison / Époque moderne ?
- Maison Ginouli / Rue du Manchot / occupation / Moyen Âge
- Les Seygnières / Gallo-romain ? / Indices d'occupation- Les Seygnières / nécropole ? / Gallo-
romain

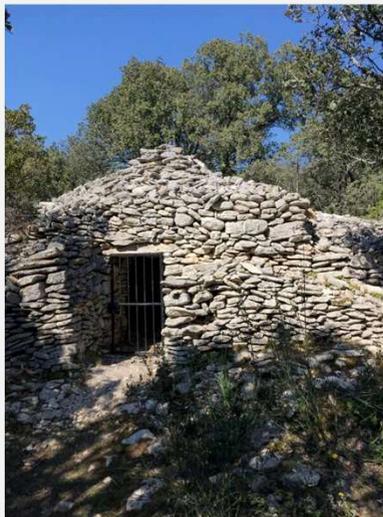
L'Association des onze Tours a mis en place un programme de recherche sous la direction de Jean-Claude Mége sur l'histoire de Taulignan à l'époque gallo-romaine.



Liste du patrimoine archéologique, repéré sur la carte archéologique transmise par la DRAC

- 1 / Chapelle Saint-Pierre / Quartier Saint-Pierre / église / Moyen-âge classique
- 2 / Taulignan Village / château fort / Moyen-âge classique
- 3 / Peyriol / habitat ? / Age du fer
- 4 / Sainte-Font / Gallo-romain ? / Tuiles
- 5 / Saint-Martin-des-Ulmes / Près de la chapelle - Quartier de l'Alanconne / Gallo-romain / indices d'occupation
- 6 / Saint-Jacques / Moyen-âge classique / indices d'occupation
- 7 / Saint-Denis (Serre de) / atelier de taille / Paléolithique - Néolithique
- 8 / Les Seygnières / Gallo-romain ? / indices d'occupation
- 9 / Les Seynières / nécropole ? / Gallo-romain
- 10 / Chapelle Saint-Didier ? / Bourgarelle / chapelle ? / Moyen-âge ?
- 11 / Bourgarelle / Néolithique / Lithique
- 12 / Berre / Néolithique final - Age du bronze ancien / Lithique
- 13 / Saint-Pierre, sous la chapelle / Age du bronze - Age du fer / Céramique
- 14 / Couvent des Augustins / couvent / Epoque moderne
- 15 / Serre Saint-Denis / Gallo-romain / Tuiles
- 16 / Bourgarelle / Gallo-romain / Tuiles
- 17 / Chapelle Saint-Pierre / Saint-Pierre / Gallo-romain / Céramique
- 18 / Taulignan Village / enceinte urbaine / bourg castral / Moyen-âge classique
- 19 / Prieuré Saint-Vincent / Taulignan Village / prieuré / Bas moyen-âge
- 20 / Eglise Saint-Vincent / Taulignan Village / église / Moyen-âge classique
- 21 / Peyriol / villa / Gallo-romain
- 22 / Saint-Martin-des-Ulmes / Près de la chapelle - Quartier de l'Alanconne / indices d'occupation / Bas-empire
- 23 / Saint-Martin-des-Ulmes / Près de la chapelle - Quartier de l'Alanconne / funéraire / Bas-empire
- 24 / Saint-Martin-des-Ulmes / Près de la chapelle - Quartier de l'Alanconne / Bas-empire / tuiles
- 25 / Prieuré Saint-Martin-des-Ulmes / Quartier de l'Alanconne, près de la chapelle / prieuré / Bas moyen-âge
- 26 / Saint-Jacques / cimetière / nécropole / Epoque indéterminée
- 27 / Chapelle St Martin-des-Ormeaux ou Ulmes / Saint-Martin / chapelle / Moyen-âge classique
- 28 / Peyriol / Néolithique / Silex, céramique
- 29 / Chapelle Saint-Pierre / Saint-Pierre / Néolithique / indices d'occupation
- 30 / Serre Saint-Denis / Beaugard / Gallo-romain / tuiles
- 31 / Chapelle Saint-Marcel / Saint-Marcel / Gallo-romain / inscription
- 32 / Chapelle Saint-Marcel / Saint-Marcel / chapelle / Moyen-âge classique
- 33 / Dutour / Gallo-romain / Tuiles, moellons
- 34 / Saint-Marcel / Gallo-romain / Tuiles
- 35 / Place du 11 Novembre / Néolithique / Fragment de hache polie
- 36 / Saint-Pierre / Gallo-romain / Céramique
- 37 / Saint-Pierre / Gallo-romain / Tuile, céramique
- 38 / Saint-Marcel / Néolithique / Silex taillé
- 39 / Saint-Marcel / Gallo-romain / Céramique
- 40 / Saint-Marcel / Néolithique / Silex taillé
- 41 / Saint-Marcel / Gallo-romain / Céramique
- 42 / Saint-Marcel / Gallo-romain / Céramique
- 43 / voie / Epoque indéterminée
- 44 / La Baume / Néolithique / Silex taillés
- 45 / Les Corps Neufs / occupation ? / Néolithique ?
- 46 / Saint-Marcel / habitat / Haut-empire - Bas-empire
- 47 / Le Grenouillat / occupation ? / Gallo-romain
- 48 / Molière / occupation ? / Néolithique ?
- 49 / Molière / occupation / Gallo-romain
- 50 / Molière / Gallo-romain / céramique
- 51 / Les Corps Neufs / occupation ? / Néolithique
- 52 / Les Corps Neufs / occupation ? / Gallo-romain
- 53 / Molière / Néolithique final / silex
- 54 / Molière / Gallo-romain / indices d'occupation
- 55 / Le Grenouillat / Gallo-romain / tuiles, céramiques
- 56 / Le Grenouillat / habitat ? / Epoque moderne - Epoque contemporaine
- 57 / Molière / habitat / Epoque moderne - Epoque contemporaine
- 58 / Maison Ginoul / Rue du Manchot / maison / Epoque moderne ?
- 59 / Maison Ginoul / Rue du Manchot / occupation / Moyen-âge
- 60 / Saint-Martin / Haut moyen-âge / sarcophage

Patrimoine historique, architectural et vernaculaire



Monuments historiques

L'extrait de la carte des servitudes d'utilité publique (ci-contre) permet de mesurer l'application de la servitude générée par le **temple protestant** – édifice classé ISMH le 4/10/2010 (AC1).

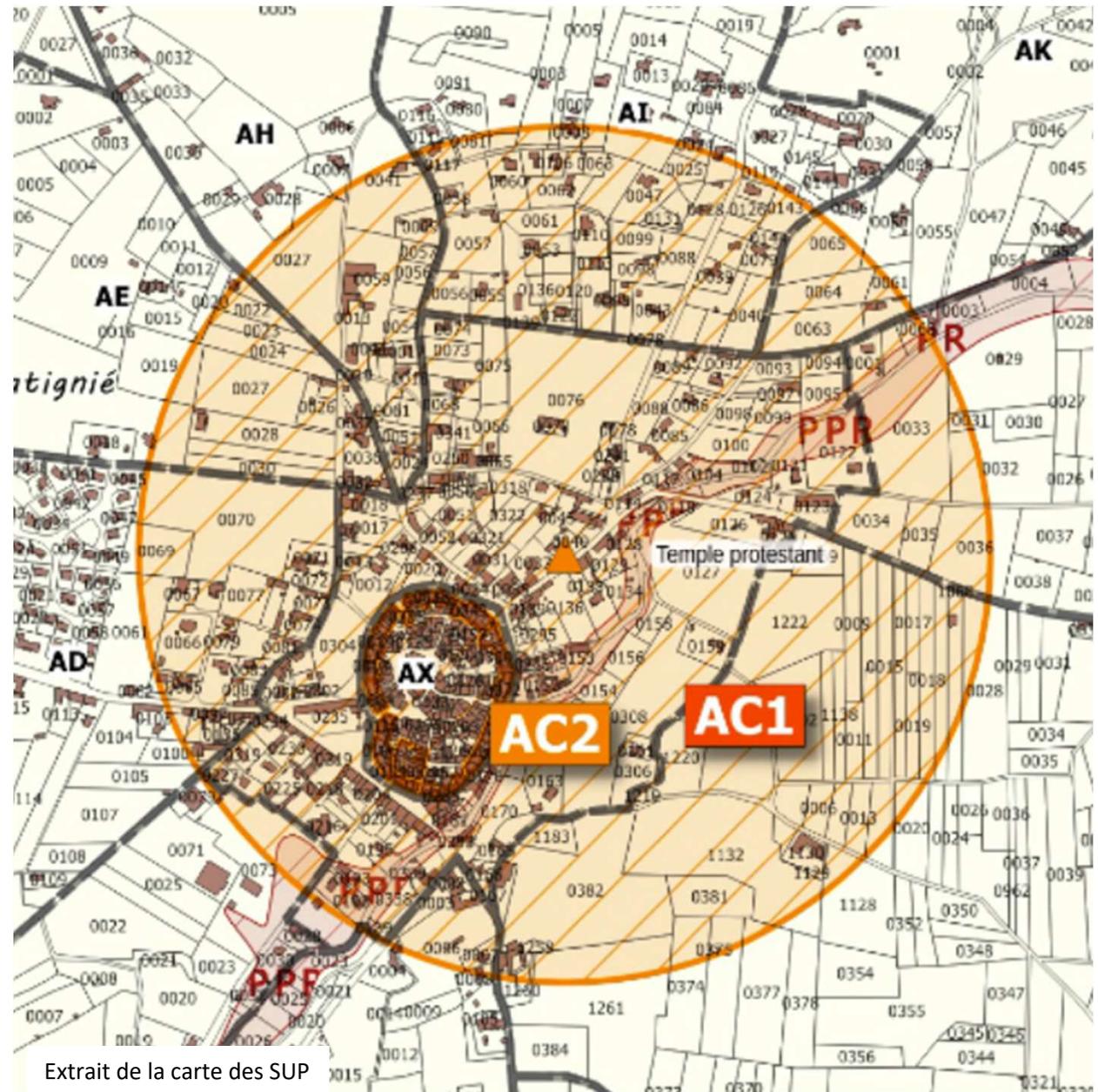
Cette servitude génère un périmètre de protection de 500 mètres autour du monument, à l'intérieur duquel aucune construction nouvelle, aucune démolition, aucun déboisement, aucune transformation ou modification de nature à affecter l'aspect d'un immeuble ne peut être réalisé sans autorisation préalable.

Lorsque les travaux nécessitent la délivrance d'un permis de construire, le permis ne peut être délivré qu'avec l'accord de l'architecte des bâtiments de France.

Elle génère des obligations passives : interdiction de publicité dans le champ de publicité de l'immeuble à moins de 100 m de celui-ci, avec possibilité de dérogation, idem pour les préenseignes ; interdiction d'installer des campings et des terrains aménagés en vue du stationnement des caravanes, sauf autorisation préfectorale.

Le gestionnaire de cette servitude est l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Drôme.

Cette servitude couvre le centre bourg de Taulignan, les remparts (site inscrit servitude AC2), la ville intramuros et les faubourgs, ainsi qu'une grande partie du quartier des Auzières.



Dynamiques et freins

Par son histoire médiévale et l'importance de son activité de moulinage au XIX siècle, Taulignan compte de **nombreux éléments de patrimoine** :

- les remparts, site inscrit le 1^{er} juin 1943,
- le patrimoine d'origine religieuse : le temple protestant (inscrit à l'inventaire des monuments historiques en 2010), l'église Saint-Vincent, les chapelles,
- détails ornementaux d'époque médiévale (dans le village intramuros, façades, portes,..),
- le bâti XIX siècle,
- les fabriques industrielles de soie édifiées sur le canal Saint-Martin : filatures, dortoirs, chapelles, maisons de maître,
- les anciennes fermes,
- un habitat troglodytique,
- des architectures contemporaines singulières : maisons bulles, la maison Pingusson,
- des éléments du patrimoine urbain : les calvaires, monuments aux morts,
- le patrimoine et ouvrages associés à l'eau : canal Saint-Martin, les fontaines et lavoirs, les ponts
- le patrimoine associé aux pratiques agricoles : pierre sèche et dalles dressées, cabanons viticoles, plantations,
- le patrimoine archéologique.

Enjeux

- **Maintien du périmètre de protection** selon un rayon de 500 m autour du monument historique
- **Préservation et mise en valeur des patrimoines** par des mesures dans le règlement du PLU : identification, autorisation préalable au titre des installation et travaux divers, obtention d'un permis de démolir, etc.
- **Encadrement des interventions** : aspect architectural, amélioration thermique et dispositifs ENR, etc.
- Actions de sensibilisation et de découverte.



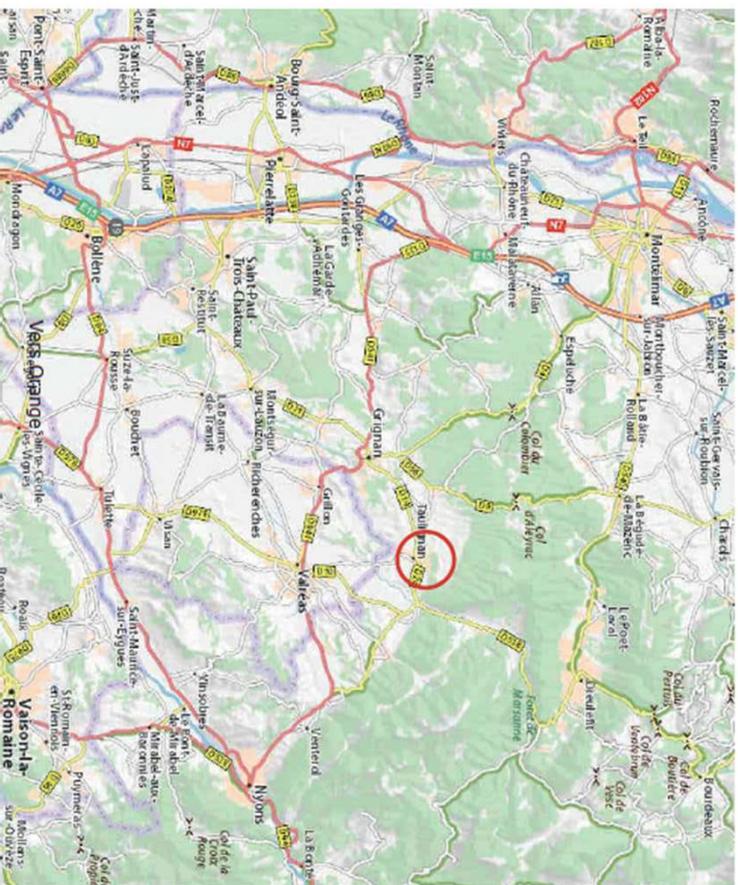
III. LES ESPACES URBAINS

III.1 LES GRANDS TRAITS DU DÉVELOPPEMENT URBAIN

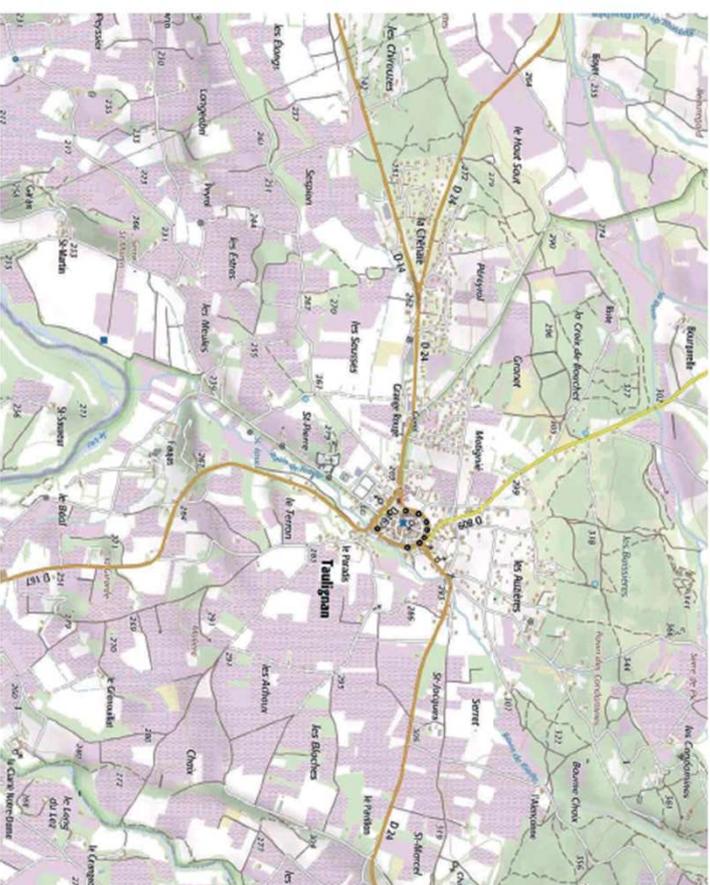
III.1.1 La desserte viaire

Les principaux axes routiers relient Taulignan aux villes et villages proches :

- La RD 14, en direction Grignan, à 6 km à l'ouest, d'où l'on rejoint l'A7, Montélimar et les villes de la vallée du Rhône.
- La RD 24 conduit vers Nyons (19 km à l'est), Dieulefit (19 km au nord) et Salles-sous-Bois, à 4 km à l'ouest, en direction de Montélimar (28 km) et la Bégude de Mazenc (16 km), via le col d'Aleyrac. La D 24 relie aussi les petites communes proches de Montbrison, La Roche-saint-Secret, et Salles aux commerces de Taulignan.
- La RD 167, liaison vers Valréas, situé à 7 km au sud, et en direction d'Orange.



Carte routière du réseau viaire principal



Le réseau viaire autour du bourg, extrait de OpenStreetMap

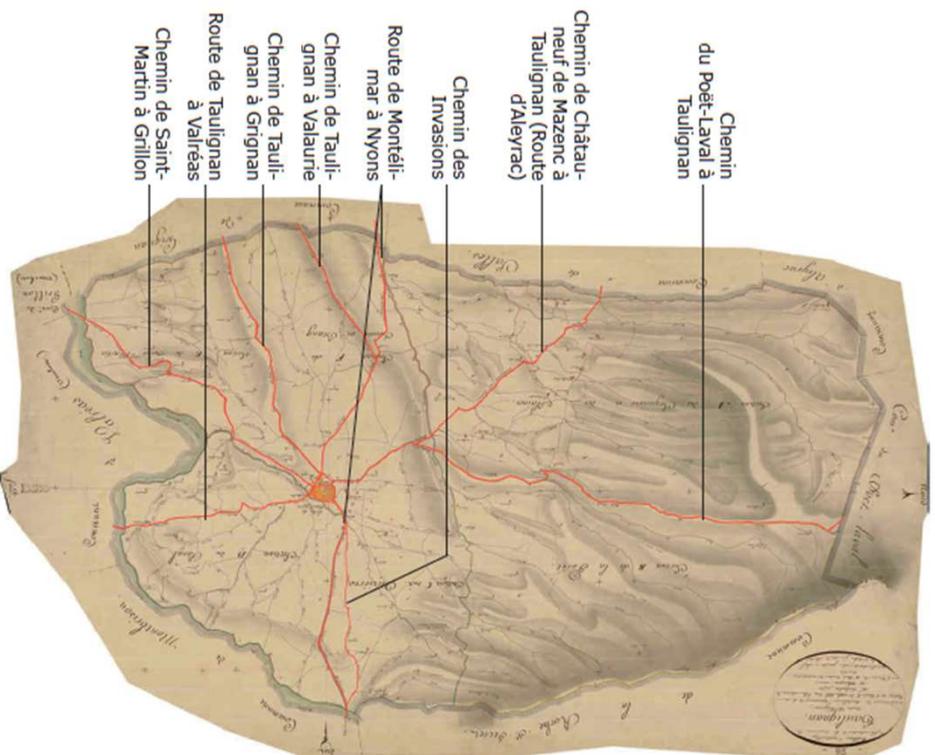
Cette desserte principale remplace depuis le XIXe siècle les routes étroites et sinueuses d'Aleyrac, du Poët-Laval, de Grillon (traversée à gué du Lez), de Grignan et de Valréas. Ces voies historiques, déclassées, forment un réseau viaire en étoile autour du bourg, ont pris le statut de dessertes locales. De nombreux chemins communaux complètent ce réseau, que ce soit dans la zone urbaine ou dans les espaces ruraux.

Le développement urbain s'appuie sur ce réseau routier très contrasté. Il s'est en particulier développé le long des routes départementales de Grignan (RD 14) et Salles-sous-Bois (RD 24), qui composent la trame viaire principale du village. C'est un atout pour sa vitalité, mais aussi une contrainte importante, liée à un flux routier de transit et un gabarit routier dans le tissu urbain historique des faubourgs et sur la façade ouest des remparts.

(Voir cadastre Napoléonien et photos page suivante)

Taulignan est un lieu de passage depuis des temps très anciens, de l'époque Romaine à celle des invasions (en témoigne l'actuel chemin des invasions, emprunté aussi par les pèlerins vers Saint Jacques de Compostelle). La ville, centre d'échanges marchands importants et ancien chef-lieu est de longue date au centre d'un réseau viaire en étoile. Ces voies historiques constituent encore aujourd'hui la trame d'un réseau dense de voies distribuant la campagne et les bois, et composant une offre de parcours pittoresques pour le tourisme.

La desserte viaire en étoile, cadastre Napoléonien



Trames viaires principale et secondaire s'opposent par leur rapport au paysage, leurs gabarits et leurs usages :



Les liaisons contemporaines entre villes s'imposent au paysage, elles tranchent les reliefs de safré et de molasse entourant le village. Leur caractère routier est peu adapté aux circulations douces.



Lorsqu'elles ont conservé leur gabarit d'époque, les routes historiques sont bordées de très nombreux murs et soutènements de pierres sèches, indissociables des paysages communaux. Le croisement des véhicules est délicat sur ces routes étroites. Elles servent de desserte locale et d'itinéraires piédestres ou cyclistes

Les routes départementales conservent leur gabarit et leur caractère routier dans la traversée du village :



Entrée de ville route de Nyons



La D24 au contact de la ville historique



L'entrée de ville par la route de Grignon

ENJEUX

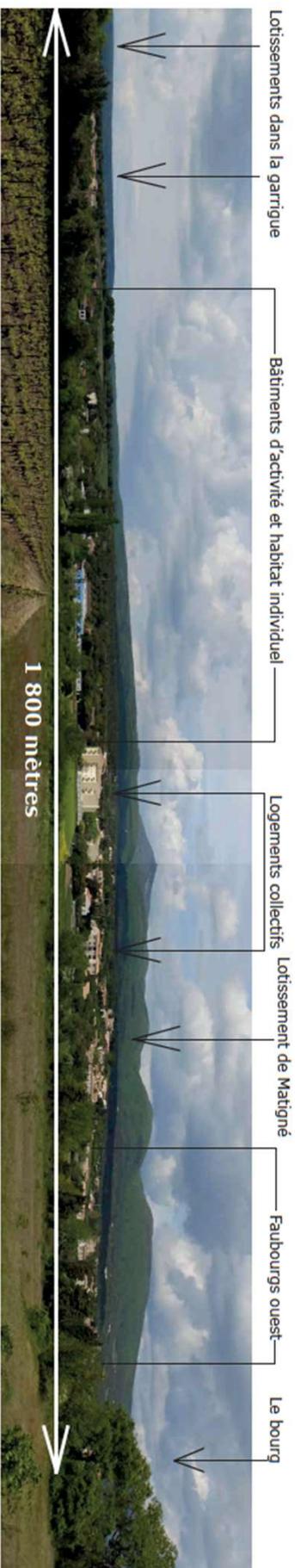
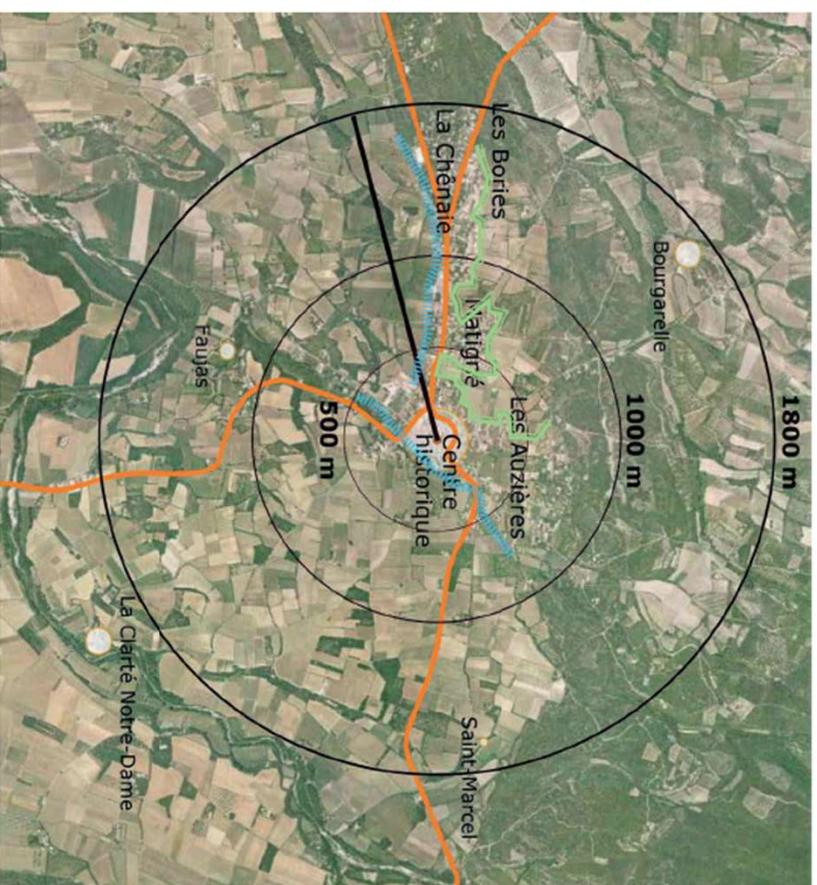
- Faire évoluer le réseau viaire pour l'adapter au contexte urbain ;
- Les voies historiques et les chemins ruraux sont un support intéressant pour développer les circuits piédestres et cyclistes.

III.1.2 Un développement linéaire vers l'ouest du bourg

La forme éclatée des extensions urbaines du XXe siècle peut s'expliquer par la volonté de préserver les terres agricoles et cette activité économique majeure de la commune, ajoutée au souhait de préserver l'image du centre-bourg et de sa muraille classée.

Les quartiers d'habitat récents sont ainsi principalement établis sur les terres de moindre richesse agronomique, des Auzières à la garrigue de chênes verts, correspondant aux sols rocheux des Molasses.

La vallée de la Rialle, marquant la limite de la terrasse agricole située à l'est du village, et la vallée de la Chalermne ont bloqué le développement à l'est et au sud-ouest du village. Des parcelles agricoles exploitées subsistent entre les quartiers développés à l'ouest, les isolant les uns des autres. Les extensions urbaines s'étendent ainsi à l'ouest du village, jusqu'à 1,8 kilomètres de distance.

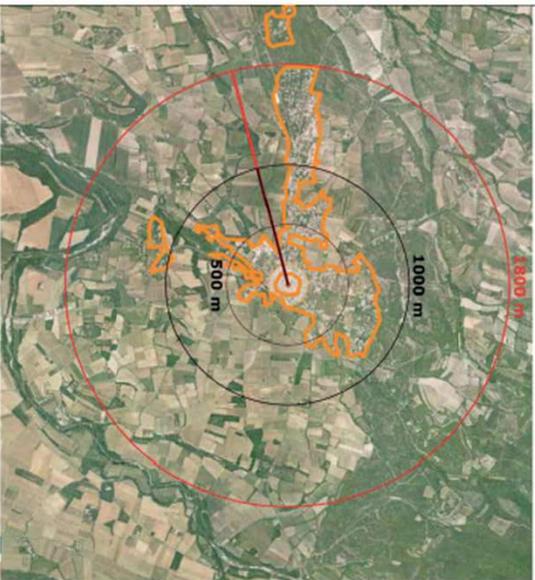


... qui génère un étalement urbain important...

A titre de comparaison, la surface urbanisée du village de Taulignan représente environ la moitié de celle de la ville de Nyons pour un nombre d'habitants plus de 4 fois inférieur, et le tiers de celle de la ville de Valréas pour un nombre d'habitants 6 fois inférieur.

ENJEU URBAIN ET PAYSAGER

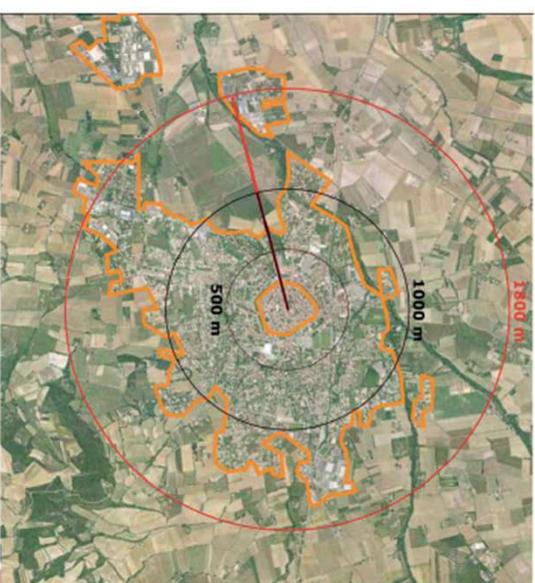
- Maîtriser la forme urbaine du bourg et limiter l'étalement urbain



Taulignan - 1 656 habitants



Nyons - 6 782 habitants



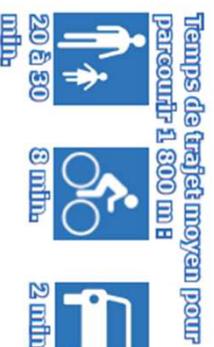
Valréas - 9 426 habitants

... et se répercute sur les modes de déplacements.

Une distance de 1800 m représente un temps de parcours conséquent pour des modes de déplacements doux, 20 à 30 minutes à pied et 8 minutes en vélo, ce qui implique un recourt quasi systématique à la voiture, que ce soit pour aller acheter son pain ou emmener les enfants à l'école.

ENJEU URBAIN ET ENVIRONNEMENTAL

- Privilégier le développement des quartiers accessibles à pied depuis le centre



III.1.3 Les évolutions de la zone urbaine dans le temps

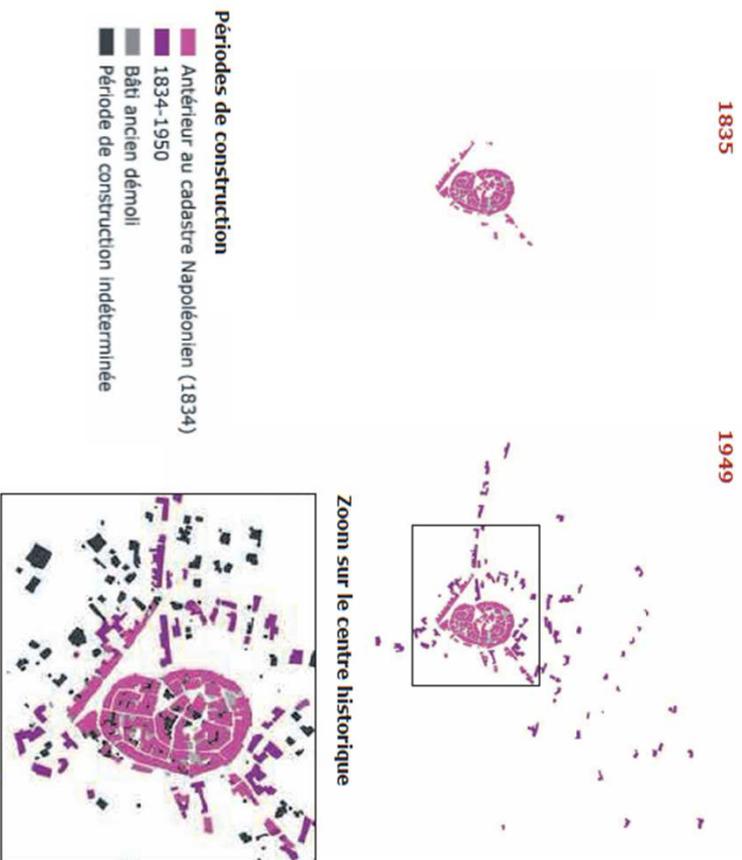
Le cœur historique

L'ossature historique du village correspond au centre-ville actuel. Les constructions sont antérieures au XXe siècle. Elle comprend :

- le centre médiéval «intra-muros», antérieur au cadastre Napoléonien ;
- le développement hors les murs de la ville et des faubourgs au XVIIIe et XIX e siècle, délimitant les places actuelles ;

Des fermes éparses sont construites sur le quartier des Auzières au même moment, la population du village explosant avec l'essor du Moulinage de la Soie.

Avec l'arrêt progressif de l'activité liée à la soie et l'exode rural qu'elle engendre, cette ossature urbaine n'évolue plus jusqu'à la seconde moitié du XXe siècle.



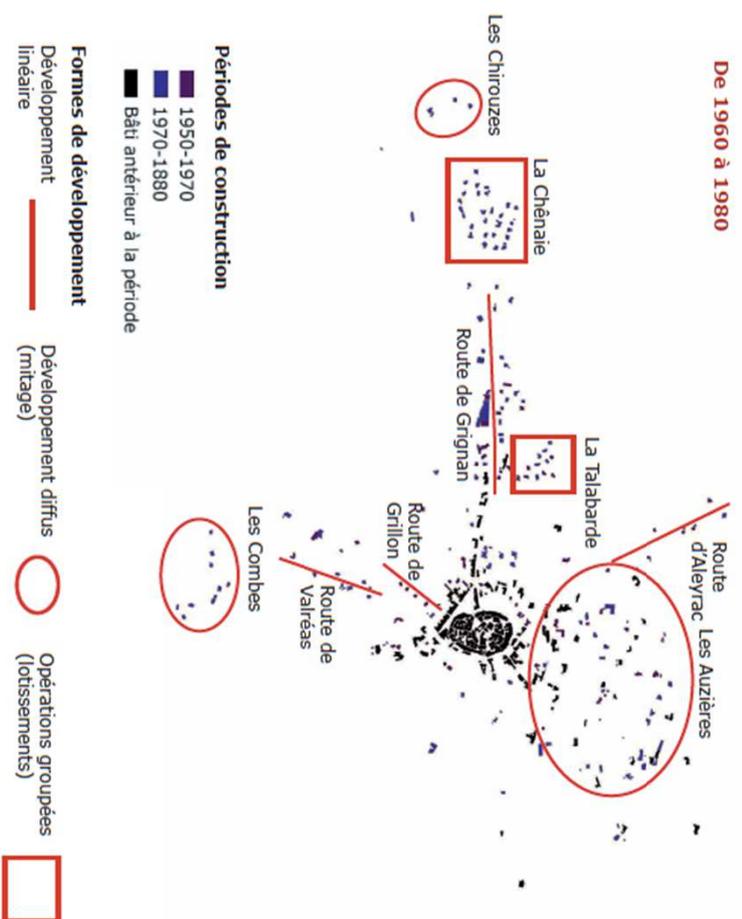
L'évolution de la zone urbaine des années 1960 à 1980

Le développement urbain débute à partir des années 60, d'abord sous deux formes :

- en linéaire le long des routes, en particulier celle de Grignan, mais aussi le long de la Rialhe (route de Grillon et route de Valréas),
- un développement diffus, à bonne distance du village, aux lieux-dits les Chirouzès (ouest), les Combes (sud), route d'Aleyrac (nord-ouest) et sur le quartier des Auzières.

Les premiers lotissements apparaissent à la fin des années 70 (La Talabarde, puis la Chênaie).

On note, au sud de la route de Grignan, la construction de deux immeubles d'habitat social et l'implantation des premières entreprises.



Ce qu'il faut retenir du développement urbain :

Le développement urbain de Taulignan est caractérisé pour les cinquante dernières années par :

- Un développement continu et parallèle des différents formes d'urbanisation (linéaire, diffuse et sous forme de lotissement), effectué au coup par coup, en fonction des possibilités de desserte
- Une part importante laissée à l'initiative privée sur le quartier des Auzières (division parcellaire)
- La construction de quartiers en lotissement qui s'étire en longueur, du fait d'emprises foncières trop importantes.

ENJEUX

Un projet de développement urbain lisible et phasé dans le temps :

- Réduire les emprises foncières des extensions urbaines pour une maîtrise temporelle du développement urbain
- Augmenter et encadrer l'urbanisation par division parcellaire (densification sous forme d'opérations foncières plutôt que maisons individuelles).



Périodes de construction

■ Antérieur au cadastre Napoléonien (1834)	Urbanisation historique (constructions en pierre)
■ 1834-1950	
■ 1950-1970	Période 1 : 1960-1980
■ 1970-1980	
■ 1980-1985	Période 2 : 1980-2001
■ 1985-1996	
■ 1996-2010	
■ 2001-2010	Période 3 : 2001-2016
■ 2010-2016	
■ Constructions en cours et permis déposés	
■ Bâti ancien démolli	
■ Période de construction indéterminée	

III.1.4 Une densité associée à l'histoire urbaine

La densité associée à ce développement est caractéristique. Elle oppose de manière tranchée le bâti dense et aggloméré du cœur historique aux quartiers récents où les constructions occupent souvent moins de 25 % de la surface des parcelles.

Un logement du centre historique, intra-muros, consomme en moyenne 154 m² au sol, cette surface incluant les éventuels commerces et locaux d'activité, les cours et jardins, les ruelles et les places. De plus, la surface habitable, développée sur plusieurs niveaux, est souvent supérieure à celle des maisons individuelles bâties sur un seul niveau.

La densité des faubourg est relativement faible en comparaison, bien que le bâti soit dense et offre de grandes superficies habitables, souvent en relation à de grands jardins. Cette faible densité est à relativiser car elle intègre les principales places, de nombreux équipements ainsi que l'essentiel du stationnement public et la desserte viaire structurante de la ville. Les rez-de-chaussée y sont souvent occupés par du commerce ou des équipements. Les fonctions des faubourgs sont donc multiples, on parle de mixité fonctionnelle.

La maison individuelle construite au XX^e siècle consomme, elle, entre 940 m² et 4000 m² de foncier, soit de 6 à 14 fois plus qu'un logement du centre historique.

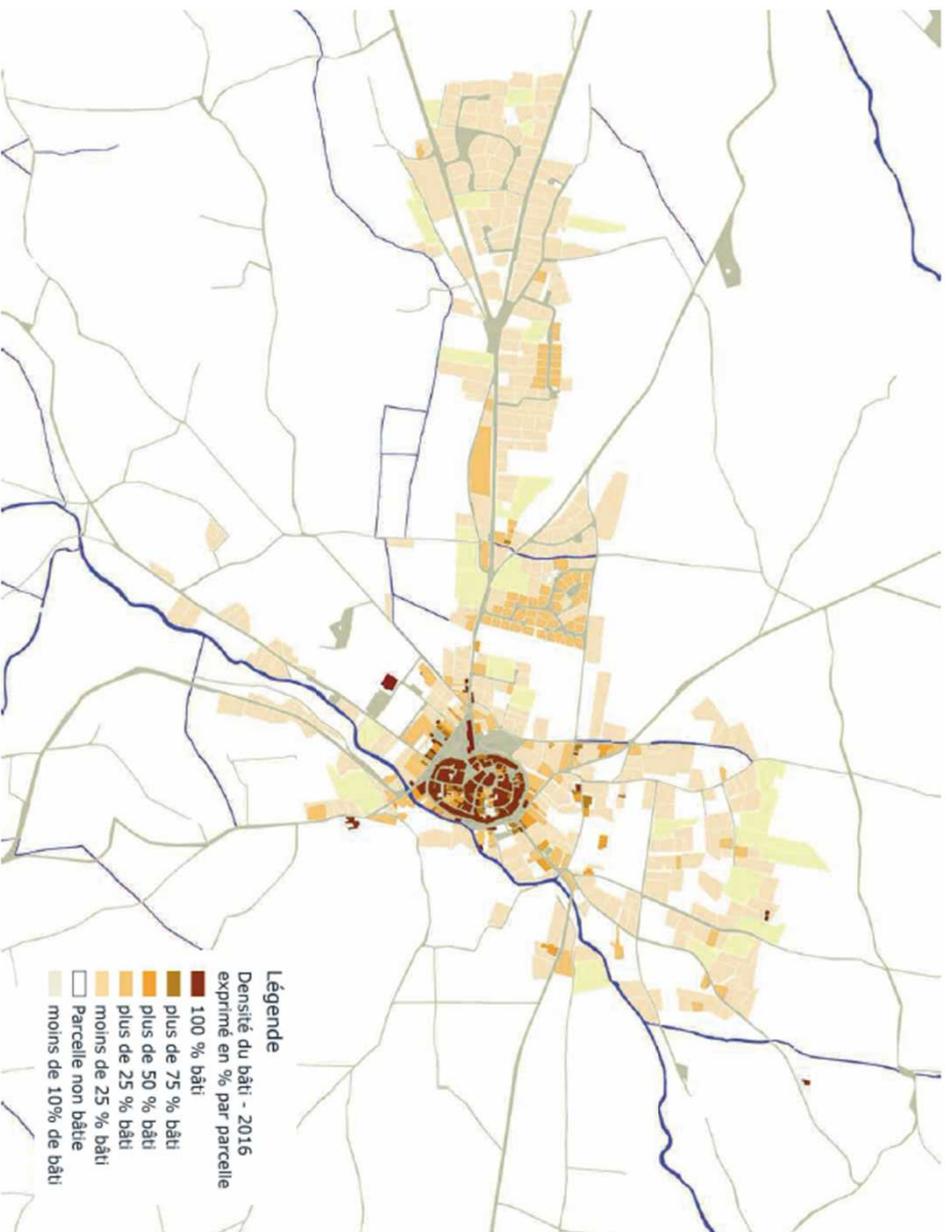
(Voir page suivante «la consommation foncière des différents quartiers»)

Un impact sur la consommation énergétique de l'habitat

La densité a un impact important sur la consommation d'énergie du bâti. A isolation égale, le bâti dense et aggloméré du centre est beaucoup plus économe en énergie, hiver comme été, offrant moins de surfaces en contact avec l'extérieur. Son inertie est également meilleure de par l'épaisseur de ses murs.

ENJEUX

- La faible densité des quartiers résidentiels laisse entrevoir des possibilités de densification importantes ;
- Les enjeux climatiques et la nécessité d'économiser l'espace nous impose de repenser le modèle de l'habitat.



Le bâti ancien dense et continu se distingue de l'habitat individuel des 60 dernières années, consommateur d'espace. Il est aussi plus économe en énergie, de part sa compacité.

CONSOMMATION FONCIÈRE DES DIFFÉRENTS QUARTIERS SUR LA COMMUNE

Centre historique dense :

- 65 logements / hectare

Faubourgs XIXe :

- 10 logements / hectare



Centre ancien :
3,7 hectares
65 log/ha



Faubourgs :
10,7275 hectares
9,8 logts/ha

Superficie moyenne consommée au sol pour un logement (Y compris espaces publics, commerces et services):

154 m²

1 020 m²

Quartiers en lotissements :

- De 940 m² par logement pour les quartiers les plus denses (Matigné et Peyrérol) à 2 025 m²
- Entre 5 et 11 logements / hectare



Lotissement 1 :
212,4 m²
6,1 logts/ha



Lotissement de Matigné :
45 maisons individuelles
4,21 hectares
10,73 log/ha



La Chénale 1 :
43 logements
8,70 hectares
4,94 log/ha



La Chénale 2 :
11 maisons individuelles
2,32 hectares
4,74 log/ha



Lotissement de Peyrérol
32 maisons individuelles
3,18 hectares
10,6 log/ha

Superficie moyenne consommée au sol pour un logement (Y compris espaces publics, commerces et services):

1 640 m²

940 m²

2 024 m²

2 109 m²

943 m²

Urbanisation diffuse :

- De 1481 m² à 2702 m² par logement (4 000 pour le secteur nord des Auzières qui comprend encore de nombreuses parcelles non bâties ;
- De 3,7 à 6,75 logements / hectare



15 maisons individuelles
2,22 hectares
6,75 log/ha



Linière diffuse route de Grignan :
24 maisons individuelles
Desserte par la RD ou en impasses
3,97 hectares
6,05 logts/ha



Rue de Grillon et rue de Vairéas :
26 maisons individuelles
Accès directs sur la route
Environ 7 hectares
3,7 logts/ha



Quartier des Auzières - sud :
13,87 hectares
75 constructions dont X logements
5,4 logts/ha



Quartier des Auzières - Nord :
56 habitations ?
22 hectares ?
2,5 constructions/ha

Superficie moyenne consommée au sol pour un logement (Y compris espaces publics, commerces et services):

1 481 m²

1 652 m²

2 702 m²

1 852 m²

4 000 m²

III.1.5 La trame verte urbaine des jardins

Un rôle dans la biodiversité

En parallèle de la densité, la minéralité du centre bourg résultant de la compacité du bâti est contrebalancée par les jardins résidentiels et les espaces naturels et boisés des quartiers peu denses. Ils forment une trame verte conséquente, reliée aux espaces naturels qui bordent la Rialhe et à la garrigue, où une part importante des espaces résidentiels est implantée.

Cette trame verte urbaine, constituée de jardins souvent isolés les uns des autres par des murs, ou morcelée par le bâti, n'a pas évidemment un rôle écologique complet. La biodiversité en milieu urbain est notamment constituée en majeure partie d'espèces dites exogènes, souvent exotiques, introduites par les plantations urbaines et celles des jardins individuels ou des balconnières, et d'espèces ordinaires et non menacées.

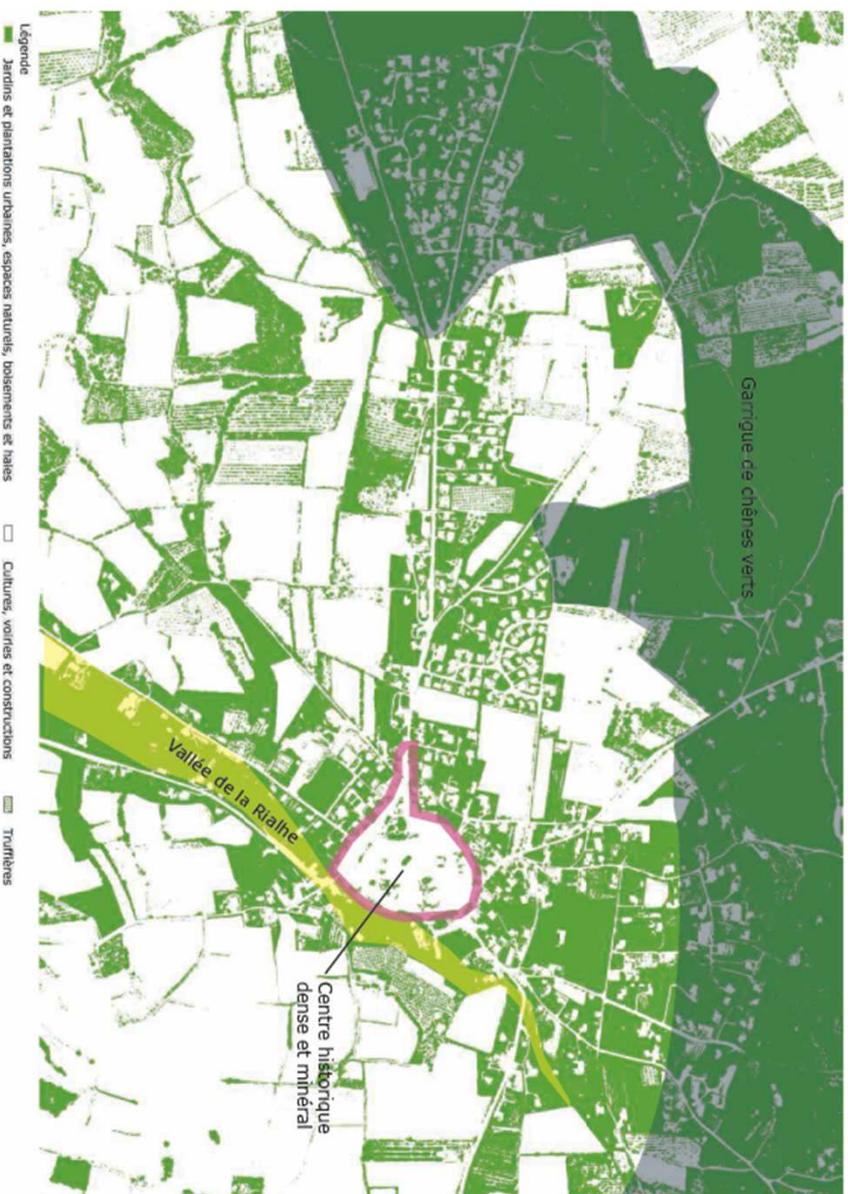
Des atouts paysagers à valoriser et un abaissement de la température en ville

La trame des jardins possède cependant d'autres agréments, en terme de paysage -seulement lorsque les jardins sont visibles de la rue- et de qualité de vie. Elle permet également d'abaisser la température estivale en ville, tout comme les arbres dans le centre ancien, où les sols urbains et le bâti accumulent la chaleur. Cette fonction est à considérer dans le contexte local (climat méditerranéen) et environnemental (réchauffement climatique).

Les limites des jardins ou les végétaux plantés dans les jardins privés participent de la qualité de la trame verte urbaine.

Ainsi, les murs de pierre sèche et les haies libres et variées accueillent une réelle biodiversité, quand celle-ci est absente des clôtures en parpaings doublés de haies monospécifiques (tuyas, lauriers cerises, ...).

Les espaces verts publics, les plantations urbaines et les jardins intra-muros participent à cet équilibre.



III.2 LES PAYSAGES URBAINS ET LES TYPOLOGIES BÂTIES ASSOCIÉES AUX DIFFÉRENTS QUARTIERS

III.2.1 La morphologie urbaine

Les paysages urbains de Taulignan sont associés aux époques de développement du bourg, se distinguant de manière radiale par leurs formes et leurs matières:

- Le paysage urbain du centre historique dense est caractérisé par l'architecture et la composition urbaine d'ensemble ;
- Dans les extensions urbaines récentes, la dispersion du bâti laisse une part primordiale aux voiries, aux limites parcellaires et aux végétaux dans la perception et la composition des paysages des différents quartiers.

La carte ci-contre présente la hauteur et l'organisation du bâti, celle-ci détermine et oppose ces paysages dominants.

La hauteur et l'organisation du bâti distingue les époques :

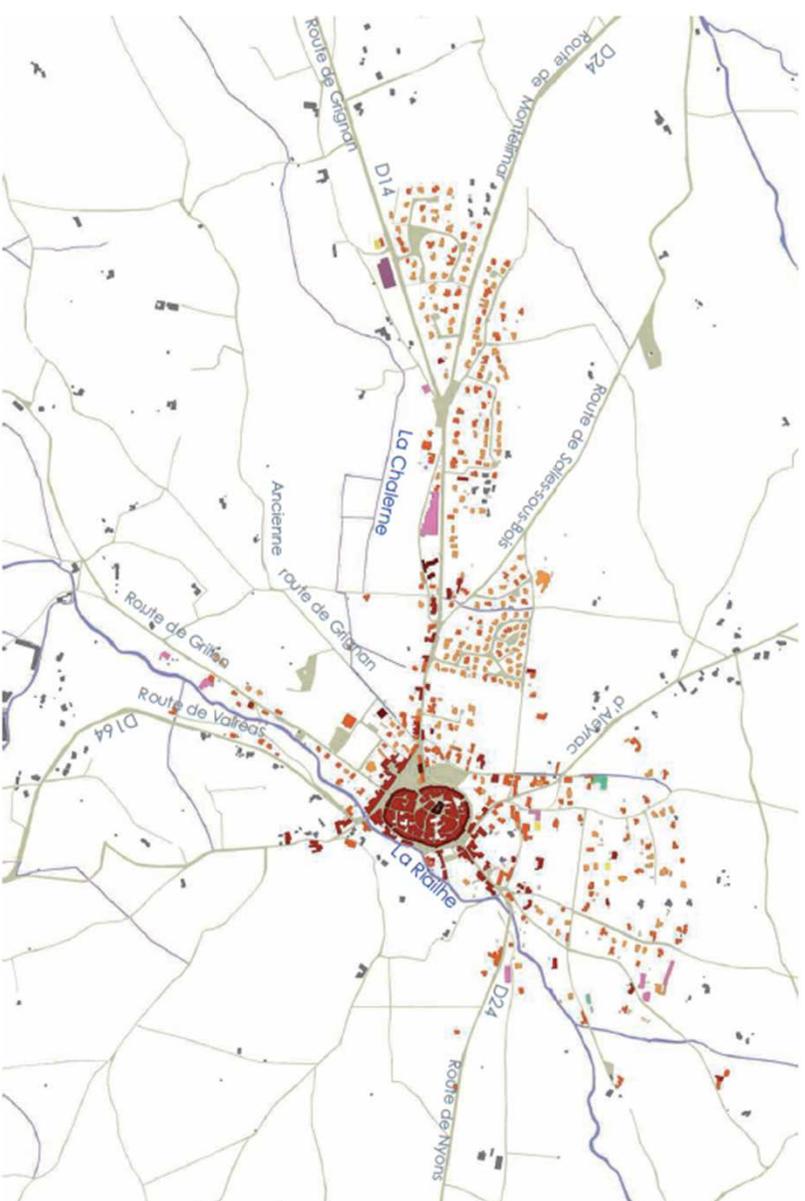
- Des maisons à étages dans le centre ancien (RdC+2+combles parfois habitables) ;
- Une urbanisation sous forme de maisons individuelles pour l'ensemble du bâti récent, à l'exception de trois immeubles collectifs. (RDC et R+1 partiel)

L'organisation spatiale du centre est traditionnelle des villes historiques :

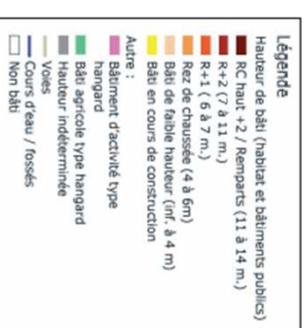
- Un centre ancien dense constitué du cœur historique contenu dans l'enceinte moyenâgeuse et des faubourgs des XVIIIe et XIXe siècle ;
- Les principaux espaces publics sont constitués au XIXe siècle hors les murs, au contact de la ville médiévale.

La structure viaire correspond aux époques de développement urbain ou rurales des quartiers :

- Concentrique dans la ville moyenâgeuse ;
- Rayonnante autour d'une voie circulaire entourant les remparts ;
- Des routes de campagne sur le quartier des Auzières ;
- Distincte de la structure viaire historique et souvent en impasse dans les quartiers de lotissement ;
- La route de Grignan constitue un axe important du développement contemporain, réunissant les quartiers ouest.



Hauteur du bâti, organisation spatiale et viaire de la ville



Zoom sur le centre historique

III.2.2 Le centre ancien, composition urbaine et particularités du bâti

Le centre ancien est caractérisé par son bâti continu constitué de maisons de ville et implantées à l'alignement des rues et des places. Bâties en pierre de pays, ces maisons sont traditionnellement enduites en chaux-sable dans des teintes allant du terre de sienne à l'ocre et au rosé. Les toitures, couvertes de tuiles canal, ont un sens de faîtage généralement parallèles aux voies, les débords de toit constituant des génoises à plusieurs rangs. L'encadrement des ouvertures est réalisé en pierre de taille ou peint à la chaux, il s'accompagne de volets provençaux en bois, peints dans des teintes de gris, verts et bleus. Le nombre des travées d'ouverture témoigne de la richesse des occupants d'origine.

«Intra-muros», la ville médiévale

Encerclé par l'enceinte habitée, le parcellaire de la ville médiévale s'organise de façon concentrique autour de l'église et du château démoli, des ruelles circulaires ou perpendiculaires desservant l'ensemble. Les constructions s'étagent le long des lignes de pente, composant l'image forte d'un centre ancien dense, parcouru par des ruelles et des placettes publiques. Des impasses, souvent précédées de soustets, permettent de desservir le cœur d'îlots, leur conférant un statut semi-privé. Les démolitions de la première moitié du XX^e siècle ont créé quelques jardins et des cours dissimulés par de hauts murs.

Les maisons s'élevaient sur trois à quatre niveaux (R+2 avec parfois des combles). Elles comportent encore souvent des décors médiévaux. Les restaurations récentes des façades privilégient un enduit à «pierre-vue» permettant de lire les remaniements d'époque des maisons historiques. Les maisons fortement remaniées sont enduites.

Les extensions urbaines du XIX^{ème} siècle

À partir de la Révolution, la création de fenêtres et portes d'accès modifie fortement le visage des remparts et les faubourgs se développent autour des voies radiales et d'une voie circulaire remplaçant les fossés autour des remparts. Au sud du centre ancien, les faubourgs forment un grand front bâti idéalement exposé. Il délimite les principaux espaces publics actuels, fermés au nord par le bâtiment de la Mairie. Le parcellaire des faubourgs s'organise en lamière. Les maisons de ville s'implantent majoritairement à l'alignement des voies, parfois en retrait, lorsqu'un jardin en façade permet de valoriser l'exposition sud. Les anciens moulinsages du bourg ne se distinguent pas systématiquement de l'habitat, à l'exception d'un bâtiment non restauré le long de la Rialhe.

L'ordonnement des façades est caractéristique du XIX^{ème}, formées d'ouvertures en travées régulières, sur deux à trois niveaux. Les ouvertures des combles sont nettement plus petites et carrées. Un portail de grange ou la devanture d'un commerce vient parfois rompre la symétrie des façades. Les encadrements des portes d'entrée en pierre de taille, parfois surmontées d'un balcon, comportent de riches décors classiques.

(Voir photographies page 46 : les paysages urbains du centre ancien)



Les extensions successives au-delà des remparts, repoussés au fur et à mesure, marquent la forme urbaine du centre :

- Les voies en boucles ou les différences de niveaux signalent les anciens remparts
- Les ruelles perpendiculaires à ces voies indiquent les anciennes portes et les tours démolies de la ville.



Contenu dans la muraille habitée, le bâti s'organise de manière concentrique et forme un front continu à l'alignement des places et des ruelles étroites. Les faubourgs opposent un front bâti le long des rues à des façades arrières ouvrant souvent sur de grands jardins dissimulés à la vue.

L'importance des murs dans la structure urbaine des faubourgs

A mesure que l'on s'écarte du centre, les maisons de maître et les anciennes fermes remplacent les maisons de ville, s'implantant parfois perpendiculaires aux voies. Des murs de pierre sèche ou maçonnés, de hauteurs variables délimitent le parcellaire et accompagnent les voies sur le quartier des Auzières, le chemin des Tallabardes, le chemin des Aumailles, en direction du Paradis ou le long des principaux accès au village. Ces murs continus caractérisent le paysage de la seconde couronne des faubourgs. Ils minimisent l'impact visuel des constructions récentes qui ne s'insèrent pas à l'alignement des voies.

(Voir photographies page 46 : les paysages urbains du centre ancien)



La trame formée de l'alignement des façades et des murs donne sa tonalité aux faubourgs

Des points de vigilance concernant les quartiers anciens

Le centre ancien possède une grande richesse patrimoniale qui n'a pas toujours été reconnue. Elle souffre donc, en particulier dans la ville médiévale, de remaniement contemporains inadaptés. On relève en particulier :

- Des façades historiques très remaniées et abîmées ;
- Une problématique liée à l'isolation du bâti ancien et l'implantation des énergies renouvelables ;
- L'ajout de pompes à chaleur en façade impacte le paysage des ruelles médiévales ;
- L'isolation réalisée en sous face des soustets n'est pas adaptée.

L'étroitesse des ruelles et les particularités du bâti médiéval, parfois mal exposé ou difficile à ré-aménager influence aussi l'occupation du centre, certaines maisons sont laissées à l'état de ruines.



ENJEUX

Préserver la morphologie urbaine et les caractéristiques architecturales du centre ancien en portant une attention aux éléments suivants :

- épannelage
- détails de façade historiques
- murs de pierre constituant les limites des jardins et des cours
- implantation des dispositifs d'énergies renouvelables
- caractéristiques des façades et des matériaux adaptés à la rénovation
- possibilités de modification et d'intervention sur le bâti patrimonial.

LES PAYSAGES URBAINS DU CENTRE ANCIEN :

La ville médiévale :



Des placettes d'échelle villageoise héritées de l'organisation médiévale



Des ruelles étroites non adaptées à la circulation automobile



Les soustets et les façades anciennes comportant des détails ornementaux de l'époque médiévale s'associent à des façades remaniées, recouvertes d'enduits colorés.



Les extensions urbaines du XIXe siècle :

Les front bâti continus et l'ordonnement classique et symétrique des ouvertures caractérisent le paysage urbain des faubourgs où les façades remaniées au XIXème siècle : les espaces publics majeurs du bourg, plantés de Platanes majestueux, sont constitués à cette époque :



Les maisons alignées du faubourg sud délimitent les places du 11 novembre et de la Résistance



Les façades extérieures des maisons de l'enceinte sont très remaniées, pour la plupart représentatives du XIXe siècle



Place Nord : les murs des jardins d'entrée, surmontés de grilles, créent une limite animée sur la rue. La hauteur continue des façades caractérise certains ensemble bâtis

En seconde couronne des faubourgs, prolongeant les façades des maisons de maître ou des fermes, les murs de hauteurs variées bordent et qualifient les voies et les venelles piétonnes :



Route de Valréas et chemin du Paradis



Route de Nyons



Venelle piétonne, chemins des Tallabardes et de la Merluche



Venelle piétonne, chemins des Tallabardes et de la Merluche



Venelle piétonne, chemins des Tallabardes et de la Merluche

III.2.3 Les paysages des extensions urbaines récentes

L'urbanisation récente est constituée d'habitations individuelles entourées de leurs jardins privés, formant des quartiers presque exclusivement résidentiels. Elle comprend, pour mémoire :

- Un développement linéaire des entrées de ville, surtout route de Grignan ;
- Des poches d'habitat diffus (nord des Auzières, les Chirouzes, les Combes) ;
- Des quartiers en lotissements à l'ouest du village (La Chénaie, Les Bonies, Les Buis, Péreyrol, la Talabarde, Matigné), avec une densité variable.

La perception de ces quartiers constitués au XXe siècle repose peu sur les caractéristiques de l'architecture, composée de maisons individuelles de plein pied, avec parfois un étage partiel. Le paysage de ces quartiers diffère donc essentiellement en fonction des limites des jardins (murs, haies, grillages...), de l'organisation viaire et parcellaire des quartiers, de la présence de boisements ou de structures rurales préexistants.

La route de Grignan

L'urbanisation linéaire marque en particulier l'entrée de ville par la route de Grignan sur une distance de presque 1 km, ainsi constituée :

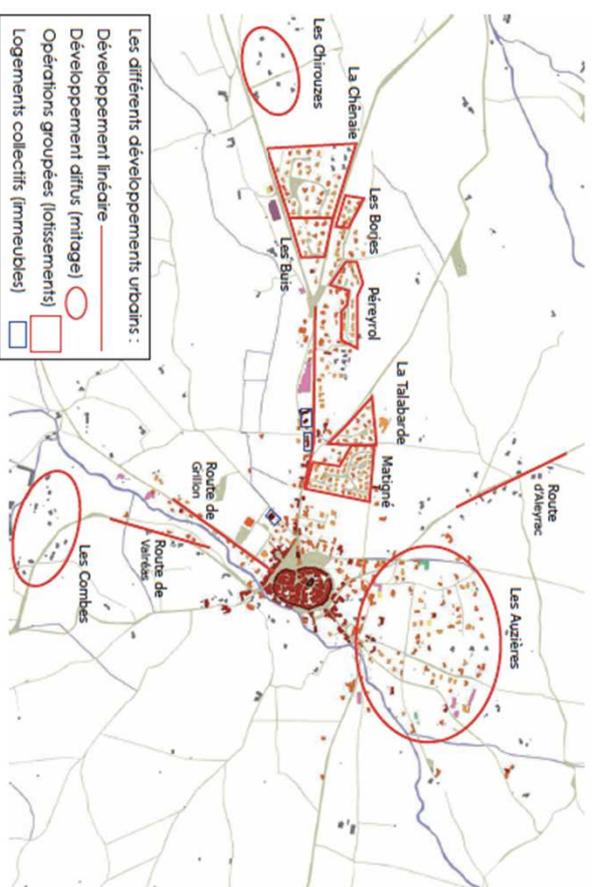
- Au nord, des habitations individuelles, souvent éloignées de la route, alternant avec des jardins et des entrées de lotissement, parfois peu identifiées ; l'urbanisation s'est aussi développée en profondeur par des impasses desservant 3 à 4 habitations au plus.
- Au sud, un bâti mixte où alternent quelques maisons individuelles, peu visibles, avec des bâtiments d'activité et les collectifs.

Le paysage urbain est ici caractérisé par l'hétérogénéité des limites et des hauteurs des différents bâtiments, se succédant le long d'une voie ayant conservé son gabarit et son statut routier. Cependant, la présence des jardins, plantés de grands arbres (conifères remarquables, mûniers têtards,...) et d'une végétation parfois locale (Amandiers accompagnés de haies de romarins), minimise la disparité du bâti en animant le parcours, et donne un caractère particulier à cette entrée de ville.

ENJEUX

Une réflexion d'ensemble doit être menée sur la qualification et l'unité de cette axe d'entrée de ville pour :

- Encadrer l'évolution du bâti ;
- Préserver les arbres remarquables des jardins ;
- Prendre les mesures nécessaires dès aujourd'hui pour assurer le gabarit nécessaire à son évolution en avenue à moyen ou long terme, support de liaisons vertes cyclables et piétonnes.



L'urbanisation développée en linéaire le long de la route de Grignan alterne avec des jardins plantés de grands arbres. Cette présence végétale diminue la perception d'un bâti très hétérogène et valorise, depuis l'entrée de ville, la perception du village ancien dominé par l'église.

Le quartier des Auzières

Le quartier des Auzières s'est bâti sur le maillage ancien composé au XIXe siècle par les fermes et la trame viaire bordée de murs de pierre sèche desservant les parcelles agricoles. Cette ossature agricole donne au quartier une ambiance rurale, renforcée par la présence de nombreuses parcelles cultivées ou boisées, et des emprises foncières importantes.



La densification du quartier résulte des initiatives privées. Les constructions neuves s'implantent sans plan d'ensemble, le long des voies ou en arrière d'habitations anciennes, induisant un manque de repères et également la création de nombreuses impasses et chemins privés.

Ce développement anarchique se répercute de manière insidieuse et invisible sur les réseaux d'alimentation en eau et en électricité, les terrains étant divisés et construits sans que leurs emplacements soient toujours déterminés. Cette situation est préjudiciable à terme pour la commune.



L'absence de plan urbain d'ensemble sur le quartier des Auzières a engendré différents dysfonctionnements, comme une consommation foncière très importante et un développement anarchique des réseaux. Les accès aux habitations sont peu lisibles, le visiteur extérieur manque de repères.

ENJEUX

- Assurer le développement du quartier en retrouvant une lisibilité d'ensemble :
 - Restaurer de la perméabilité dans le tissu urbain et résoudre le problème des réseaux lié au développement anarchique de l'urbanisation sur une longue période ;
 - Pérenniser les atouts paysagers du quartier et son patrimoine rural ;
 - Valoniser les modes de déplacement doux.
- Accompagner les propriétaires dans la gestion et la restauration des patrimoines bâtis et paysagers du quartier par un cahier de prescription architecturale, urbaines et paysagères.

Les quartiers diffus éloignés du village : les Chirrouzes, route d'Alegrac et les Combes

Les Chirrouzes et l'habitat dispersé le long de la route d'Alegrac appartiennent à l'entité paysagère « Garrigue de chênes verts ». Ils s'implantent sur l'ancien parcelaire délimité par des ensembles remarquables de clapas, qu'ils ont en partie contribué à conserver. Ce patrimoine est toutefois traité de manière disparate et parfois détérioré par l'ajout de clôtures grillagées, de béton, ou d'éléments composites modernes (éclairage, compteurs, portails...).

L'habitat dispersé du quartier des Combes, implanté sur les reliefs de saïre au sud du village est marqué par le caractère privé de sa desserte, affirmée par la signalétique « chemin privé » et des boîtes aux lettres regroupées au bord de la route.



Les quartiers éloignés du bourg, bien que situés dans un environnement naturel et patrimonial privilégié, présentent un caractère privé affirmé à travers des clôtures défensives, des portails ou des voies privées.



ENJEUX

- Protéger les ensembles de murs et des clapas par le biais du règlement écrit ;
- Accompagner les propriétaires dans la gestion et la restauration de ces patrimoines par un cahier de prescription architecturale, urbaines et paysagères.

Les quartiers en lotissement

A l'exception des lotissements récents, où la végétation des jardins est peu développée, le bâti participe très peu à l'animation de la rue. Ce sont donc essentiellement les voies et limites des jardins qui constituent le paysage urbain des quartiers résidentiels.

Les rues présentent un caractère routier, affirmé par des voiries sur-dimensionnées auxquelles s'ajoutent des luminaires de type routier. Les sols des voiries et trottoirs sont identiques, constitués d'enrobé ou de bi-couche. Les bordures, lorsqu'elles sont présentes, sont en béton.

Les limites des jardins sont matérialisées par des murs maçonnés en parpaings, enduits ou fréquemment apparents, ou de « murs végétaux » (haies persistantes taillées d'un hauteur supérieure à 2 mètres), accompagnés ou non de grillages.

Ce traitement de la voirie et des limites qualifient fortement les rues et les espaces publics, avec des matériaux généralement pauvres et des végétaux peu diversifiés, induisant une grande monotonie. Les jardins sont rarement perceptibles, les limites étant conçues comme des barrières visuelles. Les quartiers construits dans la garrigue se distinguent pourtant des lotissements des cotéaux par la présence très forte du chêne vert. Les lotissements des cotéaux présentent une végétation typique des quartiers résidentiels, peu liée au paysage Taullignanais. Par endroits, des murs de pierre sèche, préservés ou rebâties, ancrent d'avantage les quartiers dans le contexte géographique et historique de la commune.

ENJEUX

- Faire participer le bâti et les jardins à la rue
- Dans les quartiers peu denses, traiter les limites comme une composante essentielle du paysage urbain
- Traitement des voiries pour qualifier l'espace public à long terme
- Les jardins et leurs limites jouent un rôle prépondérant dans le paysage et la biodiversité urbaine :
 - La végétation caractéristique de la garrigue constitue une base avantageuse, adaptée à la sécheresse et en continuité avec l'environnement naturel.
 - Les murs de pierre sèche, les talus et les haies issues du parcellaire rural sont à conserver et valoriser dans les plans des quartiers ;
- Les pierres délogées par les travaux de construction et de viabilisation peuvent être valorisées dans l'aménagement (mobilier urbains, murs de limite, décors de sols,...).



Les traits majeurs du paysage des lotissements sont déterminés par le traitement des voies, de type routier, et les limites parcellaires composées des haies, murs et clôtures.



La végétation des lotissements de la garrigue est dominée par le chêne vert, préservé en haies ou dans les jardins, qui crée le lien avec le paysage environnant.



A l'exception de quelques cyprès de Provence (ou d'Italie), les lotissements du cotéau, bâtis sur un parcellaire d'origine agricole, sont marqués par une végétation davantage exogène.

III.2.4 Des bâtiments « anachroniques » dans leur contexte

Rompant avec le tissu plutôt homogène des quartiers résidentiels et des faubourgs, quelques bâtiments viennent s'insérer selon des logiques propres :

- Des maisons individuelles érigées en dent-creuse dans le tissu du faubourg.
- L'habitat collectif, peu développé sur la commune (trois immeubles et la gendarmerie).
- Les bâtiments d'activité, en entrées de ville ou dispersés aux Auzières (artisans).

Les constructions récentes dans le tissu des faubourgs

Cette urbanisation en dent-creuse à proximité immédiate du centre ancien accueille la plupart du temps de l'habitat individuel de faible hauteur. Celle-ci est de ce fait peu perceptible dans le paysage urbain des faubourgs, mais contribue à figer l'évolution du centre en fermant les possibilités de maillage piéton ou voire.

ENJEUX

Les parcelles disponibles à proximité du centre représentent une réserve foncière précieuse :

- La proximité du centre-ville et des commerces doit inciter au développement d'autres formes urbaines, comme de l'habitat intermédiaire ou semi-collectif, voire de l'habitat collectif, proposant une offre de logements adaptés aux jeunes et aux personnes âgées.
- Des emprises réservées sur des parcelles stratégiques pourraient permettre de retrouver, dans l'avenir, la perméabilité vers les quartiers proches.

Les logements collectifs

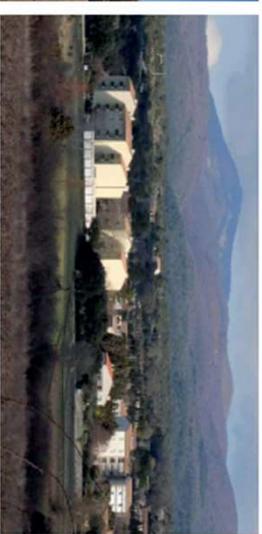
L'habitat collectif est peu développé sur la commune. Les bâtiments collectifs sont les seuls dont la hauteur approche celle du bâti ancien. Bien que de construction récente, leur gabarit ne dépare pas forcément vis-à-vis du centre ancien, mais plutôt vis-à-vis de l'habitat individuel souvent bas qui les entourent. Leur architecture, caractéristiques de leurs époques de construction respectives, ne dialogue pas avec l'organisation historique du village. Les liens avec les espaces publics environnants n'ont pas été pensés.

ENJEUX

- Les futurs projets d'habitats collectifs doivent participer à la structure de nouveaux espaces urbains (places, alignement sur rue...) et entrer en dialogue avec l'architecture ancienne sans pour autant l'imiter (gabarit, orientations, coloration et matériaux...).



Les parcelles non bâties proches du centre historique doivent faire l'objet de règles de construction particulières pour éviter le développement d'un habitat individuel dans un contexte qui pourrait accueillir des logements collectifs ou intermédiaires.



La gendarmerie et les logements sociaux, le long de la route de Grignan, ont des logiques d'implantation propres qui ne structure pas l'espace public. Implantée le long du chemin des Aumailles, le volume qui reçoit la maison de santé et plusieurs logements participe à la structuration de l'espace public.



Les bâtiments d'activité

L'implantation des bâtiments d'activité sur la commune de Tauilignan a répondu à des logiques vaines ou aux besoins de stockages liés à ces activités, en fonction des disponibilités foncières. Les entrées se sont donc majoritairement implantées en entrée de ville : route de Grignon, celles-ci s'éloignant progressivement avec la croissance urbaine, et sur la route de Nyons. Ces bâtiments ou les terrains attenants servant de dépôts influent sur la perception du village et des entrées de ville.

Des artisans, historiquement présents sur la commune, sont également dispersés sur le quartier des Auzières.

ENJEUX

- Traitement des limites de terrains et des façades. (Voir paragraphe III.6 : « La perception du village dans le grand paysage et les entrées de ville. »)
- Certains bâtiments d'activité, cernés par l'urbanisation, pourraient avoir besoin d'être re-localisés. Ces besoins doivent être évalués pour permettre que celle-ci s'effectue sur la commune.



Les bâtiments d'activité implantés en entrée de ville ne cultivent pas une image attractive... Ils composent pourtant, en grande partie, la première image en arrivant sur le village.

III.3 LES ESPACES PUBLICS

III.3.1 Le centre-bourg

La place de la voirie dans le centre-bourg

Comme dans toute ville historique, les emprises vaires limitées, héritées de l'époque médiévale dans les tissus urbains de la ville intra-muros, et celles du XIXe, dans le tissu des faubourgs et autour de l'enceinte, ne sont pas adaptées aux flux routiers actuels, et aux besoins en stationnement résidentiel. On peut noter les dysfonctionnements suivants, impactant à la fois la qualité de vie résidentielle, le développement commercial et les parcours piétons :

- La voie circulaire entourant les remparts sépare les façades commerçantes des places principales de la ville, contenant notamment les terrasses des café et restaurants dans des espaces limités ;
- Les axes de circulation structurants (routes de Grignan, Valréas et Nyons), gênent les accès aux habitations des faubourgs et des entrées de ville.

- La place Nord et la place de la Résistance sont des carrefours de voies où le piéton négocie ses parcours. Les habitations riveraines tout comme les commerces souffrent d'une absence de seuils et de trottoirs confortables. La problématique du stationnement s'associe ici à celle des flux de circulation des entrées de ville. Paradoxalement, l'insécurité ressentie par le conducteur en l'absence de marquage et de panneaux de signalisation donne finalement une place au piéton, qui traverse ces espaces avec une relative liberté. On observe donc ici un usage de l'espace qui peut être rapproché de celui d'une zone de rencontre, mais sans la qualité attendue d'un espace public.

Ce contact est à nuancer suite aux aménagements récents : rue des Petits Remparts, place de la Résistance.

Les façades dégradées et les logements vacants, ou un taux de roulement important des fonds commerciaux sont à mettre en relation avec le traitement routier des voies et des pieds de façades et la prédominance du stationnement. Les réflexions sur les espaces publics ont identifié la fluidité des déplacements de tous les modes, ainsi que la cohabitation et le partage entre tous les usagers comme des enjeux de la qualité de vie en ville.

Les zones de circulation apaisées* sont des outils particulièrement adaptés pour résoudre les conflits d'usage et organiser le partage de l'espace public, en excluant l'affectation de l'espace aux différents usagers et en particulier à l'usage exclusif de la voiture.

* Zones de Circulation Apaisées :

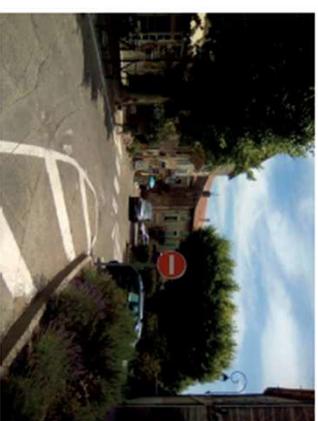
La rue n'est jamais uniquement vouée à la circulation : elle accueille d'innombrables usages, activités et fonctions, qui cohabitent plus ou moins aisément. Modérer la vitesse est un des outils les plus efficaces pour résoudre les conflits d'usage et favoriser la mixité entre les modes de déplacement, tout en assurant les conditions de sécurité indispensables. La zone 30, la zone de rencontre et l'aire piétonne sont donc autant d'outils réglementaires pour organiser le partage de l'espace public. (Source : CEREMA)



L'emprise vaire de la route de Valréas s'étend jusqu'aux façades de la place de la Résistance, disponible à un usage exclusif et anarchique de la voirie pour la voiture.



L'emprise vaire de la route de Nyons offre un trottoir de faible largeur. Le réseau d'eaux pluviales, en aérien, occupe l'autre rive.



Le caractère routier des voies entourant les remparts ne favorise pas les commerces et les terrasses des cafés et restaurants. La sécurisation des cheminements piéton se fait au détriment de la place qu'on lui accorde réellement : les traces routiers au sol et les plantations décoratives consomment un espace qui pourrait être employé autrement.

La place de la voiture sur l'espace public

mise à jour par Urba2P - Mai 2021

De part la densité de la ville intra-muros et des faubourgs, le stationnement résidentiel consomme une grande part des espaces publics dans et hors les murs, en particulier les places :

- Le Pré Fabre, à l'arrière de la mairie, est un bel espace aujourd'hui aménagé pour organiser le stationnement et différents services associés à la mobilité (recharge véhicules électriques, arrêt de bus, arceaux vélos). Il accueille aussi le stationnement occasionnel des jours de marché et de foire, et l'essentiel du stationnement touristique.
- La place de la République, ouverte sur la Rialhe, n'est pas investie comme elle pourrait l'être. La rue des Petits Remparts et une rangée serrée de voitures l'isolent du flux piéton, canalisé sur le trottoir réalisé au pied de l'enceinte.
- Dans la ville intra-muros, le stationnement occupe les placettes et les rares élargissements des ruelles accessibles, négligeant le rôle fédérateur de ces espaces publics.

Le centre bourg de Taulignan présente ainsi une alternance entre des places et tronçons de rue aménagés autour des commerces et des places dévolues presque exclusivement au stationnement résidentiel.



Les places du centre médiéval ont perdu leur statut d'espaces publics ; elles sont privatisées par le stationnement des riverains.

ENJEUX

- Offrir un seuil confortable aux habitations riveraines des faubourgs et des rues passantes.
- Envisager le changement de statut des places et des voies au pourtour et dans le centre historique en réorganisant le stationnement, pour revaloriser les fonctions résidentielles et commerciales du village et offrir des espaces publics agréables et fédérateurs.



Le pré Fabre, avant les aménagements



Le pré Fabre, face aux remparts ouest, accueille désormais le stationnement résidentiel et occasionnel de manière qualitative. Les dimensions de ce très bel espace offrent de réelles possibilités pour un aménagement conciliant ces usages avec les qualités d'un espace public et la mise en valeur du patrimoine bâti entourant la place : la façade arrière de la mairie, les remparts, et les fermes et murs de pierre sèche du chemin de la Talabarde.

Au total le bourg de Taulignan cumule un nombre important de place de stationnement répartis sur plusieurs sites (voir plan page suivante : répartition du stationnement en centre-ville) :

- 453 places de stationnement VL
 - 15 places PMR
 - 6 places « minute »
 - 16 appuie-vélos + 1 place moto
 - 2 bornes électriques
- dont 418 place VL dans un rayon de 250 m autour de la mairie



Le stationnement coupe la place de la République de la rue des petits remparts, ne lui permettant pas d'être investie pour d'autres usages.



Le stationnement coupe la place de la République de la rue des petits remparts, ne lui permettant pas d'être investie pour d'autres usages.

Des atouts à valoriser

De l'arbre aux jardins en pots, les plantes compagnes de la ville méditerranéenne

L'ombre à une importance capitale en climat méditerranéen. Elle influence en effet :

- Les parcours
- Le choix des lieux de pose
- Le choix, lorsqu'il est possible, du stationnement

Les platanes, plantés au XIXe et début du XXe siècle, caractérisent le tour de ville et les places du centre. Ces arbres remarquables, centenaires, font le confort et l'agrément des places publiques de la ville ancienne.

Les places et les rues issues du développement contemporain de la ville sont dépourvues de plantations d'alignement, ce qui réduit leurs qualités d'usage.

Dans la ville médiévale dense, les arbres sont rares. La tradition provençale a développé un autre langage. Les rues du centre ancien sont conçues comme un prolongement de la maison, par les plantations réalisées le long des façades ou les bancs qui permettent de prendre le soleil ou d'apprécier les soirées estivales. Quelque peu limitée par la circulation des voitures dans les rues trop étroites, cette tradition persiste et n'est pas neutre :

- Les jardins de pots et les plantes grimpances compensent la minéralité de la ville médiévale et agrémentent les parcours urbains ;
- Les jardins privés et plantations privées sur l'espace public améliorent le lien social entre les habitants ;
- Le sentiment de confiance ressentie en arpentant des rues habitées est renforcé.

Cette tradition s'étend par endroits hors les murs. C'est une tendance à valoriser, elle réduit la vitesse des conducteurs par le fait que l'espace est perçu comme habité.

Le centre historique est aussi caractérisé par ses ruelles en impasses, souvent précédées d'un soustet, permettant de desservir les cœurs d'îlot. Ce type de voie est nommé CLOS ou CLOSE en Angleterre, pour le distinguer des impasses et affirmer son statut «semi-privé». Effectivement, contrairement aux impasses des quartiers résidentiels, elles sont appropriées. Sous la forme de cours jardinées, elles participent pleinement à l'ambiance agréable du centre-bourg et compensent l'absence de jardin pour les habitations riveraines.

(Illustrations page suivante)

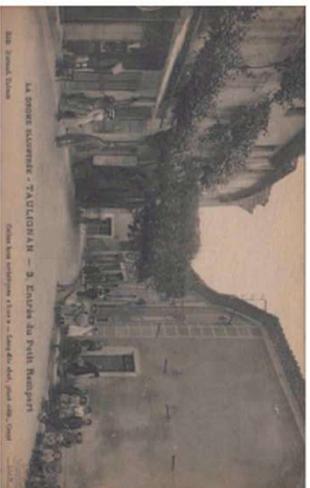


- Arbres remarquables
- Closes
- Closes précédées de soustets
- Venelles piétonnes
- Ruelles appropriées

DE L'ARBRE AUX JARDINS EN POTS, LES PLANTES COMPAGNES DE LA VILLE MÉDITERRANÉENNE :



L'ombre des plantations urbaines organise la vie estivale : stationnement, jeux, terrasses ombragées des cafés et restaurants, pause et discussions sous les platanes à proximité de la fontaine...



L'appropriation des ruelles est une tradition et une qualité majeure du centre ancien ; La vie développée dans la rue renforce le lien social. Elle contribue aussi à l'agrément des parcours piétons et au sentiment de sécurité ressenti en parcourant la ville médiévale.



Les closes, précédées de soustets, offrent à la vue du passant des cours semi-privées, particulièrement appropriées et jardonnées par les habitants.



La Place du 11 novembre, un exemple dont on peut s'inspirer

La place du 11 novembre est aujourd'hui un espace public fédérateur du centre bourg. Il est attractif par la qualité de son aménagement, sobre et souple, qui met en valeur l'architecture. Cette réussite tient à plusieurs éléments.

Elle offre avant tout une véritable souplesse d'usage :

- Ses espaces ne sont pas déterminés pour des usages particuliers ;
- Le mobilier urbain et les aménagements réglant les différences de niveau sont appropriables pour divers usages et en toutes occasions. Leurs formes ne déterminent pas leurs fonctions :
- Les bancs de pierre, d'une volumétrie simple peuvent être escaladés pour jouer ou mieux profiter d'un spectacle,
- Les murets font office de bancs -surtout lorsqu'ils offrent l'ombre-,
- Les plots et les barrières destinés à arrêter les voitures servent aussi d'assises...

Le caractère routier est évacué, même si le sol principal est réalisé en bi-couche :

- L'espace plus particulièrement dédié au stationnement est distinct du niveau de la rue par une bordure de trottoir franchissable, le plaçant sur un même plan que l'espace piéton de la place ;
- À l'exception d'une circulation signalant l'accès à la mairie, le matériau de sol est continu, du stationnement à la place, reliant visuellement les deux ;
- Les bordures entourant les arbres n'ont pas un caractère routier ; elles s'en distinguent par la noblesse du matériau (pierre plutôt que béton), leur largeur et leur hauteur.

Sur l'espace dévolu au stationnement, ces détails cumulés amènent le conducteur à renforcer son attention et à adopter une conduite prudente dominant la priorité au piéton.

Enfin, les matériaux sont sobres, choisis dans des couleurs qui se marient aux façades du bâtiment de la Mairie.



Il faudrait souvent peu de choses pour que d'autres espaces du bourg prennent cette dimension, où le partage organisé de l'espace et la souplesse d'usage confortent le piéton tout en révélant les qualités du lieu : une assise ou un mur de pierre bien positionné et l'ombre généreuse d'un arbre peuvent transformer une voirie en place, des plots de pierre permettre de s'asseoir sur un parcours un peu long, une distinction de matériaux au sol signaler un espace piéton...

III.3.2 Les quartiers résidentiels

Une organisation viaire associée à l'histoire urbaine

A l'exception des quartiers en lotissement de Matigné et de la Tallabarde, reliés au quartier des Auzières par le chemin rural du Haut-Matignier, le maillage viaire de ces quartiers n'est pas structuré, et les parcours vers le centre et entre les quartiers composent avec :

- Les voies départementales de Grignon et Salles-sous-Bois, ou de Valréas, très routières ;
- Les anciennes routes d'Aleyrac et de Grillon au gabarit hérité des anciennes voies rurales ;
- Un fonctionnement en impasse isolant certains quartiers proches entre eux.

Sur le quartier des Auzières, les chemins hérités des anciennes voies ont conservé très souvent leur gabarit étroit, davantage propice à la circulation en sens unique ou à des modes de déplacement doux. On y note un partage assez naturel de la voirie. Les îlots encadrés par ces voies sont de grandes dimensions, desservis par des voies privées en impasse. Le stationnement résidentiel se fait sur les parcelles privées.

Les voiries des quartiers en lotissement sont à l'inverse sur-dimensionnées, avec une absence de trottoirs pour les plus anciens. Les places et raquettes de retournement sont aménagées à destination des véhicules. Elles consomment un espace conséquent pour cet usage restreint.

En outre, la connexion des quartiers résidentiels avec la trame des chemins ruraux, support de promenade, est plutôt bonne et conforte l'attrait résidentiel de Taulignan. Ce réseau est au final le seul qui connecte certains quartiers entre eux, à travers champs et bois.

ENJEUX

- Boudier les voies et permettre les liaisons piétonnes entre quartiers et vers le centre ;
- Créer de nouvelles voies structurantes lors d'opération d'aménagement, en particulier sur le quartier des Auzières où la densité est faible et le réseau viaire historique inadapté ;
- Favoriser le parcours piéton en réduisant les mailles des îlots et en développant les liaisons transversales. Cet objectif n'est pas toujours aisé dans les tissus résidentiels existants, il doit être réaffirmé pour chaque nouvelle opération urbaine ; des emplacements réservés peuvent, dans certains cas, désenclaver les quartiers ou faciliter les accès piétons au centre ;
- Préserver et valoriser la trame des chemins ruraux, support de liaisons entre quartiers et vers la campagne.



Les emprise viaire sur-dimensionnées du lotissement de Matigné pourraient sans problème accueillir des plantations d'alignement, associées aux parcours piétons, et des espaces conviviaux autour d'un banc ombragé.



La route de Grignon, qui relie les quartiers ouest au centre, conserve un statut routier jusqu'aux faubourgs historiques. Son évolution en avenue plantée valoriserait à la fois l'entrée de ville et les parcelles riveraines en favorisant les modes de déplacement doux.



Les voies historiques sont souvent trop étroites pour concilier tous les usages avec un fonctionnement en double-sens.

L'aménagement des quartiers en lotissement traduit le peu d'attention accordé à l'espace public comme espace de partage et de rencontre :



Un espace vert qui occupe un vide et restera vide : son unique banc, au soleil bien qu'orienté au nord, offre une vue imprenable sur le stationnement. L'emplacement du mat d'éclairage au milieu d'une pelouse laisse songeur. L'organisation du stationnement réduit encore le peu d'espace accordé au piéton.



Les plantations sont rares et souvent inappropriées, comme ici des chênes verts plantés à quelques mètres des façades sud des maisons, accompagnés d'arbustes et de vivaces dépérissant. Le piéton chemine en plein soleil sur le trottoir opposé... Dans la ville historique, les plantations structurent l'espace publics, agrémentent les places et les parcours.



Une raquette de retournement subsiste alors que la voirie a depuis été poursuivie, consommant un espace substantiel que le piéton doit traverser. La voirie contribue aussi à augmenter le volume des eaux pluviales et le ruissellement. Ces délaissés de voirie doivent faire l'objet d'un réaménagement dans le cadre des extensions vitales des nouveaux quartiers.

Une absence de dimension collective qui se traduit dans l'aménagement des espaces

Dans les quartiers résidentiels, la dimension conviviale et collective que l'on pourrait attendre des espaces publics de proximité est absente. Les espaces verts et les places n'ont pas été pensés comme des lieux de rencontre ou de jeu, ils sont organisés par et pour un fonctionnement presque exclusivement routier. De ce fait, ils ne sont pas investis.

Les plantations sont rares et souvent inappropriées. Lorsqu'elles sont présentes, elles ont rarement les conditions nécessaires à leur bon développement. Elles ne sont pas structurantes, à l'inverse des plantations urbaines traditionnelles du centre-bourg.

Ces éléments créent des espaces publics pauvres, mais surtout, qui ne favorisent pas le lien social ou les déplacements piétons. Ils constituent pourtant les lieux quotidiens de la majorité des Taulignais.

ENJEUX

- Reintroduire dans les quartiers résidentiels une dimension collective par le biais d'espaces publics qualitatifs susceptibles d'accueillir d'autres usages que le déplacement et le stationnement automobile.



Les impasses et les voies privées imposent un regroupement des boîtes aux lettres en bord de voirie et à distance des habitations, impliquant également une collecte du courrier en voiture. Cet exemple illustre comment les liens sociaux entre voisins se réduisent peu à peu à travers l'adaptation des espaces résidentiels à la motorisation.

LES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT URBAIN

Dynamiques et freins

- Centre d'échanges marchands importants, Taulignan est au centre d'un **réseau viaire en étoile**. Les voies historiques forment un réseau dense mais peu adapté au partage entre différents modes (voitures, piétons, cycles).
- Un **développement urbain linéaire** à l'ouest du bourg (formes urbaines en diffus sous forme de lotissement avec des emprises foncières importantes), le long de route de Grignan, établi sur des terres de moindre richesse agronomique; ce développement linéaire et diffus rend difficile la pratique des modes doux (parcours long..).
- **Des densités contrastées** entre le bourg historique et les quartiers résidentiels plus récents, particulièrement basses dans le tissu pavillonnaire (très grandes parcelles sauf dans les lotissements les plus récents).

Enjeux

- Faire évoluer le réseau viaire pour l'adapter au contexte urbain ; les voies historiques et les chemins ruraux sont des **supports intéressants pour le développement de circuits pédestres et cyclistes**,
- Maîtriser la forme urbaine du bourg et limiter l'étalement urbain ; **recentrer l'urbanisation autour du bourg** et encourager ainsi les déplacements piétons et cycle ; réduire les emprises foncières,
- Enjeux climatiques et nécessité d'économiser l'espace.

LES ENJEUX DES PAYSAGES URBAINS ET LES TYPOLOGIES ASSOCIÉES AUX DIFFÉRENTS QUARTIERS

Dynamiques et freins

- **La trame verte des jardins** (couvert boisé notamment) joue un rôle dans la biodiversité et représente un atout paysager important,
- Des hauteurs, des formes urbaines et une organisation du bâti distincte en fonction des époques (concentrique dans la ville moyenâgeuse et diffus et linéaire dans les quartiers résidentiels),
- **Importance des murs** dans la structure urbaine des faubourgs,
- Certains remaniements inadaptés des quartiers anciens,
- Quelques constructions récentes, notamment du logement collectif.

Enjeux

- Encadrer l'évolution du bâti,
- Préserver les **arbres remarquables et la trame verte** des jardins,
- Pérenniser les **atouts paysagers** des quartiers et le patrimoine rural,
- Traiter qualitativement les voiries,
- Traiter les limites de certains bâtiments d'activités notamment en entrée de ville,
- Offrir des **espaces publics agréables et fédérateurs** (exemple de la place du 11 novembre),
- Boucler les voies et développer les liaisons piétonnes entre quartiers et vers le centre.



Le fonctionnement de Taulignan se raisonne à plusieurs échelles

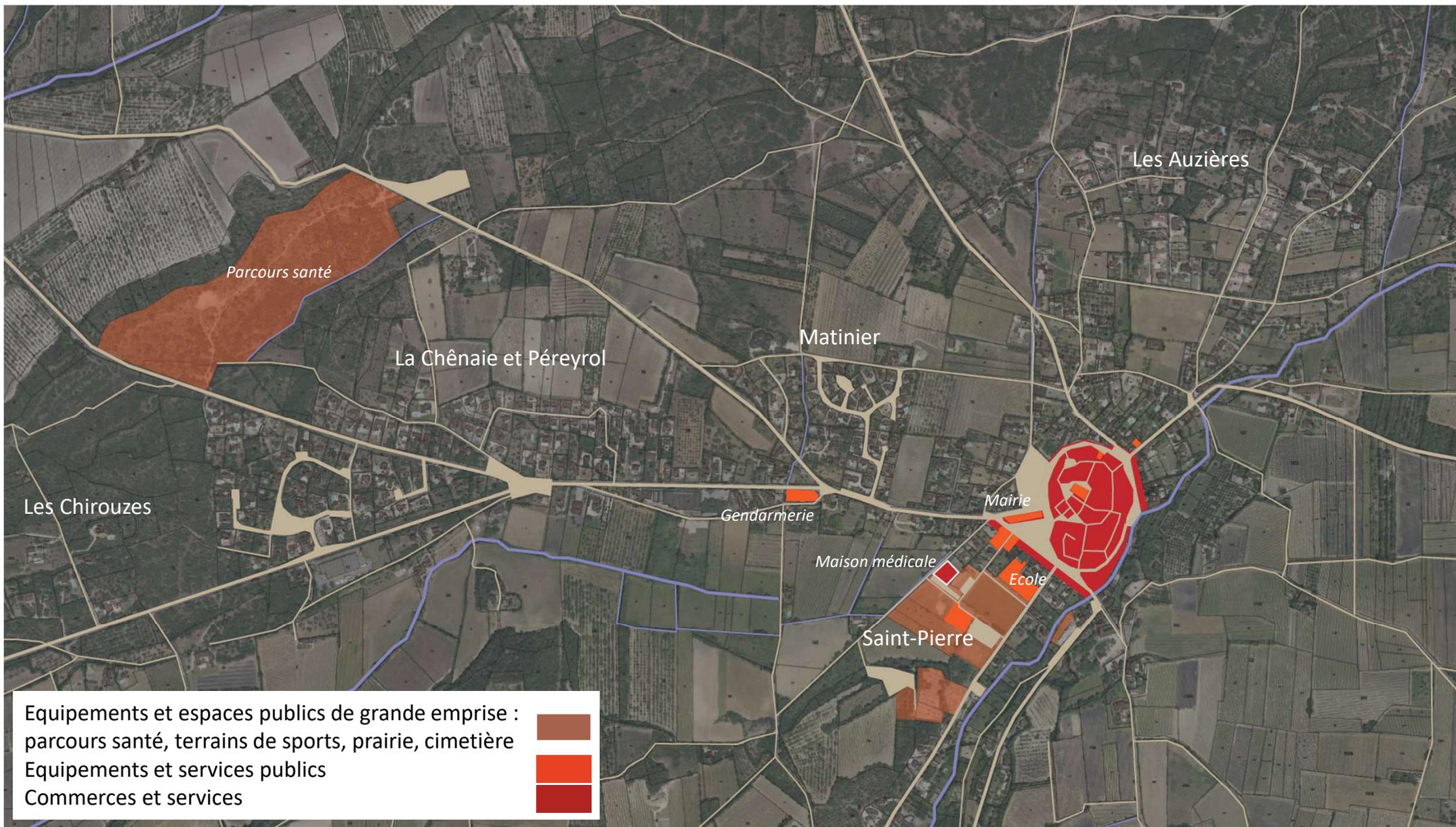
Aujourd'hui le **centre-ville** rassemble l'essentiel des fonctions nécessaires à la vie quotidienne des habitants de la commune : commerces et services, espaces et services publics. La commune dispose d'un guichet France Services qui permet aux habitants et à ceux des communes alentour de faire des démarches administratives à Taulignan.

Au **sud du centre-village**, quartier Saint-Pierre, entre le chemin des Aumailles et la route de Grillon, un ensemble d'équipements scolaires, sportifs et culturels, directement accessible à pied depuis le centre-village par le chemin du Stade.

A l'**extérieur** du centre-village :

- Le parcours santé à l'extrémité Ouest de la ville (route de Salles-sous-Bois).
- La gendarmerie (carrefour route de Salles-sous-Bois et RD24) n'accueille plus le public ; elle héberge le peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie (Psig).

Bilan des équipements, services et espaces publics – Commerces et services



Inventaire des stationnements sur plusieurs sites

(places, stationnements sur rues, devant les équipements) :

453 places de stationnement VL

15 places PMR

6 places « minute »

16 appuie-vélos + **1** place moto

2 bornes électriques (recharge VL)

1 arrêt de car TER lignes régionales en bus (lignes 71 et 36 vers Montélimar Gare Routière et Nyons Office du Tourisme).

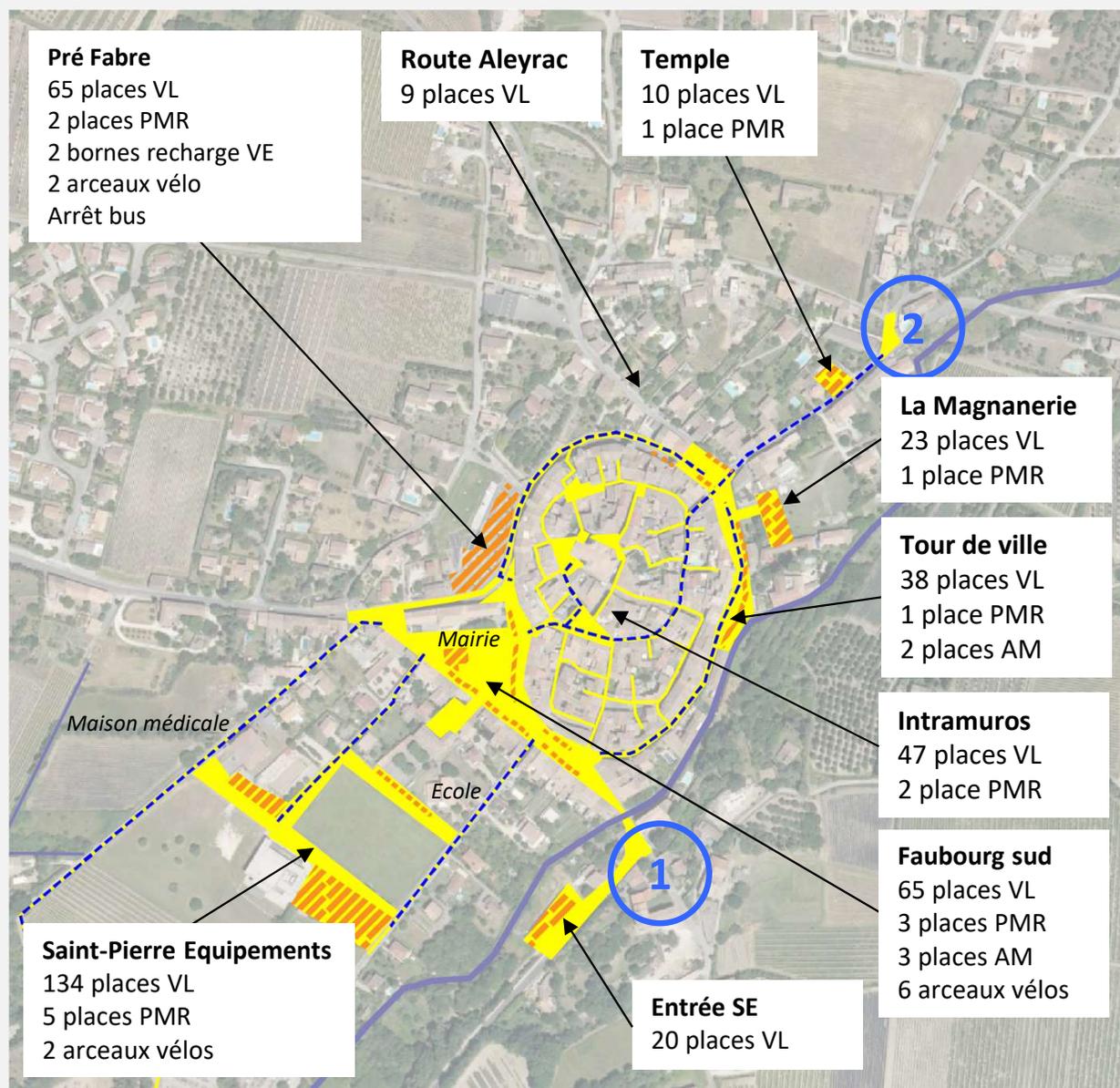
La majorité de l'offre de stationnement public se situe dans le centre-village. En effet, 418 places VL sont disponibles dans un rayon de 250 m autour de la mairie.

90,8% des ménages sont équipés de voiture. Plus de la moitié ne dispose que d'un véhicule (49,1%), alors que les 41,7% autres en ont 2 ou plus. Sur les 804 ménages que compte la commune, les 2/3 disposent au moins d'un emplacement réservé au stationnement. 81,9% des actifs utilisent un véhicule motorisé pour se rendre au travail. (source : INSEE 2107)

Voiries : points de blocage

1. Montée du Paradis

2. Carrefour entre la RD24 et le chemin des carrières



Le centre-ville polarise la commune en rassemblant la majorité des commerces, services et équipements dans un périmètre restreint.

30 commerces et services environ répartis intramuros, tour de ville et faubourg sud (place du 11 novembre, avenue de la Résistance)

14 équipements au centre-ville autour de la place du 11 novembre et chemin des Aumailles

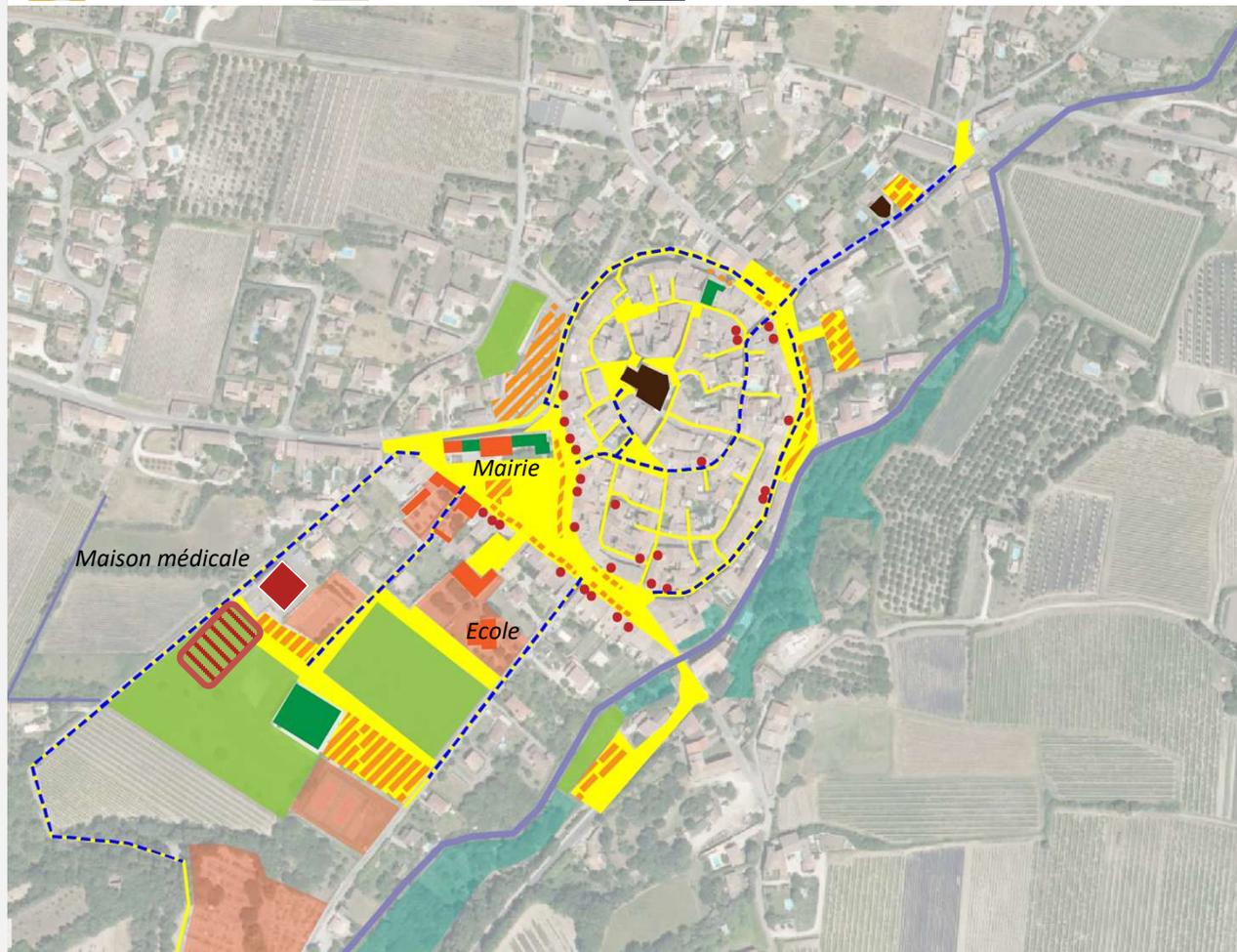
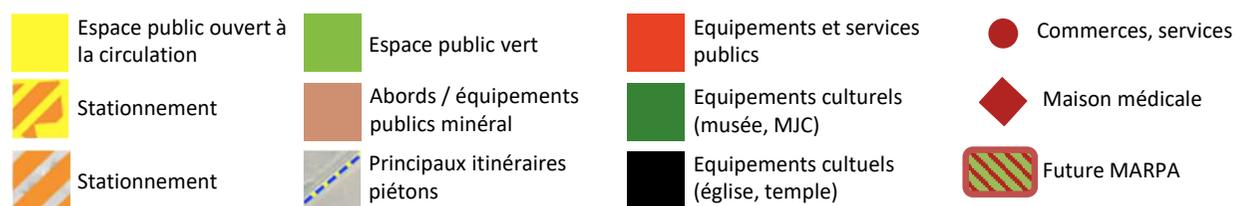
1 projet MARPA

entre la maison médicale et la salle des fêtes

Des espaces publics diversifiés à l'échelle du centre-ville : places, placettes, rues, prés, prairies.

Aménagements récents du tour de ville, place de la Résistance, place du 11 novembre, Pré Fabre (ancien lieu de transhumance).

Jardins le long de la Riaille, des espaces frais et cultivés, à valoriser au contact immédiat du centre ancien dense.



Bilan des équipements

MAIRIE

Salle des mariages
1 toilette publique

GUICHET France Services – poste et MSAP

ECOLE MATERNELLE (1991)

ECOLE ELEMENTAIRE -BIBLIOTHEQUE

ATELIER MUSEE de la SOIE (2011)

MJC

MAISON MEDICALE (2014)

SALLE DES FETES (2013)

CLUB SAINT VINCENT

RELAIS ASS. MATERNELLES (2007)

SALLE D'ACTIVITES

SALLE D'EXPOSITIONS

LIEUX DE CULTE église, temple, chapelle

CASERNE POMPIERS (1996)

Capacités d'accueil

23

80

7

54

93

111

30

46

578

30

19

68

95

290 (150, 80, 60)

Enjeux et besoins de la collectivité

Baisse récente des effectifs scolaires

2017-2018 : 135 et 2020-2021 : 117

Maternelle : 2 classes + 1 salle de motricité + 1 dortoir

Elémentaire : 4 classes + 1 cantine + 1 garderie + 1 bibliothèque ouverte au public

Face à l'évolution démographique communale, le maintien du nombre de classes de l'école constitue un enjeu important.

D'autre part, la commune souhaite préserver la possibilité de répondre aux besoins futurs en mobilisant le foncier communal situé autour de la salle des fêtes.

L'ensemble des équipements présents sur la commune permet de répondre aux besoins des habitants, des entreprises et des associations.

Ces équipements sont localisés en grande partie dans le centre-bourg, raccordés et accessibles entre eux à pied par différents itinéraires piétons.

Les principaux pôles de vie du centre

mise à jour par Urba2P - Juin 2021

L'animation se développe autour des commerces et des équipements, formant 3 pôles principaux autour d'un coeur historique résidentiel.

Le pôle de vie principal :

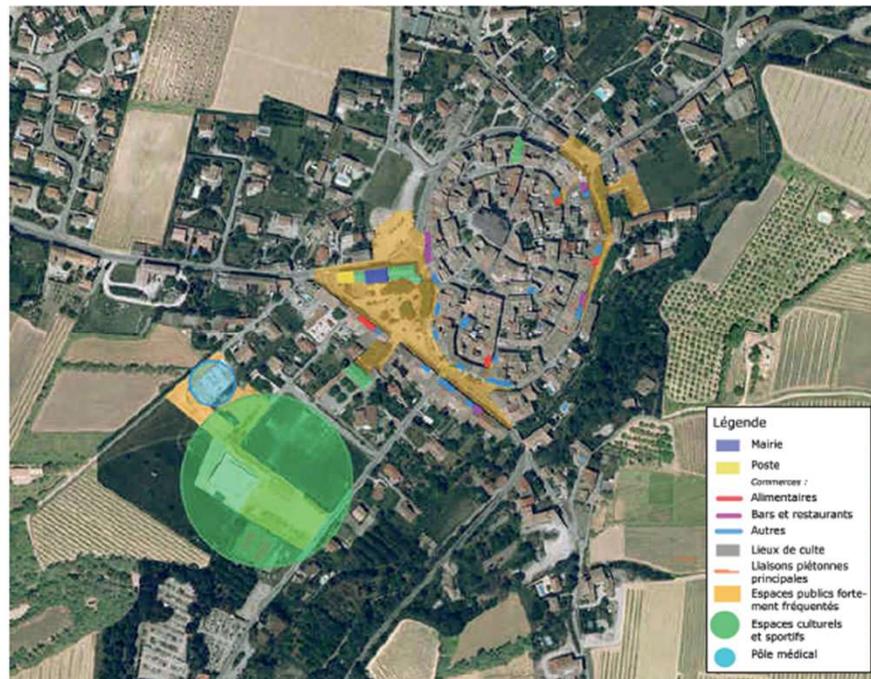
Le pôle principal rassemble les places du sud, situées entre l'enceinte habitée et le faubourg sud. La place principale (place du 11 novembre) est dominée par le bâtiment de la Mairie et entourée des principaux équipements publics urbains (Poste, MJC, Musée de la Soie, salle des anciens). Elle a été aménagée pour accueillir le marché, complément de l'offre des commerces et services présents sur la commune, et d'autres événements ponctuels : foires, concerts et spectacles en plein air. Cet aménagement contemporain et souple fonctionne bien. Le réaménagement récent de la place de la Résistance permet de réordonner le stationnement et la voirie et organiser les accès aux habitations de la façade nord et aux commerces de la façade sud. La place du Pradou est une belle place ombragée, à l'écart des flux de circulation. Elle regroupe l'accès à l'école et la bibliothèque municipale, de part et d'autre de la Chapelle du Pradou.



(1) La place du 11 novembre et les remparts qui lui font face

ENJEUX

- La Place du 11 novembre (1) : La poursuite de l'aménagement de la Place de la République jusqu'au pied des remparts habités valoriserait les parcours vers le coeur historique et le Pré Fabre, amis aussi les terrasses des cafés, les commerces et les habitations riveraines inoccupées.
- La place de la Résistance (2) : Cette place d'entrée de ville est désormais réaménagée affirmant son statut d'espace charnière entre le coeur médiéval, le tour de ville et la route de Grillon, qui conduit aux équipements sportifs et culturels.
- La place du Pradou (3) : Un aménagement, même sommaire, permettrait d'affirmer les qualités de place calme et ombragée et l'accès aux équipements (école, chapelle et bibliothèque) en délimitant le stationnement.



(2) La place de la Résistance avant travaux



(3) La place du Pradou



L'entrée nord de la ville médiévale :

Elle regroupe des commerces usuels (boulangerie et tabac-presse-PMU) et un café, intra-muros et en façade extérieure de l'enceinte habitée, le long de la rue des petits remparts. De nouveaux locaux commerçants s'ajoutent régulièrement rue des petits remparts. On note donc un dynamisme relatif de ce pôle, impulsé par les travaux réalisés par la municipalité ces dernières années : réorganisation du stationnement, création d'un parking sur d'anciens jardins (Magnanerie), réfection du trottoir de la rue des petits remparts redonnant un seuil aux commerces. Ces aménagements ne permettent pourtant pas l'appropriation de la Place de la République, qui est pourtant le seul espace public du village ouvert sur la Rialhe. La Place nord d'entrée de ville reste dominée par la voirie et le stationnement des résidents.

ENJEUX

Conforter la dynamique de ce pôle en menant une réflexion globale sur :

- La problématique du stationnement riverain pour le secteur nord et est du village ;
- La mise en valeur de l'entrée nord de la ville Médiévale et de la place de la République ;
- L'accessibilité depuis le quartier des Auzières ;
- Le devenir du foncier mutable ou disponible à proximité (jardins, bâti inoccupé, rive opposée de la Rialhe...).

Un pôle d'animation et de loisirs au sud du village :

Les équipements sportifs (terrains de foot rénové, de tennis et de boules) et la salle communale ont été positionnés sur une plaine située à la jonction entre les vallées de la Chalerne et de la Rialhe, et entre le bourg et son cimetière perché. Ce pôle prend de l'importance depuis la construction d'une salle communale adaptée à l'accueil de manifestations importantes. La maison de santé s'est installée à proximité, chemin des Aumailles, en rez-de-chaussée d'un immeuble de logements. La prochaine implantation d'une MARPA va conforter la vocation de cette polarité, tout en recomposant l'espace le long du chemin des Aumailles. Le traitement à dominante viaire des différents stationnements et accès réalisés récemment ne valorise pas les espaces publics et la dimension piétonne de ce pôle.

ENJEUX

- Affirmer la dimension d'espace public et de parc offerte par l'espace disponible ;
- Développer les liaisons piétonnes et cycles vers les quartiers ouest ;
- Améliorer le confort des liaisons piétonnes vers le bourg.

La rue des petits remparts, un point de passage obligé pour contourner le centre historique à pied, accueille de nouveaux commerces.



La place Nord combine difficilement le croisement de plusieurs routes et le stationnement, qui s'effectue au pied des façades de l'enceinte habitée. Les remparts et la porte d'Anguille seraient valorisés par la réorganisation du stationnement résidentiel à une échelle plus large.



Les espaces publics autour des équipements sportifs et de la salle des fêtes pourraient gagner progressivement un statut de parc en réduisant les emprises viaires au profit des parcours piétons et en renforçant les plantations structurantes ou d'accompagnement, notamment des aires de stationnement.

Le centre médiéval :

Le coeur du village est aujourd'hui essentiellement résidentiel, la ville XIXe, plus ouverte, ayant accaparé peu à peu les fonctions commerciales. De nombreuses réhabilitations ont amorcé la revalorisation du bâti patrimonial, résultant d'initiatives privées, mais il reste des habitations du coeur du village inoccupées ou à l'état de ruines. Les ruelles étroites, non adaptées à la circulation automobile, souffrent d'un statut viaire qui limite leur usage à du passage. Le stationnement sature les placettes qui offrent pourtant des espaces de respiration indispensables dans le tissu très dense. La richesse patrimoniale est de ce fait peu valorisée. On note aussi ces dernières années l'apparition de nouveaux locaux d'activité ou de lieux consacrés à l'art ou l'artisanat. Cette dynamique est à encourager.

Le centre souffre de la concurrence de l'habitat résidentiel avec jardin, qui répond davantage aux aspirations des ménages avec enfants. La qualité de vie dans un centre ancien est étroitement liée à celle des espaces publics, qui peuvent, par leur aménagement et leur changement de statut, compenser la densité de l'habitat et l'absence de jardins.

ENJEUX

La revitalisation du coeur médiéval implique de mener une réflexion sur ses qualités résidentielles, la mise en valeur de sa richesse patrimoniale et l'accueil de l'activité et du commerce. Elle doit prendre en compte :

- Le devenir du bâti en ruine ;
- Le statut des rues et des places, leur capacité à accueillir la flânerie, offrir des parcours et des lieux de pose agréables, des espaces de jeu, ou compenser l'absence de jardins privés ;
- Le rôle fédérateur des espaces publics ;
- La valorisation du patrimoine bâti ;
- Le retour des commerces et des locaux d'activité.



Dans la ville intra-muros, la destruction d'un îlot bâti insalubre a permis d'offrir quelques places de stationnement et le seul jardin public du centre historique. Le devenir des dents creuses et du bâti inoccupé est à questionner en même temps que le statut des rues et des places pour améliorer la qualité de vie dans le coeur médiéval.

III.3.3 Les liaisons douces et les parcours

Les liaisons douces sont aujourd'hui contraintes par le fonctionnement viarie évoqué précédemment*, qui incite à un recours à la voiture dans de nombreux cas, même lorsque la distance à parcourir est faible. Modifier ces pratiques est un enjeu très fort du développement urbain associé au changement climatique, pour réduire à la fois les émissions de gaz à effet de serre et le recours à des énergies fossiles polluantes.

Les parcours entre les pôles urbains

Entre les différents pôles de vie, les connexions piétonnes ne sont pas confortables, évidentes ou suffisamment mises en valeur. A l'exception de la Porte d'Anguille, qui marque l'entrée historique nord de la ville médiévale, les accès au centre anciens sont peu lisibles pour les visiteurs de Taulignan. L'emplacement des commerces et son caractère urbain place la rue des petits remparts comme liaison principale entre les commerces fréquentés quotidiennement.

On peut noter en particulier dans le centre historique les difficultés suivantes:

- Les accès et les cheminements au sein du coeur médiéval sont peu lisibles ;
- Le relief de la ville médiévale amène les personnes peu mobiles à la contourner, le plus souvent par la rue des petits remparts ;
- L'aménagement du trottoir réalisé rue des petits remparts s'interrompt au profit du stationnement riverain lors du pincement de la rue à son extrémité sud. On peut noter l'absence de lieux de pose sur ce parcours assez long ;
- Le cheminement par la rue des grands remparts est particulièrement inconfortable : absence d'ombrage, discontinuité du parcours obligeant à traverser la rue à plusieurs reprises, mobilier urbain encombrant un trottoir déjà étroit.

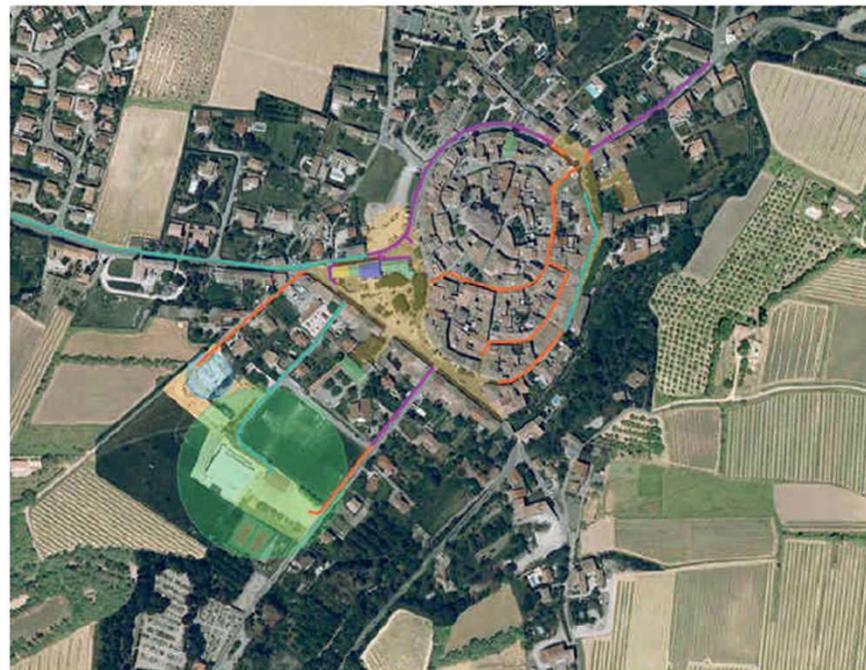
Et entre le centre et les équipements :

- La route de Grillon et le chemin des Aumailles ne ménagent pas un accès piéton confortable à la salle des fêtes, aux équipements sportifs ou à la maison médicale.
- Le chemin du stade offre une liaison presque exclusivement piétonne, mais peu confortable en l'absence de lieux de poses et d'ombrage.

(Photographies page suivante)

ENJEUX

- Aménager les liaisons entre pôles et entre places dans un esprit d'apaisement et de partage de l'espace : le gabarit étroit de nombreuses voiries du centre impose un usage mixte. Le statut de zone de rencontre (limitée à 20 km/h) permettrait de conforter les pratiques existantes, en nécessitant une réorganisation progressive du stationnement ;
- Affirmer les entrées de la ville médiévale et valoriser les parcours dans les ruelles anciennes.



- Liaisons peu confortables (trottoirs étroits)
- Liaisons piétonnes ou parcours aménagés
- Partage de la voirie



Les accès à la ville médiévale sont peu lisibles ; ils pourraient être affirmés et valorisés par des différences de traitement de sol

LES PARCOURS ENTRE LES PÔLES URBAINS, ILLUSTRATIONS :



Le cheminement de la rue des petits remparts est incomplet. Le stationnement riverain interrompt les parcours piétons.



L' emprise viaire de la D 24 au pied des remparts occupe la place qui devrait être réservée aux piétons et aux cycles pour une circulation entre les pôles de vie. Ces aménagement valoriseraient la très belle façade ouest des remparts.



Le stationnement en épis le long des trottoirs rétrécit l'emprise normalement dédiée au piétons.



Chemin des Aumailles : l'accès à la maison médicale ne comprend pas d'espace réservé au piéton. En soirée, le stationnement riverain rends ce parcours particulièrement inconfortable.



La route de Grillon permet d'accéder à la nouvelle salle des fêtes depuis le centre historique et l'est du village. Passé les 100 premiers mètres, le piéton partage la route ou ses bas-côté avec les voitures.



Le chemin du Stade, seul accès piéton à la salle de fête, n'est connu que des Taulignanais ; il reste inconfortable en été de par sa minéralité.

Les parcours dans les quartiers résidentiels

Les parcours au sein des quartiers résidentiels se distinguent par leurs discontinuités, le long d'une même voie, et entre les quartiers, ceux-ci n'étant souvent pas reliés entre eux.

L'aménagement des rues, réalisé distinctement pour chaque opération offre une grande variabilité : leurs gabarits et profils sont changeants, les trottoirs souvent interrompus ou absents. Les plantations urbaines, lorsqu'elles existent, n'apportent pas l'ombrage estival nécessaire.

Dans les quartiers les plus récents, la formalisation des parcours augmente encore la complexité des déplacements. Les trottoirs sont encombrés par le mobilier urbain et les plantations décoratives alternent d'un côté où de l'autre des rues, obligeant les piétons à la traverser à de nombreuses reprises.

Les parcours des quartiers résidentiels vers le centre bourg

Les liaisons piétonnes et cycles des quartiers vers le bourg reposent sur la structure viaire en étoile rayonnant autour du village, composée des départementales et des voies historiques. Elles sont donc confrontées soit à une absence d'aménagement adapté, le long des départementales, soit sur les voies historiques moins fréquentées, à un partage obligatoire de la voie avec les véhicules de passage. La commune a aménagé un cheminement piéton le long de la route de Grignan (RD 24) et de Salles-sous-Bois. Si cet aménagement constitue une amélioration, la distance à parcourir depuis les quartiers les plus éloignés, le caractère routier de cette voie qu'il faut traverser plusieurs fois, et l'absence d'ombrage rendent ce parcours peu agréable.

ENJEUX

- L'aménagement des espaces publics dans les nouveaux quartiers et le centre doit privilégier les déplacements piétons et cycles en offrant des parcours confortables et adaptés, continus, et si possible différenciés ;
- Les voies cyclables, justifiées par l'étendue de l'espace urbanisé, doivent être accompagnées des infrastructures nécessaires :
 - Mobilier adapté au stationnement cycle en centre-bourg ;
 - Locaux dédiés au stationnement des vélos dans les futures constructions, en particulier les collectifs.
- Les liaisons piétonnes doivent offrir un réel confort d'usage par :
 - La continuité et la lisibilité des parcours,
 - Une qualité et une continuité d'ombrage en période estivale,
 - La prise en compte des personnes fragiles à travers l'aménagement de lieux de pose ponctuant les parcours, qui peuvent prendre des formes multiples : bancs, murets de pierres ou simples plots permettant de s'asseoir.
- Des voies vertes peuvent prendre appui sur des tracés viaires historiques ou des lisières urbaines naturelles (Vallées de la Riailhe et de la Chalere).



La discontinuité, le manque d'ombrage et de lieux de poses caractérisent les parcours piétons aménagés au sein des quartiers résidentiels et vers le centre de Taulignan.



Les chemins historiques peuvent, lorsqu'ils sont trop étroits ou desservent peu d'habitation, devenir le support d'une voie verte favorisant les déplacements cycles.

Des sites «naturels» proches du village à valoriser dans les parcours

Dans la diversité des paysages de Taulignan, certains sites proches du centre-bourg y sont plus particulièrement attachés, par leur histoire, les liens visuels ou culturels qu'ils entretiennent avec la vie villageoise.

La vallée de la Rialhe, une relation historique avec le village à réinventer

Que ce soit par les nombreux jardins qui émaillent son cours du nord au sud du village ou par l'apport de verdure et de fraîcheur qu'elle offre en centre ville entre les anciennes fabriques et moulins, la Rialhe occupe une place importante dans la structure urbaine du village. Elle rappelle son histoire, depuis la fondation du village sur sa rive, associée aux usages et besoins en eau.

ENJEUX

La Rialhe pourrait être valorisée dans les différents aménagements urbains et devenir un itinéraire de promenade, reliant les quartiers du nord et du sud au centre.

Ces parcours peuvent s'intégrer dans une découverte plus large du patrimoine Taulignanais, de la garrigue jusqu'au canal Saint-Martin et au Lez, reliant certains pôles d'habitat excentrés au centre : Faujas, le Béal ou les Combes.

Le site de la chapelle Saint-Pierre et le cimetière

Situés au sud du bourg, la chapelle Saint-Pierre en ruine et le cimetière occupent un promontoire boisé séparé du village par la plaine de jeu. L'ambiance du sous-bois et la vue sur le village y sont remarquables. L'accès se fait de manière détournée, par une route goudronnée partant du chemin des Aumailles.

ENJEU

Un cheminement plus direct depuis les équipements publics permettrait de relier cet ensemble pour lui donner une dimension de parc public, de la plaine au coteau.



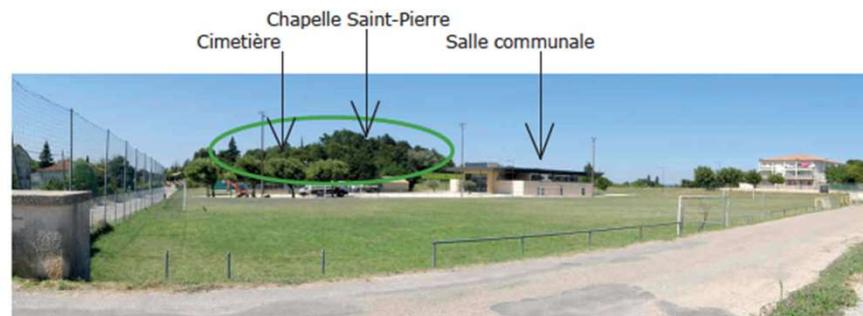
La chapelle Saint-Pierres et le cimetière
La Rialhe et ses jardins vivriers



Jardin potager le long de la Rialhe



Cours de la Rialhe et ancien moulinage au bord de la place de la République



Le relief sur lequel est bâti la chapelle domine les terrains de sport et la salle communale



Le relief sur lequel est bâti la chapelle domine les terrains de sport et la salle communale

LES ENJEUX LIÉS À LA CENTRALITÉ ET AUX PÔLES DE VIE

Dynamiques et freins

- Un **centre-ville** qui polarise la majorité des commerces, services et équipements ; quelques équipements au sud du village, accessibles à pied par différents itinéraires piétons,
- Une **offre d'équipements** qui répond aux besoins des habitants
- Une baisse des effectifs scolaires qui pourrait remettre en question le nombre actuel de classes
- **Différents pôles de vie** : place du 11 novembre, place de la résistance, place du Pradou, l'entrée nord de la ville médiévale, pôle d'équipements au sud du village, centre médiéval...

Enjeux

- Des **aménagement à poursuivre** sur les principaux pôles de vie (espaces publics, qualité du bâti, implantations commerciales et activités, stationnement..),
- Maintien du nombre de classes.
- Mise en valeur et affirmation des entrées de ville.

LES ENJEUX LIÉS À LA MOBILITÉ

Dynamiques et freins

- Une **offre de stationnement** importante sur le village,
- Des **connexions piétonnes** entre les différents pôles de vie peu confortables, pas suffisamment mises en valeur.

Enjeux

- **Amélioration des liaisons douces, cycles et piétons**, entre les pôles. Elles doivent offrir un réel confort (continuité, lisibilité, ombrage, mobilier urbain),
- **Des sites naturels proches du village à valoriser** dans les parcours (vallée de la Riaille, le site de la chapelle Saint-Pierre et le cimetière).

L'alimentation en eau potable est une compétence de la commune de Taulignan.

Contexte règlementaire

Bassin versant du Lez

La commune fait partie sur la moitié sud de son territoire -où réside l'essentiel des personnes et des activités- du Bassin Versant du Lez (BVL). A ce titre, elle est membre du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez (SMBVL) et de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du même bassin. Sur ce périmètre, s'applique :

- le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône Méditerranée 2022 – 2027 approuvé le 21 mars 2022 qui confirme le déficit quantitatif du bassin versant du Lez (connu depuis 2015), la zone « présentant une insuffisance chronique des ressources par rapport aux besoins ».

Une Étude de Détermination des Volumes maximums Prélevables (EEVP) a été réalisée qui confirme le déficit quantitatif du secteur.

- Une Zone de Répartition des Eaux (ZRE) délimitée par arrêté préfectoral de 2016¹. La commune est concernée pour les eaux superficielles (soit les ruisseaux de la Rialhe et de Chalerne, affluents du Lez et dans une bande de 25 m de part et d'autre) et pour les eaux souterraines alluvionnaires (ou nappe d'accompagnement) du cours d'eau Lez et de ses affluents jusqu'à une profondeur de 30 m. Dans ces zones, tout nouveau prélèvement est interdit, sauf pour motif d'intérêt général, tant qu'un meilleur équilibre n'aura pas été durablement restauré entre les ressources en eau et les usages. L'objectif de réduction de 20 % des prélèvements pour tous les usages est fixé. L'objectif de rendement des réseaux d'AEP est fixé à 72 – 75 %.
- le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant du Lez, porté par le SMBVL. Un premier Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) a été opérationnel de 2017 à 2021. Le nouveau Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau du Lez (PTGE) a été approuvé le 20 octobre 2023.

¹ arrêté inter-préfectoral Drôme Vaucluse N° 26-2016-12-20-005 des 8 et 20/12/2016 classant en zone de répartition des eaux le bassin du Lez et sa nappe alluviale

Contexte règlementaire

Bassin versant de la Berre

La partie nord du territoire communal, agricole et très boisée, fait partie du bassin versant de la Berre qui ne dispose pas de SAGE, ni de PGRE. Une étude de volume prélevable a été réalisée en 2014 qui conclue à un équilibre fragile mais pas critique. A ce jour, aucune contrainte n'est imposée sur ce secteur qui n'est pas concerné par une ZRE. Toutes les sources gravitaires, qui assurent l'essentiel de la ressource en eau potable de la commune, s'y trouvent.

De son côté, la commune dispose de :

- Schéma directeur d'assainissement et de gestion des eaux pluviales approuvé le 11 mars 2020. Le programme de travaux de 2020 a été modifié et approuvé le 1 février 2024 pour adapter les travaux à faire suite au passage caméra dans le réseau. Le plan de zonage de l'assainissement collectif a été retravaillé pour être compatible avec ce nouveau PLU et sa modification sera approuvée en même temps que l'arrêt du projet de PLU (le plan de zonage et sa notice en constituent des pièces annexes).
- Schéma directeur d'alimentation en eau potable, qui devrait être approuvé en 2024 en même temps que le PLU. Le programme de travaux est en cours d'ajustement, pour coller au mieux aux impératifs et financements supra municipaux et aux choix d'aménagement du nouveau PLU
- Schéma communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) dont le rapport a été remis par le bureau d'études en 2022. Le règlement départemental de DECI qui s'impose amène une proposition de travaux qui paraît totalement disproportionnée par rapport aux moyens communaux. Un réexamen est prévu, mais la commune attend de savoir si la Préfecture de la Drôme va faire évoluer son cadre réglementaire et quand.

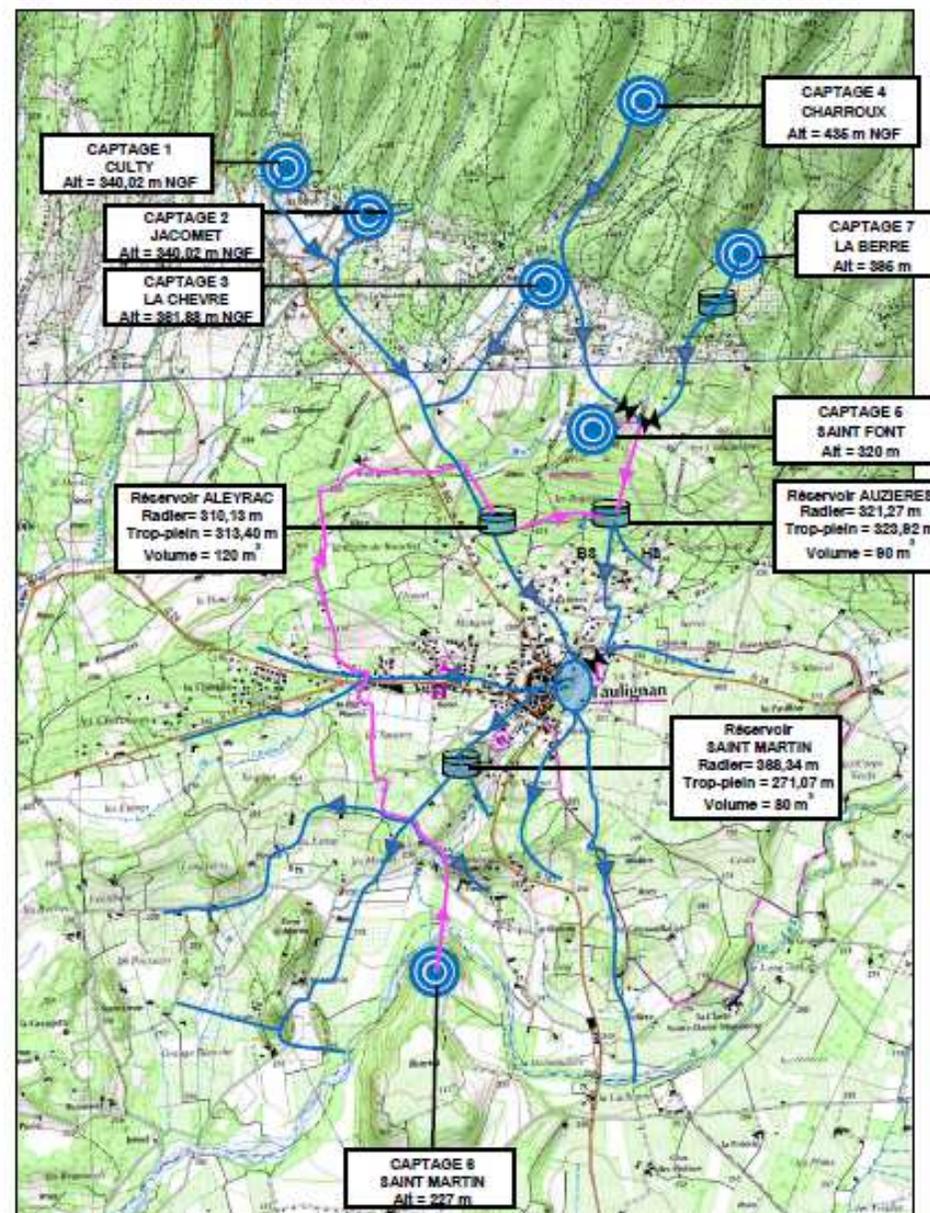
L'alimentation en eau potable est une compétence de la commune de Taulignan.

La ressource

La commune dispose de 3 puits de captage et de deux forages protégés et en bon état de fonctionnement :

	débit d'étiage en m3/h et m3/j	conformité microbiologique 2019-23	Protection : DUP, grillage	Présence compteur	A noter
Culty (ou Plan des Seigneurs)	8,71 et 209	100 %	oui	Non	Source appartenant et partagée à 50/50 avec Grignan
Jacomet	3,27 et 78,5	Correcte, sauf 2023	DUP en cours Pas de grillage	Non	
Chèvre	4 et 96	88 %	Oui	Non	
Charroux	0,6 m et 14,4	45 %	DUP, pas de grillage	Non	
St Font	5 et 120	100 %	Oui	Oui	
St Martin Lez	5 et 120 selon autorisation préfectorale		Oui	Oui	
St Martin Miocène	encadrant la ZRE.		DUP en cours	En cours	Forage fait en 2023. En cours d'équipement
Total	27,2 et 652				

3.9 Localisation des principaux ouvrages et tracé simplifié du réseau



La ressource (suite)

Le captage de la Berre est abandonné (faible ressource, mauvaise qualité des eaux).

Des captages privés sont aussi recensés : Clarté Notre Dame, le Béal.

Le Schéma Directeur d'AEP (2019) relève des problèmes de :

- pression pour les abonnés à proximité du réservoir d'Aleyrac,
- calcaire et fuites secteur sud St Martin,
- fuites pour Charroux.

Les réservoirs

3 réservoirs permettent le stockage de l'eau pour un total de 270 m³ :

- Aleyrac : 120 m³ en 2 cuves, alimenté par Culty, Jacomet, Chèvre (potentiellement) et St Martin. Il alimente l'essentiel de la commune, hormis le quartier des Auzières. Son doublement est en cours pour assurer la défense incendie.
- Auzières : 90 m³ alimenté principalement par une conduite depuis le château d'eau d'Aleyrac, et, accessoirement, par le captage de St Font (après manœuvre manuelle. Une conduite l'alimentait anciennement depuis le captage de Charroux, mais elle est bouchée). Il dessert le quartier des Auzières.
- St Martin : 80 m³, alimenté par le réseau depuis Aleyrac. Il dessert le sud du territoire communal et sert de brise charge

Globalement, le gros œuvre des réservoirs est bon, des travaux d'entretien et renouvellement sont à prévoir, des poses de compteurs.

Le réseau de distribution

Le réseau de distribution est de 40 000 ml (soit 40km).

Il faut distinguer 5 secteurs de distribution (hors Secteur de la Berre, inutile) :

- En amont du réservoir d'Aleyrac sur conduites de Culty, Jacomet, la Chèvre : une douzaine d'abonnés.
- Conduites de Charroux et la Berre: 1 + 4 branchements.
- Le village, en aval du réservoir d'Aleyrac, principal secteur consommateur.
- Les Auzières, avec Auzières Bas et Auzières Haut (3 branchements).
- Le secteur St Martin au sud.

162 186 m³ d'eau ont été mis en distribution en 2022. 92 814 m³ ont été facturés.

Le rendement primaire du réseau est de 57,2 % ; le rendement hydraulique est estimé à 70 %. Ce dernier n'atteint donc pas le seuil de 85 % exigé par la loi, mais reste supérieur seuil admis par dérogation de 65 % +1/5 de l'ILC.

L'Indice Linéaire de Consommation (ILC) est de 5,80 m³/j/km.

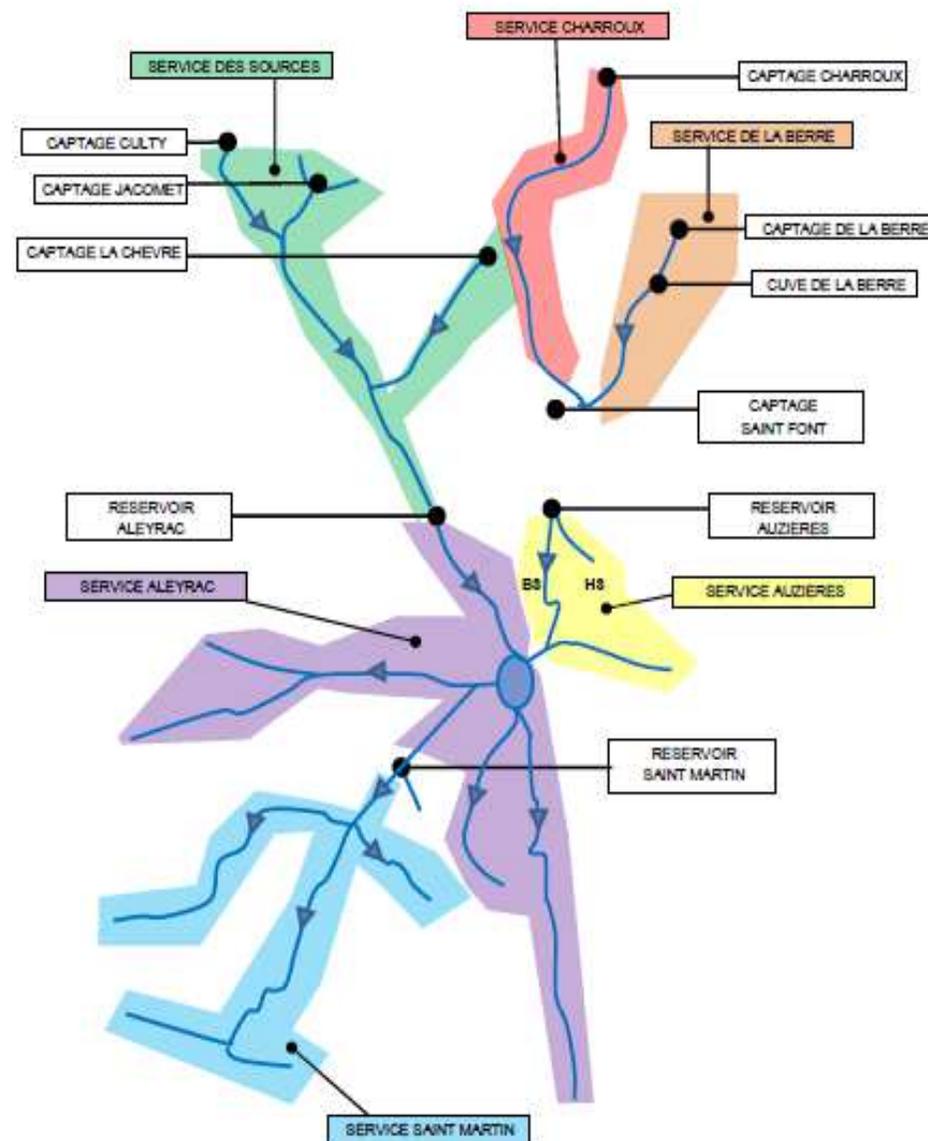
L'Indice Linéaire de Perte (ILP) est de 2,47 m³/j/km soit à la limite de « l'acceptable » pour un réseau rural (la classe Médiocre commence à 2,5 m³/j/km)

Suite au Schéma directeur de 2018, des travaux ont été réalisés pour réparer les fuites : route de Grillon, rue des remparts, des angles, Berthe et Louis Gras.

Les nouvelles recherches de fuite nocturnes ont permis d'en localiser :

- dans le vieux village, en particulier rue de la Poste,
- rue Berthe et Louis Gras jusqu'au carrefour route de Montélimar/route de Grignan.

Différents services du réseau



La consommation actuelle

Le nombre d'abonnés est de 1012 en 2022 (970 en 2016, 931 en 2013).

La consommation moyenne de Taulignan est de 158 l/j/abonné soit **76,3 l/j/hab.** (sur la base d'un taux d'occupation de 2,07).

Le besoin en eau potable en **jour moyen actuel** est de **345,7 m³/j**.

Le besoin en **jour de pointe actuel** est estimé à **577 m³/j**.

Le coefficient de pointe s'élève à 2,2 pour les secteurs alimentés par le château d'eau d'Aleyrac et St Martin et de 4,2 pour les secteurs des Auzières

Service	Aleyrac + Saint-Martin	Auzières
Volume consommé le jour de pointe = 391,2 m ³ /j	306,4	84,8
Volume consommé le jour moyen = 160 m ³ /j	139,6	20,4
Coefficient de pointe	2,2	4,2

Perspective du PLU 2035 et équilibre besoin / ressource

Le PLU prévoit une croissance modérée de la population (+ 0,3 % l'an soit 62 habitants supplémentaires) et des activités, sans augmentation souhaitée du tourisme et des résidences secondaires. La population estimée en 2035 (12 ans) serait de **1 730 habitants**.

Les besoins en eau potable pour une population de **1 730 habitants** sont estimés de la façon suivante (tableau ci-dessous) :

Besoin jour moyen		
Service	Aleyrac + St Martin	Auzières
Habitants supplémentaires	10	52
Consommation supplémentaire	76,3 l/j/hab	
Volume supplémentaire consommé jour moyen (m3/j)	$(10 \times 76,3 / 1000) = 0,76$	$(52 \times 76,3 / 1000) = 3,97$
Volume consommé Jour moyen situation actuelle	139,6	20,4
Volume consommé Jour moyen situation future (a)	140,36	24,37
Rendement réseaux seuil (b)	0,65	
Besoin en eau le Jour moyen futur (a/b)	216	37,5
Soit un besoin total en Jour moyen futur de 254 m3/j		

Besoin jour de pointe		
Service	Aleyrac + St Martin	Auzières
Volume total consommé Jour moyen futur	140,36	24,37
Coefficient de pointe	2,2	4,2
Volume consommé Jour pointe futur (a)	308,8	102,3
Rendement réseaux seuil (b)	0,65	
Besoin en eau Jour de pointe futur (a/b)	475	157
Soit un besoin total en Jour de pointe futur de 632 m3/j		

Tableau de synthèse du bilan besoins / production

	Besoins m3/j	Production minimale m3/j	Bilan
Jour moyen futur	254	652	Excédentaire
Jour de pointe futur	632	652	Juste ...

Conclusion pour le PLU

Dans une décennie à venir où les périodes d'étiage des sources risquent d'être plus sévères et plus fréquentes -mais heureusement, parfois plus tardives que la saison touristique-, la commune cherchera à sécuriser ses ressources et à améliorer le bilan besoins/ressources évalué ci-avant et trop juste en période de pointe.

La limitation des droits de pompage dans les nappes, imposée dans le cadre de la ZRE, ne permet plus d'envisager de nouvelles ressources du côté du bassin versant du Lez.

Aussi, la valorisation de toutes les sources captées et gravitaires sera la priorité des années à venir, et accompagnera ce projet de PLU.

L'équilibre besoins / ressources ne pourra être atteint qu'avec des efforts importants sur :

- Le rendement des réseaux. Les travaux déjà réalisés ces dernières années vont se poursuivre. Les recherches de fuite nocturne en cours vont permettre de cibler rapidement les segments où intervenir pour améliorer le rendement.
- La sécurisation des sources et captage de Jacomet, St Martin Miocène et Charroux dont les DUP seront finalisés fin 2025 ou 2026 pour les deux premières, et la protection par grillage pour la dernière.
- La création de réservoir d'importance (plus de 100 m3) pour faire face à plusieurs jours de déséquilibre. Un projet est examiné dans le cadre du SDAEP sur le site de la Chèvre, où adjoindre aussi la source de Charroux.

- le renforcement du maillage du secteur des Auzières depuis le réservoir éponyme jusqu'au chemin de Fachet. Ces travaux seront indispensables et préalables à l'ouverture à urbanisation des 2 sites constructibles (dits Petite Auzière et Grande Auzière) et encadrées par des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).
- Un entretien régulier et plus intensif des réseaux.
- A plus long terme, si la commune de Grignan n'exploite plus la canalisation d'alimentation entre la source de Culty et le village, la commune de Taulignan proposera de reprendre la totalité de la source. D'autres solutions d'interconnexions des réseaux sont à étudier, dans un contexte législatif mouvant...

Le programme de travaux du nouveau SDAEP prévoit :

- Renouvellement de compteurs particuliers
- Mise en place d'équipements pour la sectorisation et poursuite de la réduction des fuites
- Restructuration de la partie nord-est (captages Chèvre et Charroux, forage de St Font)
- Travaux sur les ouvrages de stockage et en particulier le château d'eau des Auzières

L'assainissement est une compétence de la commune de Taulignan.

La Commune de TAULIGNAN possède un système d'assainissement complet, comportant un réseau d'assainissement des eaux usées en partie séparatif, un réseau d'eaux pluviales et une station d'épuration. Le service d'assainissement collectif est exploité en régie communale.

Le Schéma directeur d'assainissement et de gestion des eaux pluviales a été réalisé par le bureau d'études NALDEO en 2018. Ce Schéma a été approuvé, avec son plan de zonage d'assainissement, le 10 janvier 2019. Pour être en cohérence avec ce projet de PLU, il a été actualisé et fera l'objet d'une enquête publique commune avec celle du projet de PLU, pour être approuvé concomitamment avec ce dernier.

L'assainissement non collectif

166 logements (résidences principales ou secondaires, foyers ?) sont dispersés sur le territoire communal rural et non raccordés au réseau d'assainissement collectif.

Le SPANC a visité 180 installations avant 2011 et 67 entre 2014 et 2018. Sur ces dernières, 91 % des dispositifs étaient non conformes.

Le réseau des Eaux Pluviales (EP)

La collecte des eaux pluviales sur la commune de TAULIGNAN est assurée :

- dans la partie Nord, Est et Sud, par des antennes qui rejoignent les fossés et combes dont l'exutoire final est la Riaille,
- dans la partie Ouest du village, par un réseau pluvial qui a comme exutoire la Chalerne.

Ces deux cours sont des affluents du Lez.

Sur le village de TAULIGNAN, les eaux pluviales sont drainées et canalisées par des collecteurs enterrés (sur 7147 ml) et des fossés (sur 6475 ml). Il est recensé des réseaux busés circulaires, dont les diamètres varient de 100 mm à 1500 mm en béton ou en PVC, 47 avaloirs, 19 caniveaux, 200 grilles et 31 regards de visite.

Les principaux problèmes rencontrés sont :

- 5 grilles bouchées,
- une zone à problème de débordement chemin des étangs (sous la SAFI).

Le réseau des Eaux Usées (EU)²

L'ensemble de la Commune présente près de 12,8 km de réseau d'assainissement. On trouve aussi 0,4 km de refoulement.

Le réseau date, pour l'essentiel, des années 60. Il est majoritairement constitué de canalisation en amiante ciment de 200 mm de diamètre.

Il couvre toute la partie urbanisée.

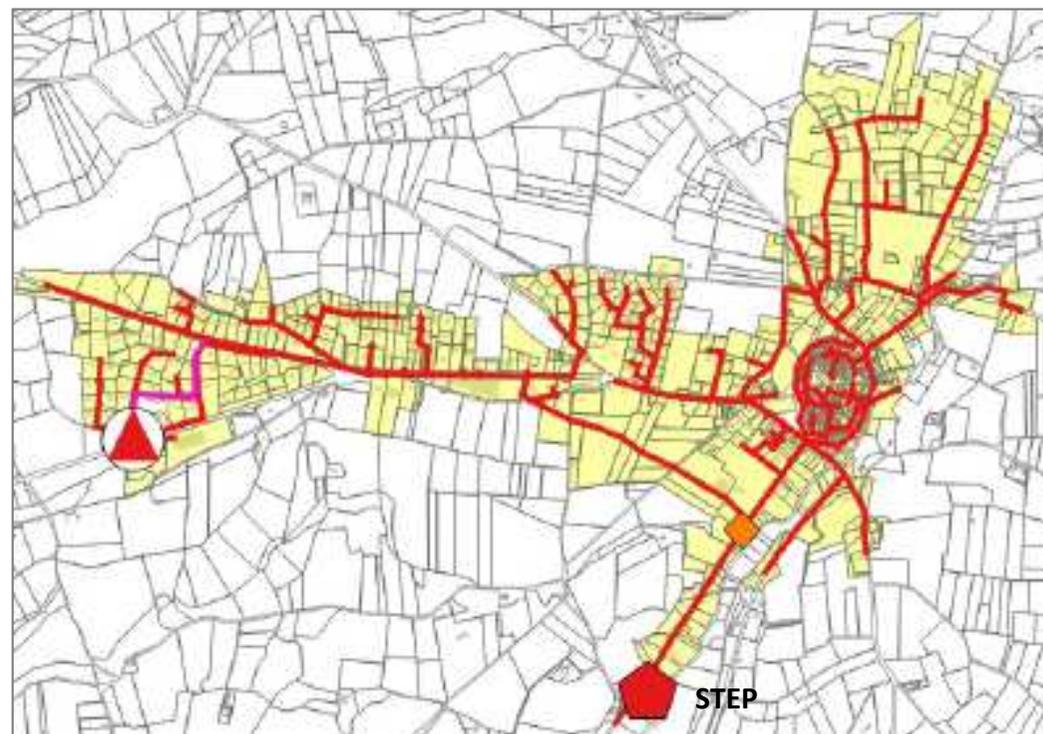
Au total, 292 regards d'assainissement, 1 déversoir d'orage (route de Grillon) ainsi que 1 poste de refoulement (route de Grignan) ont été reportés sur les plans

En 2021, le nombre d'abonnés raccordés au réseau EU étaient de 824 (799 en 2017).

La **charge théorique hydraulique** d'EU (Veu-résidences + activités) est estimé à **174 m³/jour** (avec 0,8 de part d'eau potable rejetée au réseau d'eaux usées : 0,9, usage industriel et 0,65 consommation habitation)

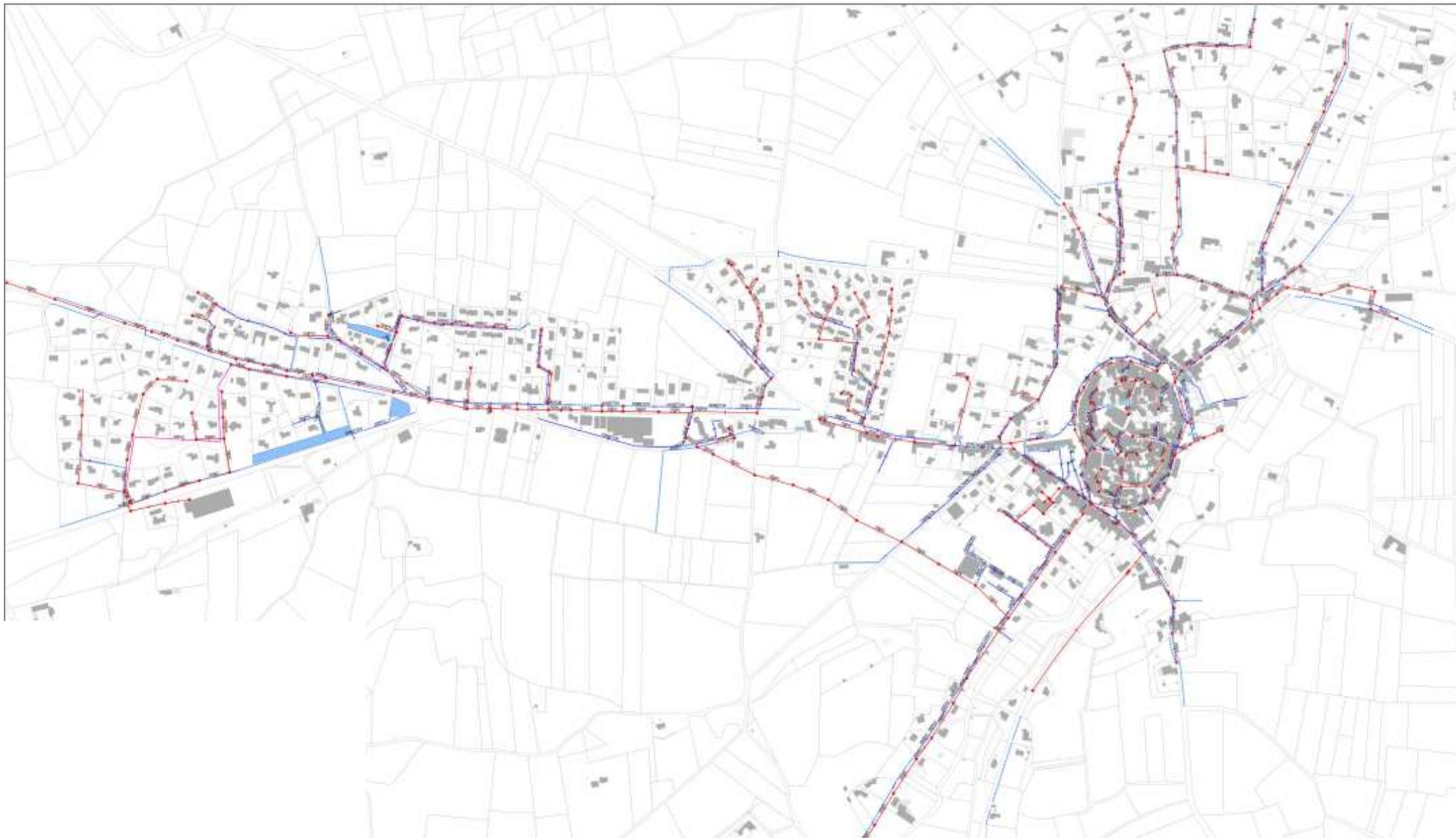
Le Schéma directeur a mis en évidence de gros problème d'infiltration d'eaux claires parasites dans le réseau. Le programme de travaux a été en partie réalisé (route de Grillon, rue des remparts, D24 dans la traversée du village...) et se poursuivra ces prochaines années par tranche.

Schéma du réseau d'eaux usées



² Selon les données du Schéma directeur de 2018

Réseau d'eaux usées et eaux pluviales



La station d'épuration (step)

La Step, de type boues activées à aération prolongée, a une capacité nominale de 1350 EH et une **capacité (débit nominal) de 225 m³/j par temps sec**. Elle a été mise en service en 1991, et a 31 ans à ce jour.

Le milieu récepteur est le ruisseau de la Riaille qui tangente le village à l'Est.

Les dysfonctionnements relevés en 2018 et confirmés dans le dernier rapport SATESE 2022 sont :

- L'introduction dans le réseau d'eaux claires parasites qui « lessivent massivement et régulièrement » la step et créent des dépôts de boue.
- Un système de dégraisage obsolète

Le génie civil a bien vieilli mais doit être surveillé vu son âge.

Les eaux usées collectées sont de 116 m³/j en 2018, pour un débit théorique estimé à 170 m³/j.

Le problème des eaux claires parasites

Le **débit total moyen** sur l'ensemble des bassins de collecte était en 2018, de l'ordre de **256 m³/j**. Le débit nominal de la STEP étant de **225 m³/j**, l'ouvrage est donc à 114 % de sa charge hydraulique. Il faut toutefois remarquer que les eaux collectées sont **composées de 116 m³/j d'eaux usées et 140 m³/j d'eaux claires parasites de temps sec**, soit un taux de dilution de l'ordre de 121%.

Les débits d'eaux claires permanentes lors des inspections nocturnes étaient de l'ordre de **276,5 m³/j** (le relevé ayant eu lieu après de très fortes pluies)

Par temps de pluie la surface active a été estimée à 17 800 m² en 2018, soit 40 % de moins qu'en 2002, suite à des travaux route de Grillon en amont de la Step. Le principal dysfonctionnement provient de non-conformité d'une quinzaine de branchements non étanches.

Concernant la capacité résiduelle en flux de pollution, le bilan réalisé a estimé la capacité résiduelle de la STEP. Les charges en pollution mesurées sont globalement inférieures à la capacité nominale de la station. Le paramètre le plus défavorable est la Demande Chimique en Oxygène (DCO). **Pour ce paramètre, la capacité résiduelle de la station serait de l'ordre de 164 E.H.**

	Capacité nominale de la station (EH)	Charge de pollution estimée en entrée STEP (EH)	Capacité résiduelle (EH)
DBO ₅	1350	644	+ 706
DCO	1350	1186	+ 164
MES	1350	192	+ 1158
NTK	1350	627	+ 723

Concernant le traitement des eaux usées et des boues, le dernier rapport de la SATESE (mars 22) fait état de problèmes au niveau :

- du dégraisseur – dessableur dont l'aéroflot est en panne
- du clarificateur du fait de l'absence d'un racleur de surface
- du silo à boue qui n'est utilisé car pas raccordé aux lits de séchage

Malgré ces problèmes, les résultats des analyses réalisées sur un échantillon ponctuel prélevé en sortie de station témoignent d'un **rejet de qualité correcte, répondant aux exigences** de l'arrêté du 21 juillet 2015.

Travaux préconisés et équilibre avec les prévisions du PLU

Le Schéma directeur a établi un programme de travaux, principalement pour supprimer les eaux claires parasites par temps sec (ECP) et les eaux claires parasites de temps de pluie (ECPM).

Les travaux préconisés à court terme peuvent réduire le taux des eaux claires parasites de temps sec de 70% ce qui permettrait de ramener le débit d'ECP résiduel à environ 42 m³/j et un niveau journalier au niveau de la station d'épuration à environ **170 m³/j** avec une capacité résiduelle de la station de l'ordre de 67 m³/j (soit 30% du volume journalier).

Si on tient compte du débit théorique, le volume journalier au niveau de la station d'épuration serait après élimination de 70% des ECP, **de l'ordre 216 m³/j (174 m³/j théoriques + 42 parasites) et une capacité hydraulique résiduelle de la station d'épuration de l'ordre de 9 m³/j (soit 4% du volume journalier)**. Notons toutefois, que le volume traité relevé est de 116 m³/j, soit bien inférieur au volume théorique.

L'élimination de 90% des ECP soit un volume journalier au niveau de la station d'épuration de l'ordre 188 m³/j (174 + 14) et une capacité hydraulique résiduelle de la station d'épuration de l'ordre de 37 m³/j (soit 16% du volume journalier).

La commune s'est donc engagée rapidement dans des travaux préconisés, par tranche annuelle. Un Avant-Projet de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement des eaux usées suite au Schéma Directeur a été réalisé en 2021, déposé et validé par l'Agence de l'Eau et le Département.

Un premier programme de travaux a été engagé et a fait l'objet de demande de subvention auprès du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez au titre du contrat de bassin versant Lez. Les fiches actions 9, 11 et 12 ont réalisées, éliminant déjà 287 m³/j d'eau claire parasite.

Compte tenu des éléments ci-avant, et dans l'attente du Schéma directeur actualisé en fonction des choix du nouveau PLU, **la priorité est donnée** pour les prochaines années aux travaux **sur les secteurs** :

- **des Auzières 1 et 2** en sachant que la capacité d'accueil de branchements supplémentaires, liés à la construction, se fera très progressivement, car l'urbanisation des 2 secteurs importants ne devrait pas intervenir avant 6 à 10 ans
- **de l'avenue Jacques Moison**, où les ECP sont les plus importantes (150 m³/j).

Concernant le traitement des eaux usées et des boues, la SADESE préconise les travaux suivants :

- Réparer l'aéroflot
- Connecter un tuyau entre le silo et les lits de séchage afin de rendre le silo fonctionnel,
- Construire deux nouveaux lits de séchage des boues,
- Utiliser des géotubes afin d'extraire des quantités plus importantes de boues.

Le schéma directeur de gestion des eaux usées et des eaux pluviales indique des perspectives pour une population de 100 habitants supplémentaires en 2035 (page 54) le texte suivant (encadré). Nous y avons rajouté -en rouge- les chiffres correspondant aux choix de ce projet de PLU, soit 62 habitants supplémentaires seulement.

Avant-Projet de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement des eaux usées suite au Schéma Directeur a été réalisé en 2021, déposé et validé par l'Agence de l'Eau et le Département.

Fiche action	Tronçon	LOCALISATION DES TRAVAUX	MONTANT DES TRAVAUX EU	ECP SUPRIMEE	RESEAU EU	Ratio m3/j /ml	VOLUME ECP résiduel		Coût m3 éliminé
			€ .H.T	m ³ /j	ml		m3/j	en %	€/m3
10	15 et 16	Les Auzière Haut (1)	97 000	79,2	200	0,40	197	71%	1225
5	3	Avenue Jacques Moison	51 000	32,4	110	0,29	165	60%	1574
11	19	Rue des Remparts (1)	45 000	27,6	90	0,31	137	50%	1630
13	14	Les Auzière Haut (2)	59 000	36	110	0,33	101	37%	1639
12	21	Rue De la Commune	33 000	14,4	60	0,24	87	31%	2292
4	2	Route de Montélimar (2)	61 000	15,6	90	0,17	71	26%	3910
9	11 et 12	D24 traversant Village	42 000	8,4	100	0,08	63	23%	5000
3	1	Route de Montélimar (1)	64 000	12	90	0,13	51	18%	5333
7	6	La Grange Rouge (Tronçon à travers champ)	74 000	12	90	0,13	39	14%	6167
6	5	Allée des chênes verts	18 000	2,4	25	0,10	37	13%	7500
8	9	Rue du 18 Juin 1940	45 000	4,8	145	0,03	32	11%	9375
14	20	Rue des Rempart 2	-	19,2	130	0,15	32	11%	-
TOTAL			589 000	276,5	480		32	11%	

Travaux préconisés et équilibre avec les prévisions du PLU

« En termes de charge hydraulique, si on prend la même consommation en eau potable qu'en 2017, soit 126 l/j/habitant et que seulement 80% de ce volume arrive à la station, **le débit supplémentaire généré serait de l'ordre de 10,1 m³/j (6,3 m³/j)**. Il faudra donc réduire au minimum le taux des eaux claires parasites de temps sec d'environ 86%.

En termes de pollution, si on prend sur la Commune de TAULIGNAN, le ratio de 1 habitant raccordé correspondant à 0,7 Equivalent-habitant en termes de pollution générée, soit **une charge supplémentaire de l'ordre de 70 EH (43,4 EH)**

Pour le devenir de la station d'épuration, la capacité actuelle de la STEP permettrait potentiellement, si les travaux préconisés sur les réseaux pour l'élimination des eaux claires parasites de temps sec sont réalisés, d'accepter en 2035, le débit moyen et le débit de pointe de temps sec.

En temps de pluie, la modification du fonctionnement du D.O. et les travaux de mise en conformité à réaliser (défauts publics et privés) suite aux tests à la fumée permettraient potentiellement de réduire les eaux claires parasites de temps de pluies et les rejets vers le milieu naturel.

Néanmoins, il sera nécessaire de projeter à terme, la mise en place d'une nouvelle unité de traitement prenant en compte les améliorations suite aux travaux réalisés en termes de réduction des

- taux des eaux claires parasites,
- des rejets au milieu naturel. »

La commune s'engagera donc dans la mise en œuvre des travaux préconisés et en analysera l'impact sur le fonctionnement de la STEP, pour trouver les interventions nécessaires ou le renouvellement de l'équipement. Un diagnostic gros œuvre sera lancé prochainement pour explorer l'état et les pistes.

Electricité

La commune est desservie par le réseau géré par ENEDIS. C'est la seule source d'énergie acheminée par un réseau public.

A Taulignan, 1234 sites de consommation sont recensés en 2021, la majorité des sites étant destinée au résidentiel.

1 234 sites de consommation au total*



L'autre source d'approvisionnement en électricité est le photovoltaïque. 28 sites de production sont recensés en 2021.

38% des logements sont équipés de chauffage électrique.

Concernant le réseau, la mairie signale plusieurs dysfonctionnements relatifs à l'approvisionnement en électricité de certains secteurs de la commune.

Cartographie du réseau exploité par ENEDIS
Source : data.enedis.fr (janvier 2024)

Lignes aériennes

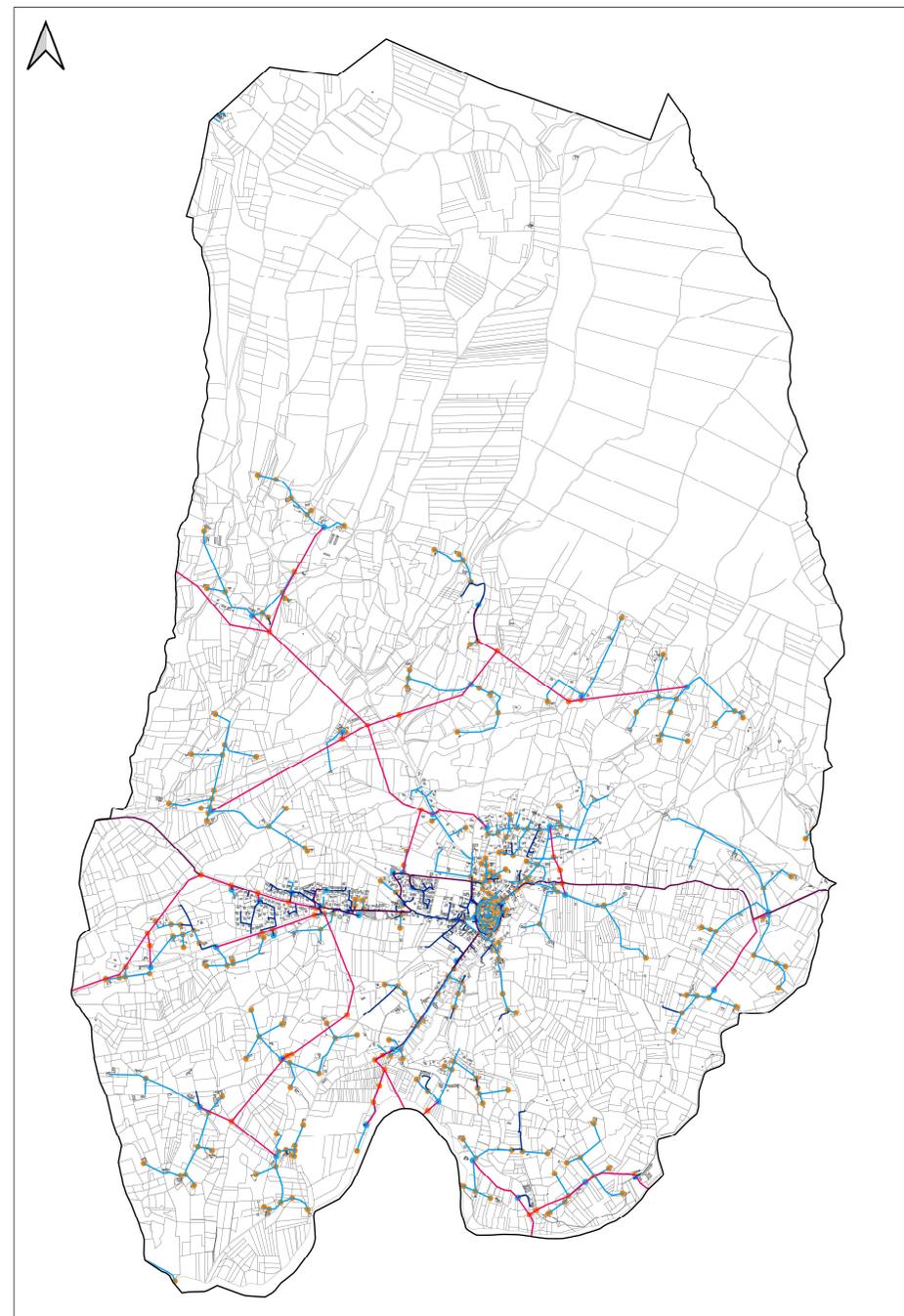
- Lignes aériennes HTA
- Lignes aériennes BT

Lignes souterraines

- Lignes souterraines HTA
- Lignes souterraines BT

Autres équipements

- Postes HTA/BT
- Poteaux HTA ou BT



Electricité

La consommation totale est de 10501 MWh en 2021. Les secteurs les plus consommateurs sont le résidentiel (64,3%) et l'industrie (22,9%).

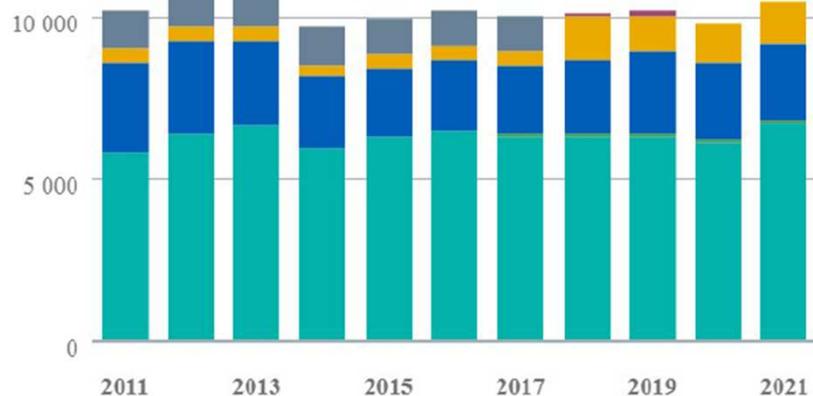
10 501 MWh consommés au total*



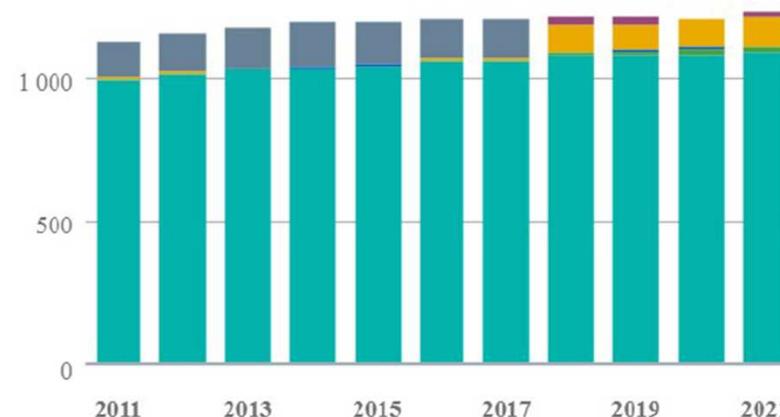
La filière photovoltaïque permet de produire 88 MWh en 2021, **soit 0,8% de la consommation totale.**

Les diagrammes historiques établis par ENEDIS permettent de dessiner des tendances.

Le diagramme de l'évolution de la consommation annuelle témoigne d'une stabilisation de la consommation annuelle globale, mais d'une évolution dans la répartition des secteurs, avec une part plus importante du tertiaire.

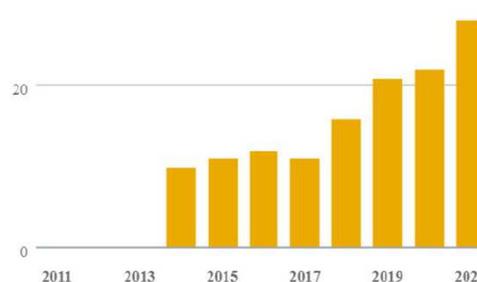


La répartition des différents types de site de consommation évolue aussi, avec une progression relative du résidentiel et le renforcement du tertiaire. L'évolution des autres secteurs est très modeste.

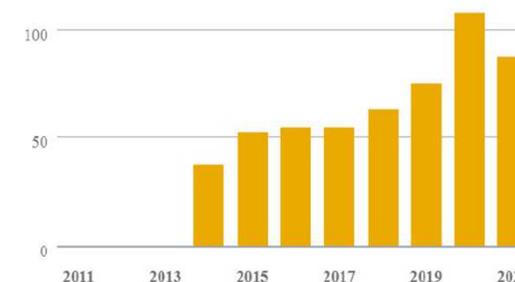


Depuis 2014, on note la montée en puissance des sites de production en photovoltaïque, ce qui se traduit par une augmentation de la production, malgré un tassement entre 2020 et 2021.

Toutefois la part des ENR dans la production d'électricité reste faible. Le solaire constitue un potentiel important dans le territoire de la CC EPPG.



Evolution du nombre de sites de production



Evolution de la production annuelle

Communications électroniques

Le déploiement de la fibre a été confié au syndicat mixte [Ardèche Drôme Numérique](#)

Objectif 2025 : raccorder plus de 160 000 foyers drômois au très haut débit.

Taulignan est une commune où l'accès à internet fixe n'est disponible qu'avec le réseau ADSL. Bien que la fibre optique ne soit pas encore disponible, 64,10% des bâtiments de Taulignan bénéficient malgré tout d'un "bon haut débit" (vitesse internet de 8 Mb/s ou plus).



Dynamiques et freins

- **L'alimentation en eau potable est un sujet d'attention important.** En parallèle des études du PLU, un travail de fond a permis de préciser les axes de travail pour couvrir les besoins à l'horizon du futur PLU (protection du captage de Jacomet), et engager les travaux indispensables à l'amélioration du réseau de distribution, en particulier dans le secteur des Auzières. Ce sujet reste un point de vigilance pour la mise en œuvre du projet de PLU, l'avancement des travaux pouvant conditionner l'urbanisation future.
- Concernant l'Assainissement, le service compétent en matière d'assainissement non collectif pointe **plusieurs irrégularités et non conformités.**
- Le Schéma directeur d'assainissement en cours met en évidence différents problèmes concernant l'assainissement collectif : **dysfonctionnements de la STEP, capacité résiduelle faible.**
- Des préconisations sont données par phase : travaux d'amélioration du réseau et de la STEP et à terme, la mise en place d'une nouvelle unité de traitement.
- **Le réseau électrique** irrigue une grande partie du territoire communal, avec toutefois quelques dysfonctionnements constatés notamment aux Auzières. La production d'électricité par le solaire photovoltaïque est amorcée sur la commune mais reste très partielle malgré le potentiel du territoire.

Enjeux

- **Veiller à la cohérence entre le projet de développement de la commune et la capacité de la collectivité** à absorber l'arrivée de nouveaux habitants (disponibilité de la ressource en eau, capacité épuratoire, offre d'équipement.)
- **Etudier la possibilité de phaser le développement urbain** à venir et le conditionner à l'amélioration des différents réseaux : adduction eau potable, assainissement, électricité notamment.

1. TAULIGNAN > Portrait de territoire

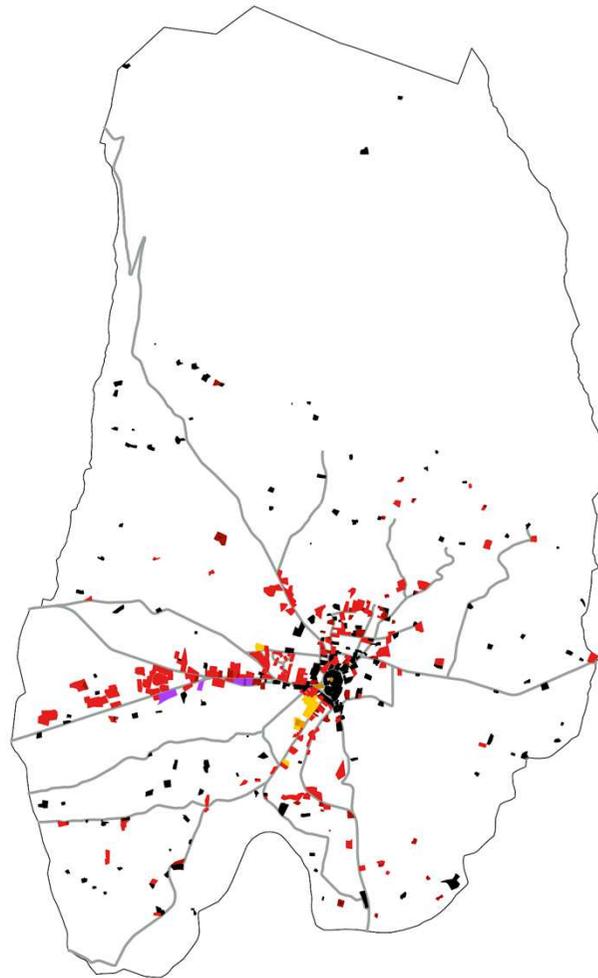
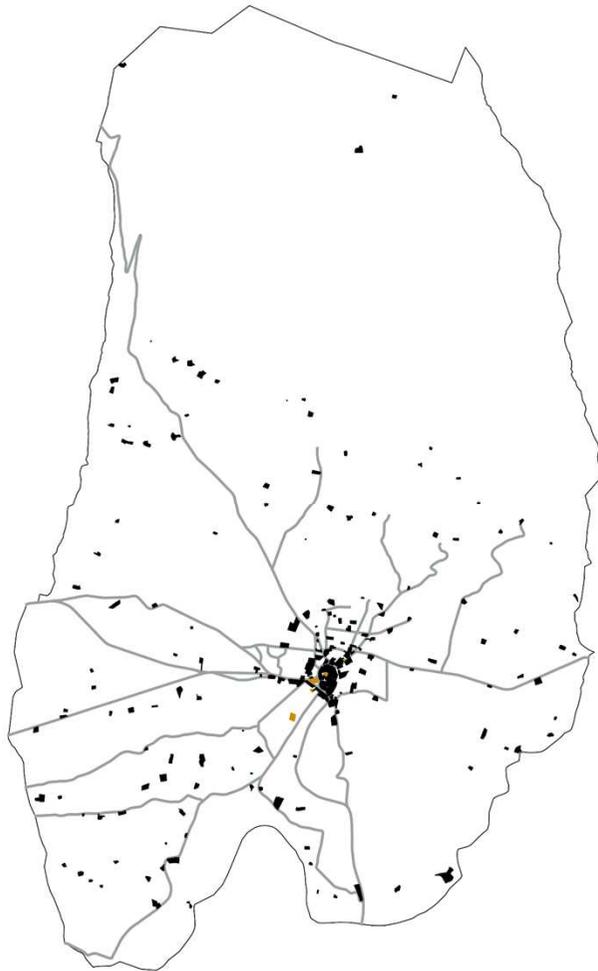
Profil socio-démographique et habitat	3
Profil socio-économique	15
Analyse paysagère et urbaine	32
Géographie et paysage	33
Patrimoines	52
Espaces urbains	70
Fonctionnement et pôles de vie	96
Bilan des réseaux	109
Eau potable	109
Assainissement	116
Autres réseaux	123

2. TAULIGNAN > Les enjeux fonciers

Bilan de la consommation des espaces et objectifs	127
---------------------------------------------------	-----

1947

1991



HABITAT

EQUIPEMENT / SERVICE

ACTIVITES

En 1947 :

30,94 ha

0,72 ha

Soit 31,66 ha consommés au total

Noyau résidentiel ancien (limite historique des remparts)

Habitat diffus (l'urbanisation de la commune se structure sur la moitié Sud du territoire – relief et eau)

Equipements modestes (Mairie Ecole)

HABITAT

EQUIPEMENT / SERVICE

ACTIVITES

En 1991 :

+ 53,82 ha

+ 3,01 ha

+ 2,27 ha

+ 59,10 ha consommés

entre 1947 et 1991 (44 ans)

Soit 1,34 ha / an en moyenne

Soit 90,76 ha consommés au total

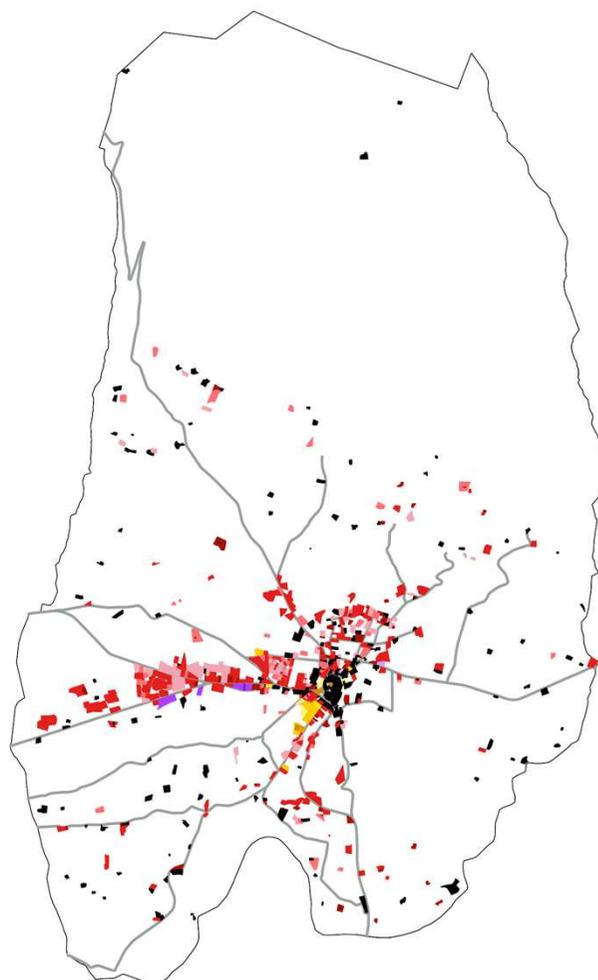
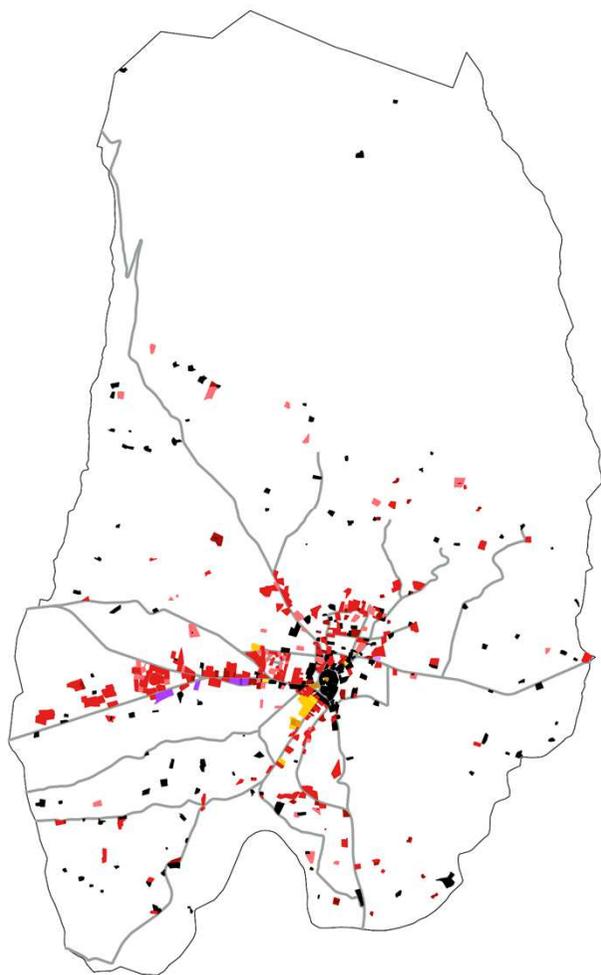
Développement résidentiel au nord et au sud du village et le long de la RD14 en direction de Grignan **(+ 1,22 ha par an en moyenne pour l'habitat)**

Développement de l'offre d'équipements

Premières implantations économiques le long de la RD14

2007

2013



HABITAT

EQUIPEMENT / SERVICE

ACTIVITES

En 2007

+ 11,53 ha

+ 0,36 ha

+ 0,23 ha

+ 12,12 ha consommés
entre 1991 et 2007 (16 ans)
Soit 0,75 ha / an en moyenne

Soit 102,88 ha consommés au total

Renforcement des tendances observées,
Consommations foncières faibles pour les équipements et les activités,
Développement de l'habitat = **+ 0,72 ha/an en moyenne.**

HABITAT

EQUIPEMENT / SERVICE

ACTIVITES

En 2013

+ 15,08 ha

+ 0,95 ha

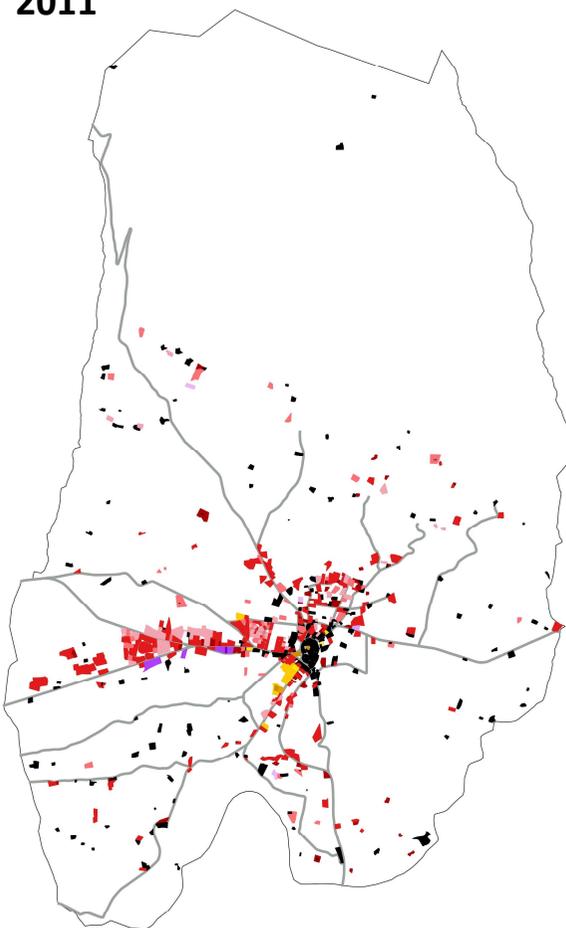
+ 16,03 ha consommés
entre 2007 et 2013 (6 ans)
Soit 2,7 ha / an en moyenne

Soit 118,91 ha consommés au total

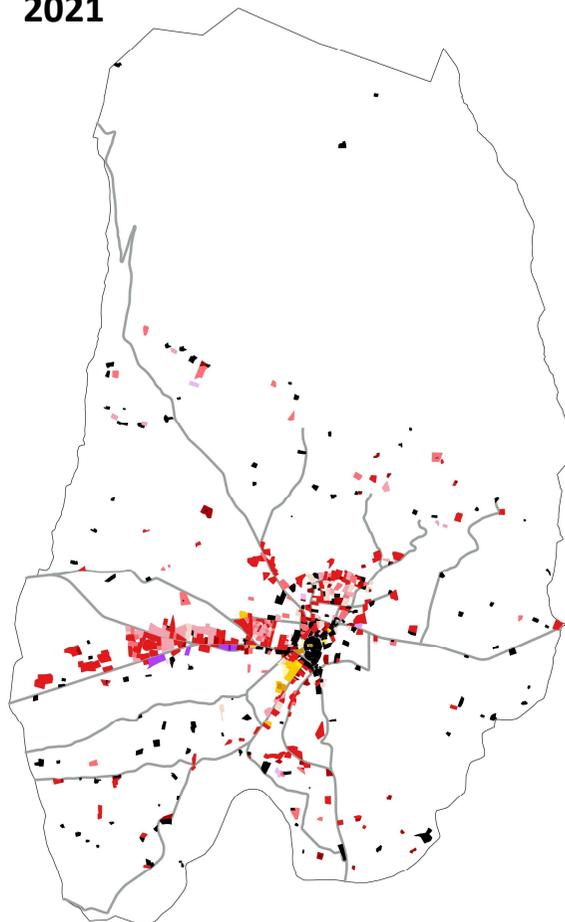
Développement résidentiel « en épaisseur » le long de la RD14 en direction de Grignan ; **au global, +2,5 ha/an en moyenne pour l'habitat (105 logements créés entre 2007 et 2013*).**

* +86 logts 2007-2012 + 19 logts 2011-2013

2011



2021



	HABITAT	EQUIPEMENT / SERVICE	ACTIVITES	
1947	30,94 ha	0,72 ha		Total 1947 : 31,66 ha
1970	+ 7,99 ha	+ 0,25 ha	+ 0,16 ha	Total 1970 : + 8,40 ha
1991	+ 45,83 ha	+ 2,76 ha	+ 2,11 ha	Total 1991 : + 50,70 ha
2007	+ 11,53 ha	+ 0,36 ha	+ 0,23 ha	Total 2007 : + 12,12 ha
2011	+ 12,10 ha	+ 0,08 ha	+ 0,71 ha	Total 2011 : + 12,89 ha
2021	+ 5,01 ha	+ 0,73 ha	+ 0,11 ha	Total 2021 : + 5,85 ha

**+ 5,85 ha consommés
entre 2011 et 2021**

Objectif de réduction de la consommation des ENAF (espaces naturels, agricoles et forestiers) pour la période suivante (2021-2031) : 50%



Taulignan – Entre 2011 et 2021 : 5,85 ha consommés en extension

Taulignan – Prochaine période (2021-2031) : 2,93 ha maximum en extension sur les espaces naturels agricoles et forestiers (ENAF)

En 1947, l'urbanisation de Taulignan se limite à la moitié sud du territoire, en lien avec la disponibilité de la ressource (eau) et un relief plus doux. Les remparts marquent les limites de la ville ancienne. A cette date, l'urbanisation en diffus est déjà présente le long des principaux axes qui irriguent cette moitié sud de la commune.

Depuis le milieu du siècle dernier et jusqu'au début des années 90, la commune s'est urbanisée de façon assez intense, plus particulièrement au Nord du bourg et le long de la RD14 en direction de Grignan. Plus de 3 ha sont consacrés à de nouveaux équipements. De nouveaux sites d'activités s'installent le long de la RD14 en entrée Ouest du village et mobilisent près de 2,3ha de foncier.

Sur les 15 dernières années (2007, date d'approbation du PLU en vigueur), près de 17 hectares ont été consommés pour environ 139 nouveaux logements. Cela correspond à environ 1,2 hectare par an pour l'habitat, pour environ 10 logements (soit environ 8 logements/ha). Soit une consommation moyenne élevée par logement créé.

La collectivité crée de nouveaux équipements publics en maintenant une consommation foncière annuelle moyenne comprise entre 3000 et 6000 m². Le développement économique consomme de nouveaux espaces, mais de façon limitée avec une moyenne annuelle de 600 m².

A noter, que l'urbanisation totale de la commune n'occupe que 3,44% de la superficie communale. Taulignan reste fortement marquée par ses paysages de forêt et de cultures.

La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 vise à atteindre « l'Absence de Toute Artificialisation Nette des Sols » (ATANS) d'ici 2050. Cet objectif est envisagé sous forme de palier de 10 années, visant à chaque fois à réduire la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers de moitié par rapport aux dix années précédentes.

L'analyse de la consommation des espaces de ces dix dernières années (période de septembre 2011 à août 2021), permet ainsi de fixer les objectifs maximums de consommation des espaces pour la période 2021-2031.

Taulignan enregistre pour cette période une consommation de l'espace estimée à **5,85 hectares**.

Ainsi, pour les 10 prochaines années, la consommation des espaces doit être inférieure à la moitié des surfaces consommées sur la période 2011-2021, soit **2,93 hectares maximum** sur la base de surfaces régulièrement mobilisées

Evolution de la consommation des espaces entre 1947 et 2021

	1947	1991	2007	2011	2021
Surface totale urbanisée (ha)	31,66	90,76	102,88	115,77	121,62
% du territoire	0,90%	2,57%	2,91%	3,28%	3,44%
Surface consommée (ha)	-	59,1	12,12	12,89	5,85
Dont habitat (ha)	30,94	53,82	11,53	12,1	5,01
<i>Soit par an (habitat) (ha)</i>	-	1,22	0,72	3,03	0,50
Dont Equipement public (ha)	0,72	3,01	0,36	0,08	0,73
Dont activités (ha)	0	2,27	0,23	0,71	0,11

Le "Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires" (SRADDET) est un schéma de planification dont l'élaboration est confiée aux régions.

Il se substitue ainsi aux schémas préexistants tels que le schéma régional climat air énergie, le schéma régional de l'intermodalité, et le plan régional de prévention et de gestion des déchets, le schéma régional de cohérence écologique.

Les objectifs du SRADDET s'imposent aux documents locaux d'urbanisme (SCoT et, à défaut, des plans locaux d'urbanisme, des cartes communales, des plans de déplacements urbains, des plans climat-énergie territoriaux et des chartes de parcs naturels régionaux) dans un rapport de prise en compte, alors que ces mêmes documents doivent être compatibles avec les règles générales du SRADDET.

Le SRADDET Auvergne Rhône Alpes a été adopté par le Conseil régional les 19 et 20 décembre 2019 et a été approuvé par arrêté du préfet de région le 10 avril 2020.

Règles pour une gestion économe des espaces

Gestion économe et approche intégrée de la ressource foncière (Règles 3 et 4)

▪ Mobiliser prioritairement les opportunités existantes à l'intérieur des enveloppes bâties et aménagées, notamment :

- la requalification des friches,
- la densification raisonnée du tissu existant – tout en ménageant des espaces d'aménités et en augmentant la place du végétal en ville,
- **le réinvestissement des dents creuses et du bâti vacant,**
- **les réhabilitations...**

▪ Orienter le développement dans les limites urbaines existantes et les secteurs les mieux desservis, avant toute extension ou création. A défaut, ces dernières devront être justifiées au vu des évolutions démographiques des dix dernières années, se feront en continuité urbaine, sous conditions d'objectifs qualitatifs (détaillés dans le SRADDET).

▪ Objectif de la Commission européenne : Arrêt d'ici 2050 de « toute augmentation nette de la surface de terre occupée » et où l'Etat prévoit de prendre des dispositions, sous peu, devant traduire l'application du « **zéro artificialisation nette** » annoncée dans la loi biodiversité de 2018 : temporalité et maille géographique.

> Pas d'objectifs chiffré et temporel annoncé par le SRADDET (dans l'attente des dispositions prises par l'Etat).